COMMUNE DE SAVIGNY

Rapport de la Municipalité de Savigny au Conseil communal

01/2022

Gestion communale 2021

Réf. : 10.03.05

I:\1-ADMINISTRATION-GENERALE\10-AUTORITES\10.03-municipalite\10.03.05-rapport-gestion\2021\MUNICIPALITE\RAPPORT-GESTION_2021.docx

Savigny, le 14 avril 2022

Rte de Mollie-Margot 4 - CH-1073 SAVIGNY

TABLE DES MATIERES

1. ADMINISTRATION GENERALE 12

1.1 Organisation des autorités 12

1.1.1 Législature 12

1.1.2 Systèmes électoraux 12

1.1.2.1 Conseil communal 12

1.1.2.2 Municipalité 12

1.2 Conseil communal 13

1.2.1 Composition *(10.01.07)* 13

1.2.2 Bureau du Conseil communal *(10.01.04)* 14

1.2.3 Commission de gestion pour l'exercice 2021 *(10.01.08)* 15

1.2.4 Commission des finances au 31 décembre 2021 *(10.01.08)* 15

1.2.5 Commission de recours en matière d'impôts au 31 décembre 2021 *(10.01.08)* 15

1.2.6 Séances du Conseil communal *(10.01.02-06)* 16

1.2.6.1 Préavis et rapports municipaux 16

1.2.6.2 Initiatives déposées par des Conseillers communaux 16

1.2.7 Communications de la Municipalité au Conseil communal 17

1.3 Municipalité 18

1.3.1 Dicastères de la Municipalité *(10.03.10)* 18

1.3.2 Séances de la Municipalité *(10.03.02)* 19

1.3.3 Activités de la Municipalité 19

1.3.4 Autorisations générales : législatures 2016-2021 et 2021-2026 *(10.03.09)* 20

1.3.5 Manifestations diverses *(10.03.12)* 20

1.4 Personnel communal 21

1.4.1 Postes de travail *(13.08.01)* 21

1.4.2 Personnel temporaire *(13.08.02)* 21

1.4.3 Stages divers *(13.08.02)* 21

1.4.4 Formation professionnelle et sécurité du travail *(13.02/10)* 22

1.5 Promotion de la commune 22

1.5.1 Service au public 22

1.5.2 Site internet et services en ligne de l'administration *(14.01.07)* 23

1.5.3 Information au public *(14.01.04-07)* 24

1.6 Administration 24

1.6.1 Statistique de la population *(14.06.04)* 24
1.6.2 Naturalisations *(11.05)* 24
1.6.2.1 Réglementation 24
1.6.2.2 Naturalisations ordinaires 25
1.6.3 Gestion des documents et des archives *(11.07)* 25
1.6.3.1 Plan de classement des dossiers du greffe municipal 25
1.6.3.2 Archivage 25
1.6.3.3 Gestion électronique des documents et digitalisation 25
1.6.4 Conventions de collaboration 26
1.6.5 Inspection de la préfecture *(10.06.03)* 26
1.7 Manifestations locales et relations extérieures 26
1.7.1 Nonagénaires *(14.02.02)* 26
1.7.2 Course des aînés *(14.02.02)* 26
1.7.3 Marché communal *(14.02.02)* 26
1.7.4 Réception des nouveaux habitants *(14.02.02)* 27
1.7.5 Réception des jeunes citoyens *(14.02.02)* 27
1.7.6 Sociétés locales *(14.03/56.05)* 27
1.7.7 Lausanne Région *(10.05)* 29
1.7.8 Centre sportif de Malley *(14.04.05)* 29
1.7.9 Association Lavaux Patrimoine mondial (LPm) *(16.03)* 30
1.7.10 Amicale des Savigny de France et de Suisse (ASFS) *(14.04.03)* 30
1.8 Transports publics 31
1.8.1 Participation communale aux coûts non couverts des lignes de trafic régional et assimilé *(18.02.04)* 31
1.8.2 Réorganisation de l'offre de bus dans le secteur du Jorat *(18.04)* 32
1.8.3 Cartes journalières CFF *(18.02.05)* 33
1.9 Economat, informatique, télécommunications 34
1.9.1 Mobilier, matériel de bureau et appareils divers *(12.02/03)* 34
1.9.2 Informatique *(19.02.03 – 19.03.02)* 34
1.9.3 Cybersécurité *(19.04)* 34
1.9.4 Télécommunications *(19.06)* 35
2. FINANCES 36
2.1 Communales 36
2.1.1 Rapport des comptes *(20.04)* 36
2.1.2 Arrêté d'imposition *(21.01)* 36
2.1.3 Plafond d'endettement – législature 2016-2021 *(22.04)* 36

2.2 Relations Etat / communes – Péréquations 37
2.2.1 Décompte final 2020 *(22.06)* 37
2.2.2 Eléments du décompte 2020 37
3. DOMAINES ET BÂTIMENTS 38
3.1 Forêts 38
3.1.1 Généralités *(32.01.02/05)* 38
3.1.2 Plan de gestion des forêts communales 2020-2031 *(32.01.04)* 38
3.2 Bâtiments et gérances 39
3.2.1 Agora *(34.01 – 35.01)* 39
3.2.2 Ancien collège *(35.01)* 39
3.2.3 Ancienne gendarmerie *(35.01)* 43
3.2.4 Collège du Jorat *(35.01)* 43
3.2.5 Complexe scolaire et salle de sport *(35.01 – 36.01)* 44
3.2.6 Eglise *(35.01)* 45
3.2.7 Etude énergétique *(86.01)* 45
3.2.8 Forum *(35.01)* 46
3.2.9 Garage des Gavardes *(34.01 – 35.01)* 46
3.2.10 Hangar des Gavardes *(34.01 – 35.01)* 46
3.2.11 Hôtel-restaurant des Alpes *(35.01)* 47
3.2.12 Maison de commune *(35.01)* 47
3.2.13 Pavillon *(35.01)* 47
3.2.14 Refuge de la Planie *(35.01)* 47
3.2.15 Vestiaires et terrain de football de Saint-Amour *(35.01)* 47
3.2.16 Villa des maîtres *(34.01 – 35.01)* 47
3.2.17 Contrôle des citernes des bâtiments communaux *(42.07.02)* 47
3.2.18 Contrôle des installations électriques *(35.01 – 43.03)* 48
3.2.19 Déprédations aux bâtiments *(35.01 – 43.02)* 48
3.2.20 Equipements et matériel du service de la conciergerie *(41.05.02)* 48
3.3 Installations sportives 48
3.3.1 Installations sportives extérieures du Complexe scolaire : réaménagement *(36.01)* 48
3.3.1.1 Rappel 48
3.3.1.2 Projet élaboré en 2021 49
3.3.1.3 Procédure 49
3.3.2 Terrains d'entraînement du Complexe scolaire : entretien *(36.01)* 50
3.3.3 Terrains de football de Saint-Amour *(36.01)* 50

4. TRAVAUX PUBLICS / ENVIRONNEMENT / URBANISME 51

4.1 Urbanisme, architecture, environnement 51

4.1.1 Généralités, réglementation *(42.01)* 51

4.1.2 Système régional de gestion des zones d'activités (SRGZA) *(42.03)* 51

4.1.3 Plans d'aménagement communaux *(42.04.01)* 53

4.1.3.1 Réaménagement de la zone du centre de Savigny 53

4.1.3.2 Coop : implantation d'un magasin provisoire et construction d'un parking *(43.05)* 57

4.1.3.3 Aménagement des espaces publics du centre *(43.02)* 58

4.1.4 Planification régionale des parkings d'échange de voitures (P+R) et de vélos (B+R) *(43.05)* 58

4.1.4.1 Rappel des objectifs de la stratégie cantonale des interfaces de transports 58

4.1.4.2 Répartition de la population et des emplois 60

4.1.4.3 Qualité du réseau des transports publics (TP) 60

4.1.4.4 Réseau routier de référence 60

4.1.4.5 Flux pendulaires – principales destinations des actifs automobilistes du district 61

4.1.4.6 Inventaires des P+R existants et en projets 61

4.1.5 Police des constructions *(42.05.02)* 62

4.1.5.1 Statistique des permis de construire délivrés 62

4.1.5.2 Annonces préalables obligatoires de travaux, non assujetties à autorisation 62

4.1.6 Plan de classement des arbres du 9 janvier 2001 *(42.08.01)* 62

4.2 Routes – Voirie 63

4.2.1 Réseau routier et places *(43.03/08 – 82.05)* 63

4.2.1.1 Entretien 2021 63

4.2.1.2 Signalisation et marquage routiers 64

4.2.1.3 Mobilier urbain 64

4.2.1.4 Eclairage public 64

4.2.1.5 Déneigement 64

4.2.2 Accidents de la circulation *(61.09)* 65

4.2.3 Véhicules et machines du service de la voirie *(41.05.01/02)* 65

4.2.4 Aménagements routiers *(43.02/03)* 65

4.2.4.1 Etude de l'entretien du réseau routier : plan quinquennal 2020-2024 65

4.2.4.2 Carrefour des Alpes : réfection de la chaussée et assainissement 66

4.2.4.3 Traversée de la localité de Mollie-Margot 66

4.2.4.4 Route des Miguettes 66

4.2.4.5 Carrefour de la Claie-aux-Moines 67

4.2.5 Route de Lutry *(43.03)* 68

4.2.6 Route de Pierre-Ozaire *(43.04)* 68
4.2.6.1 Réfection de la chaussée et des eaux claires (EC) 68
4.2.6.2 Constitution d'un syndicat d'améliorations foncières (AF) 69
4.3 Parcs et promenades / cimetière 69
4.3.1 Entretien des espaces verts *(44.01)* 69
4.3.2 Places de jeux *(44.01)* 70
4.3.3 Cimetière *(44.02)* 70
4.4 Gestion des déchets 71
4.4.1 Ramassage et collecte *(45.02.01)* 71
4.4.2 Quantités de déchets collectés *(45.02.02 – 45.03)* 71
4.4.3 Déchetterie des Gavardes *(45.04)* 72
4.4.3.1 Exploitation 72
4.4.3.2 Locations 72
4.4.4 Réglementation sur la gestion des déchets *(21.08.05 – 45.01)* 72
4.4.4.1 Taxes 72
4.4.4.2 Contrôle 73
4.5 Assainissement 73
4.5.1 Station d'épuration (STEP) de Pra Charbon *(46.01 – 46.03)* 73
4.5.1.1 Généralités 73
4.5.1.2 Bassins 73
4.5.1.3 Centrifugeuse 74
4.5.1.4 Fosses retour centrifugeuse et de stockage 74
4.5.1.5 Surpresseurs 74
4.5.1.6 Autres travaux d'entretien 74
4.5.1.7 Optimisation énergétique 74
4.5.1.8 Taxe fédérale supplémentaire 75
4.5.2 Etat et entretien du réseau *(46.02)* 75
4.5.3 Renouvellement de canalisations et d'infrastructures *(46.02)* 75
4.5.4 Extension du réseau *(46.02)* 75
4.5.4.1 Assainissement du quartier de Tantérine et de la Cabuse 75
4.5.5 Installations particulières d'épuration *(46.04.01)* 76
4.6 Entretien des cours d'eau et fontaines 76
4.6.1 Ruisseau de La Lutrive *(47.02)* 76
4.6.2 Ruisseau La Paudèze *(47.02)* 76
4.6.3 Ruisseau de Mollie-Margot *(47.02)* 77

4.6.4 Ruisseau longeant le chemin du Bossu *(47.02)* 77
4.6.5 Fontaines 77
5. FORMATION / JEUNESSE / CULTURE / EGLISE 78
5.1 Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ) 78
5.1.1 Organes 2021 de l'ASIJ *(52.04)* 78
5.1.1.1 Conseil intercommunal 78
5.1.1.2 Comité de direction 79
5.1.2 Activités 2021 du Conseil intercommunal 79
5.1.2.1 Séances 79
5.1.2.2 Objets traités 80
5.1.3 Récapitulation des comptes et budgets de fonctionnement 80
5.2 Bibliothèque de Savigny-Forel *(56.04)* 81
5.3 Association du passeport vacances d'Oron-Jorat *(57.05)* 81
5.4 Cultes 81
5.4.1 Statistiques *(14.06.05)* 81
5.4.2 Paroisse de Savigny-Forel (Lavaux) *(58.02)* 82
6. POLICE / DÉFENSE INCENDIE / PROTECTION CIVILE 83
6.1 Police 83
6.1.1 Association Sécurité Est Lausannois (ASEL) *(61.01)* 83
6.1.1.1 Conseil intercommunal 83
6.1.1.2 Comité de direction 84
6.1.1.3 Divers 85
6.1.2 Activités de la Police Est Lausannois *(61.08-10)* 86
6.1.2.1 Interventions à Savigny 86
6.1.2.2 Contrôles de vitesse à Savigny 86
6.1.2.3 Prévention 87
6.1.3 Défenses publiques *(61.10)* 87
6.1.4 Police des chiens *(62.03.12)* 87
6.1.5 Police du commerce et des manifestations 88
6.1.5.1 Liste des commerces et établissements publics au bénéfice d'une licence au 31 décembre 2021 *(67.04)* 88
6.1.5.2 Autorisations communales *(14.02.03 – 21.08.01 – 43.09 – 67.06)* 88
6.2 Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) Cœur de Lavaux 89
6.2.1 Collaboration *(65.01/02)* 89
6.2.2 Missions et organigramme 89

6.2.3 Locaux 90
6.2.4 Activités et interventions *(65.07)* 90
6.2.5 Coûts 90
6.3 Organisation régionale de protection civile (ORPC) de Lavaux-Oron 90
6.3.1 Organes 2021 de l'ORPC *(66.02)* 90
6.3.1.1 Conseil intercommunal 90
6.3.1.2 Comité de direction 91
6.3.2 Activités 2021 91
6.3.2.1 Séances du Conseil intercommunal 91
6.3.2.2 Préavis traités par le Conseil intercommunal 92
6.3.2.3 Interventions 92
6.3.3 Coûts 92
7. AFFAIRES SOCIALES 93
7.1 Action sociale / Aide sociale 93
7.1.1 Cohésion sociale (anciennement facture sociale) *(70.02)* 93
7.1.2 Association régionale pour l'action sociale (ARAS) *(71.05)* 93
7.2 Santé publique 94
7.2.1 Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) *(73.03)* 94
7.2.2 Aide et soins à domicile *(73.03)* 94
7.2.3 Pandémie du Coronavirus (Covid-19) *(73.04)* 94
7.2.4 Plan canicule *(73.04)* 95
7.3 Exécution forcée d'expulsion *(74.03)* 95
7.4 Registre des entreprises *(75.03)* 95
7.5 Association Accueil Petite Enfance Réseau d'Oron (APERO) 95
7.5.1 Communes membres *(76.02)* 95
7.5.2 Organes 96
7.5.2.1 Assemblée générale 96
7.5.2.2 Comité directeur 96
7.5.3 Activités 2021 96
7.5.4 Récapitulation des comptes et budgets de fonctionnement 96
8. SERVICE DES EAUX 97
8.1.1 Approvisionnement en eau potable *(81.04.01/02 – 81.06.01)* 97
8.1.1.1 Production d'eau 97
8.1.1.2 Analyse des résultats des comptages 2021 98
8.1.1.3 Développement de la production d'eau de boisson 99

8.1.2 Qualité de l'eau *(81.07.01/02)* 99
8.1.3 Autocontrôle de l'eau *(81.07.02)* 100
8.1.4 Plan directeur communal de la distribution de l'eau (PDDE) du 26 mars 2001 *(81.02)* 100
8.1.4.1 Généralités 100
8.1.4.2 Définition 101
8.1.4.3 Contenu 101
8.1.4.4 Propositions du PDDE et bilan 102
8.1.5 Etat et entretien du réseau *(81.04.02 – 81.05.01/04)* 102
8.1.5.1 Fuites 102
8.1.5.2 Compteurs 102
8.1.5.3 Bornes hydrantes 103
8.1.5.4 Captages 103
8.1.5.5 Pompages 103
8.1.6 Renouvellement de conduites et d'infrastructures *(43.02 – 81.05.01)* 104
8.1.6.1 Traversée de la localité de Mollie-Margot *(43.02)* 104
8.1.6.2 Travaux divers (*81.05.01)* 104
8.1.7 Réservoirs *(81.05.03)* 104
8.1.7.1 Réservoir de l'Erbenaz 104
8.1.7.2 Réservoir des Planches 105
8.1.8 Extension du réseau *(81.05.02)* 105
8.1.9 Matériel, machines et véhicule du service des eaux *(41.05.02)* 105
9. CONCLUSION 106

ANNEXES

1. Liste des postes de travail au 31 décembre 2021
2. Rapport d'activités 2021 du garde forestier
3. Rapport d'activités 2021 de la Bibliothèque de Savigny-Forel
4. Tableau des comptages d'eau de 2016 à 2021
5. Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2021
6. Tableau récapitulatif des fuites d'eau 2021

Savigny, le 14 avril 2022

Au Conseil communal
de Savigny

RAPPORT DE LA MUNICIPALITE
GESTION COMMUNALE 2021

Monsieur le Président,

Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

Conformément aux dispositions de la Loi du 28 février 1956 sur les communes et du Règlement du 1er février 2016 du Conseil communal, la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion durant l'année 2021.

Ce document est destiné à apporter une information générale et synthétique, mais néanmoins systématique de l'activité municipale pendant l'année écoulée. Il est complété par le rapport de la Commission de gestion.

L'organisation du présent rapport de gestion est coordonnée avec le plan de classement des dossiers de l'administration du 1er janvier 2019.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1 Organisation des autorités

1.1.1 Législature

En application de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003 (articles 144 alinéa 1 et 148 alinéa 1) et de la Loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (article 81 alinéa 1), la durée des législatures est de 5 ans ; elle s'étend de juillet à juin.

Les élections générales des autorités communales pour la législature 2021-2026 ont eu lieu le 7 mars 2021.

1.1.2 Systèmes électoraux

1.1.2.1 Conseil communal

Le 14 septembre 2011, le peuple vaudois a accepté l'initiative parlementaire constitutionnelle demandant une modification de l'article 144 alinéa 3 de la Constitution vaudoise du 14 avril 2003, visant à imposer l'élection des conseils communaux selon le système proportionnel dans les communes de 3'000 habitants et plus.

Cette disposition a été appliquée pour la première fois lors des élections générales du 28 février 2016.

1.1.2.2 Municipalité

Les membres de la Municipalité sont élus selon le système majoritaire à deux tours, sans changement.

1.2 Conseil communal

1.2.1 Composition *(10.01.07)*

Le Conseil communal, composé de 60 membres, était constitué des 60 conseillers suivants au 31 décembre 2021, répartis dans 4 groupes politiques :

Groupe	Nom et prénom
Les Vert·e·s	Jean-Daniel Bonjour
Les Vert·e·s	Antoine Eichelberger
Les Vert·e·s	Karine Gautschi Hälg
Les Vert·e·s	Daniel Guggisberg
Les Vert·e·s	Bertrand Hochet
Les Vert·e·s	Robin Jaccard
Les Vert·e·s	Josée Martin
Les Vert·e·s	Antoine Michel
Les Vert·e·s	Anne Catherine Rollandin
Les Vert·e·s	Daphnée Schäppi
Les Vert·e·s	Viviane Socquet-Juglard
Les Vert·e·s	Nikola Tomic
Les Vert·e·s	Lucie Hedwige Weber
Les Vert·e·s	Peter Weier
Les Vert·e·s	Alain Zellweger
PS	Madeleine Caboche Niclass
PS	David Chassot
PS	Maria del Carmen Décombaz
PS	Katia de la Baume
PS	Vincent-Eric Fracheboud
PS	Philippe Grosfillier
PS	Roselyne Hervé
PS	Stéphane Kay
PS	Aurélie Masciulli
PS	Alain Perreten
PS	Fabrice Portmann
PS	Mireille Roquigny
UDC	Patrick Glauser
UDC	André Mennet
UDC	Boris Müller

Groupe	Nom et prénom
UDC	Isabelle Müller
UDC	Maud Müller
PLR	Philippe Berthoud
PLR	Guillaume Lionel Blanc
PLR	Alain Bovard
PLR	Ralph Brühlmann
PLR	Fritz Burri
PLR	Marc Cornut
PLR	Aneta Diserens
PLR	Eric Diserens
PLR	Christian Feusi
PLR	Marylin Gaille Burri
PLR	Carole Genoud
PLR	Gilles Goutte
PLR	Ruth Guggiari
PLR	Brian Hick
PLR	Catherine Keller
PLR	Michal Libal
PLR	Philippe Matter
PLR	Ludivine Pina
PLR	Bernard Pouly
PLR	Jean-Philippe Rast
PLR	Aurélie Regamey
PLR	Luc Richard
PLR	Daniel Rossier
PLR	Yves Roulin
PLR	Jean-Jacques Schumacher
PLR	Moira Simanis
PLR	Jonathan Spivey
PLR	Jean-Pierre Zumofen

1.2.2 Bureau du Conseil communal *(10.01.04)*

- **Jusqu'au 30 juin 2021**

Président	Christian Aeschlimann	PLR
1er Vice-président	Stéphane Kay	PS
2ème Vice-président	Antoine Eichelberger	Les Vert·e·s
Scrutatrices	Nicole Félix	PS
	Ruth Guggiari	PLR
Scrutateurs suppléants	Aurélie Masciulli	Les Vert·e·s
	Boris Müller	UDC
Secrétaire	Martine Marro	Hors conseil
Secrétaire suppléante	Laurence Libal	PLR

- **Dès le 1er juillet 2021**

Président	Stéphane Kay	PS
1er Vice-président	Antoine Eichelberger	Les Vert·e·s
2ème Vice-présidente	Maud Müller	UDC
Scrutatrices	Ruth Guggiari	PLR
	Anne Catherine Rollandin	Les Vert·e·s
Scrutateurs suppléants	Guillaume Lionel Blanc	PLR
	Katia de la Baume	PS
Secrétaire	Martine Aubry Morin	Hors conseil
Secrétaire suppléante	Josée Martin	Les Vert·e·s

1.2.3 Commission de gestion pour l'exercice 2021 *(10.01.08)*

Présidente	Maud Müller	UDC
Membres	Marc Cornut	PLR
	Vincent-Eric Fracheboud	PS
	Josée Martin	Les Vert·e·s
	Fabrice Portmann	PS
	Moira Simanis	PLR
	Peter Weier	Les Vert·e·s
Suppléants	Jean-Daniel Bonjour	Les Vert·e·s
	Michal Libal	PLR

1.2.4 Commission des finances au 31 décembre 2021 *(10.01.08)*

Président	Bernard Pouly	PLR
Membres	Brian Hick	PLR
	Antoine Michel	Les Vert·e·s
	Alain Perreten	PS
	Aurélie Regamey	PLR
	Mireille Roquigny	PS
	Jean-Pierre Zumofen	PLR

1.2.5 Commission de recours en matière d'impôts au 31 décembre 2021 *(10.01.08)*

Président	Bertrand Hochet	Les Vert·e·s
Membres	Katia de la Baume	PS
	Boris Müller	UDC
Suppléante	Catherine Keller	PLR

1.2.6 Séances du Conseil communal *(10.01.02-06)*

1.2.6.1 Préavis et rapports municipaux

M. Christian Aeschlimann, Président, puis M. Stéphane Kay, Président dès le 1er juillet 2021, ont dirigé les débats de quatre séances, au cours desquelles le Conseil communal a traité les objets suivants :

N°	OBJETS	DATES
01/2021	Comptes 2020	21.06.2021
02/2021	Rapport de gestion 2020	21.06.2021
03/2021	Modifications du Règlement intercommunal du SDIS « Cœur de Lavaux », révision de son annexe et adoption d'un règlement de la section jeunes sapeurs-pompiers du SDIS « Cœur de Lavaux »	21.06.2021
04/2021	Budget 2022	06.12.2021
05/2021	Autorisations générales : législature 2021-2026	11.10.2021
06/2021	Arrêté d'imposition pour les années 2022 et 2023	11.10.2021
07/2021	Pétition du 8 novembre 2017 des époux Mivelaz, intitulée « Pour un cheminement piétonnier à la route des Miguettes »	06.12.2021
08/2021	Fixation des plafonds d'endettement et de cautionnements pour la législature 2021-2026	06.12.2021

1.2.6.2 Initiatives déposées par des Conseillers communaux

DATES	OBJETS	DECISIONS
21.06.2021	Interpellation du groupe Les Vert·e·s, déposée par Mme Lara Graz : « Elaboration d'un plan climat pour la Commune de Savigny »	Modifiée en motion et prise en considération pour renvoi à la Municipalité
06.12.2021	Projet de règlement rédigé du groupe Les Vert·e·s, déposé par M. Antoine Eichelberger : « Projet de modification du Règlement du conseil communal pour la création d'une commission permanente d'urbanisme et d'aménagement du territoire »	Pris en considération et renvoyé à l'examen d'une commission ad hoc

1.2.7 Communications de la Municipalité au Conseil communal

Durant l'année 2021, la Municipalité a adressé des communications au Conseil communal, notamment sur les sujets suivants :

- Répartition des dicastères au sein du collège municipal élu pour la législature 2021-2026.
- Enquêtes publiques des projets Coop : centre commercial et magasin provisoire.
- Etat d'avancement du projet de réaménagement des installations sportives extérieures du Complexe scolaire.
- Achèvement des travaux de démolition de la ferme des Gavardes et construction d'un hangar froid, ainsi que d'aménagement de locaux pour les services dans le garage.
- Travaux sur le réseau routier, notamment : traversée routière de Mollie-Margot, obtention des subventions pour le carrefour des Alpes, feux provisoires au carrefour de la Claie-aux-Moines et au débouché de la route de la Séresse mis en place en août 2020, difficultés rencontrées pour la réalisation des travaux d'entretien des routes en raison des fréquentes intempéries.
- Travaux de reprofilages et renforcements localisés du lit et des berges du ruisseau La Lutrive.
- Maison de commune : réfection de l'étanchéité de la verrière et remplacement de la signalétique intérieure du bâtiment.
- Forum : pose d'un film solaire sur une partie des vitres (1ère étape).
- Ancien collège, local du judo : remplacement du dojo et rafraîchissement de la salle en partenariat club-commune.
- Démarches amorcées en matière de cybersécurité.
- Achèvement des travaux d'assainissement du quartier de Tantérine.
- Etat d'avancement du projet de réfection du réservoir des Planches.
- Etat d'avancement du projet de révision du plan communal de classement des arbres.
- Travaux de correction du ruisseau La Lutrive et projet à venir pour le ruisseau La Paudèze.
- Activités de l'Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ), notamment le fonctionnement du service des transports scolaires.
- Activités du réseau de l'Association accueil petite enfance région d'Oron (APERO).
- Echanges avec le groupe d'intérêt à l'aménagement d'un skate-park au Complexe scolaire.
- Les mutations de personnel.

1.3 Municipalité

1.3.1 Dicastères de la Municipalité *(10.03.10)*

Présidente	Chantal Weidmann Yenny
Vice-président	Jean-Claude Rochat (jusqu'au 30 juin 2021) Daniel Métraux (dès le 1er juillet 2021)
Administration générale Finances Urbanisme, environnement Bibliothèque Eglises	Chantal Weidmann Yenny Suppléant : Daniel Métraux
Bâtiments Domaines Défense incendie (SDIS) Protection civile Sports	Daniel Métraux Suppléant : Jean-Claude Rochat
Epuration, assainissement Eaux claires Eau potable Services industriels Police	Jean-Claude Rochat Suppléant : Christian Aeschlimann
Police des constructions Forêts et arbres Cours d'eau Ecoles Accueil de la petite enfance, jeunesse	Christian Aeschlimann Suppléante : Nicole Félix
Travaux, voirie Routes Parcs, promenades, espaces verts Déchets Cimetière, inhumations Affaires sociales	Nicole Félix Suppléante : Chantal Weidmann Yenny
Secrétaire municipale	Isabelle Schori
Boursier communal	Bertrand Pasche

1.3.2 Séances de la Municipalité *(10.03.02)*

Le lundi matin est en principe le jour réservé pour la séance ordinaire de la Municipalité. Elle a siégé à 47 reprises en 2021.

1.3.3 Activités de la Municipalité

En 2021, l'attention de la Municipalité a été principalement retenue par :

- Pandémie du Coronavirus (Covid-19) : adaptation constante des mesures de protection de la population et gestion des activités communales, ainsi que dans les locaux communaux.
- Elections communales 2021-2026.
- Traitement du référendum contre l'achat de l'hôtel-restaurant des Alpes.
- Etude du réaménagement de la zone du centre du village : place du Forum, entrée ouest du village (RC 701-B-P).
- Construction du centre commercial Coop avec parking souterrain et deux bâtiments d'habitation, ainsi qu'enquête publique y relative.
- Implantation d'un magasin provisoire de Coop, coordonnée avec l'aménagement d'un parking communal au nord du Complexe scolaire, ainsi qu'enquête publique y relative.
- Etude du réaménagement des installations sportives extérieures du Complexe scolaire et enquête publique y relative.
- Etude de planification régionale de parkings d'échange des voitures et des vélos.
- Etude du réaménagement du carrefour de la Claie-aux-Moines et du débouché de la route de la Séresse : mise en place de feux provisoires jusqu'en août 2021 et étude de trafic.
- Réfection de la traversée de la localité de Mollie-Margot, remplacement de la conduite d'eau potable et assainissement des eaux claires.
- Etude pour l'aménagement d'un cheminement piétonnier à la route des Miguettes.
- Ferme et garage des Gavardes : démolition de la ferme et construction d'un hangar ; aménagement de locaux de services dans le garage.
- Remplacement de la signalétique intérieure de la Maison de commune.
- Travaux d'assainissement du quartier de Tantérine et de la Cabuse.
- Réservoir des Planches : mise en conformité et reconstruction.
- Poursuite de l'étude d'évaluation des ressources en eaux souterraines.
- Evolution et planification des finances communales.
- Plusieurs procédures judiciaires de police des constructions.
- Quelques mutations au sein du personnel communal.

1.3.4 Autorisations générales : législatures 2016-2021 et 2021-2026 *(10.03.09)*

Référence est faite aux :

- Préavis n° 07/2016 – Autorisations générales : législature 2016-2021
- Préavis n° 05/2021 – Autorisations générales : législature 2021-2026.

En 2021, nous avons usé des autorisations générales accordées par le Conseil communal comme suit :

- Acquérir et aliéner en matière immobilière
  - Remplacement d'un tronçon de la conduite d'eau potable à En Métraude.

    Signature de la modification de la servitude existante d'eau potable, suite au remplacement et au déplacement d'un tronçon de la conduite.
- Acquérir des participations dans des sociétés commerciales et adhérer à des associations et des fondations

  Pas de cas en 2021.
- Plaider
  - Recours contre la décision de la Municipalité du 14 décembre 2020 refusant le permis de construire un bassin chauffé de 17 m^2 enterré sur la parcelle RF n° 195.
  - Recours contre la décision de la Municipalité du 10 mai 2021 autorisant la mise en conformité d'un mur de soutènement sur la parcelle RF n° 1870.
  - Recours contre la décision de la Municipalité du 14 septembre 2021, refusant d'autoriser la reconstruction de parties du bâtiment ECA n° 280 sis sur la parcelle RF n° 550 sans enquête publique.
  - Recours contre la décision de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) du 15 octobre 2021, ordonnant la remise en état de la parcelle RF n° 570.
- Accepter des legs, des donations et des successions

  Pas de cas en 2021.
- Engager des dépenses imprévisibles et exceptionnelles

  Pas de demande de crédit complémentaire au budget 2021.

1.3.5 Manifestations diverses *(10.03.12)*

Les autorités locales sont toujours très sollicitées pour participer à de nombreuses manifestations ; dans la mesure du possible, la Municipalité répond positivement.

Les manifestations significatives sont évoquées sous chiffre 1.7 ci-après.

Durant cette année 2021 et tout comme en 2020, la plupart d'entre elles ont cependant été annulées en raison de la pandémie Covid-19.

1.4 Personnel communal

1.4.1 Postes de travail *(13.08.01)*

La liste des postes de travail au 31 décembre 2021 est jointe en annexe[1].

Les mutations et recrutements 2021 ont été les suivants (services dans l'ordre alphabétique) :

- Greffe municipal
  - 1er août 2021 : Le taux d'activité de Mme Françoise Kupferschmid, réceptionniste et responsable des locations de salles, a été augmenté de 50% à 60%.
- Huissier communal
  - 23 juin 2021 : M. Christian Feusi, responsable du service de la voirie, a démissionné de sa fonction d'huissier communal, suite à son élection au Conseil communal.
  - 23 juin 2021 : M. Michael Gutmann, responsable des espaces verts, a pris ses fonctions en qualité d'huissier communal, en remplacement de M. Christian Feusi.
- Service de la conciergerie
  - 31 mai 2021 : M. Patrick Thonney, concierge, a quitté sa fonction.
  - 1er juin 2021 : M. Wuinder Acaro Pilliza a pris ses fonctions en qualité de concierge, en remplacement de M. Patrick Thonney.
- Service des eaux
  - 1er juin 2021 : M. David Bezençon a pris ses fonctions en qualité d'ouvrier, en remplacement de M. Jesus Sanchez Giraldez.
  - 31 décembre 2021 : M. Jesus Sanchez Giraldez, ouvrier, a quitté sa fonction, en raison de graves atteintes à sa santé ne lui permettant pas de poursuivre son activité.

1.4.2 Personnel temporaire *(13.08.02)*

- Bibliothèque
  - M. Noah Tharin, gymnasien, a repris l'activité accessoire d'environ 1 heure/semaine, à titre de renfort pour le rangement et l'archivage (déplacement, transport) des livres, à compter du 23 août 2021, en remplacement de M. Luca Tharin.

1.4.3 Stages divers *(13.08.02)*

- Déchetterie des Gavardes
  - M. Louca Vaccarello a effectué un stage d'occupation du 20 avril au 26 juin 2021, encadré par l'Office régional de protection des mineurs du Centre.

[1] Liste des postes de travail au 31 décembre 2021

- Service de la conciergerie
  - M. Wuinder Acaro Pilliza a effectué un stage d'observation/découverte du 18 au 29 janvier 2021, organisé par la société Ingeus SA.
  - M. Agim Isufi a effectué un stage de réinsertion du 24 mai au 11 juin 2021, organisé par la Fondation IPT (Intégration pour tous).
  - M. Imam Kuzma effectue un programme d'emploi temporaire du 6 décembre 2021 au 5 juin 2022, organisé par l'assurance-chômage.
- Service de la voirie
  - M. Mike Zingg a poursuivi son stage d'observation du 21 mars au 19 juin 2021, organisé par l'Office de l'assurance-invalidité.

1.4.4 Formation professionnelle et sécurité du travail *(13.02/10)*

Plusieurs collaborateurs ont suivi des cours de formation continue et de mise à niveau, dans différents domaines.

1.5 Promotion de la commune

1.5.1 Service au public

L'administration générale comprend les services suivants (par ordre alphabétique) :

- Bourse communale
- Bureau technique
- Greffe municipal
- Location des salles
- Office de la population
- Réception générale
- Registre civique
- Secrétariat municipal

En 2020-2021, nous avons créé une réception générale, qui était auparavant assurée par le greffe municipal, ceci afin d'optimiser la qualité de nos services.

Ces offices sont en contact permanent avec les citoyens et leur rendent les services nécessaires.

En dehors des horaires d'ouverture au public, les services restent à disposition des interlocuteurs par téléphone, par mail et sur rendez-vous.

1.5.2 Site internet et services en ligne de l'administration *(14.01.07)*

- Le site internet de la commune est intensément fréquenté et fournit les informations de base utiles à tout un chacun, ainsi que divers services en ligne.
- Les services en ligne, disponibles sur le site de la commune, sont les suivants :
  - Annonce d'arrivée dans la commune
  - Annonce de départ de la commune
  - Changement d'adresse
  - Réservation de 3 cartes journalières CFF
  - Calendrier d'occupation du Forum
  - Calendrier d'occupation du refuge de la Planie
  - Inscription des chiens
  - Demande d'attestations de domicile, de séjour, de légitimation (résidence secondaire) et de départ
  - Demande de renseignements sur l'état civil, la date de naissance, l'adresse, les dates d'arrivée et de départ, le précédent lieu de séjour et la destination d'une personne adulte nommément désignée, à la condition qu'une preuve d'intérêt (motif de la demande) soit spécifiée dans le formulaire
- Afin de répondre aux besoins de nos services et du public, nous disposons d'un guichet cartographique.

  Cet outil permet de visualiser des données géographiques sous forme de cartes interactives et d'obtenir, en tout temps, des informations (à caractère public) afférant au territoire communal, telles que :
  - Numéro des parcelles du registre foncier
  - Type de couverture du sol (jardin, forêt, etc.)
  - Genre de parcelles (privée, domaine public, etc.)
  - Numéro ECA des bâtiments
  - Adresse des bâtiments
  - Genre de bâtiments (habitation, commercial, etc.)
  - Cadastre souterrain
  - Zones d'affectation
  - Classification des routes

  En outre, il offre aussi les possibilités de :
  - Imprimer des extraits de carte au format A4 ou A3, selon diverses options (résolution, orientation, ajout d'un titre ou d'une note, impression ou non du résultat d'une requête)

- Mesurer des surfaces ou des distances
- Compléter un extrait de carte par des lignes, des points, des rectangles ou des polygones et de leur attacher des étiquettes personnalisées

1.5.3 Information au public *(14.01.04-07)*

- Nos supports d'information au public sont les suivants :
  - Presse : Le Courrier, 24 Heures et Feuille des avis officiels (FAO)
  - Journal communal : Le Savignolan
  - Site internet communal
  - Bulletin mensuel résultant de la Loi du 24 septembre 2002 sur l'information (LInfo), publié sur le site internet communal et affiché aux piliers publics
  - Piliers publics
- Journal Le Courrier :

  Notre commune collabore avec ce journal, dans lequel elle publie les avis d'enquêtes publiques, les ouvertures du bureau de vote et des offres d'emploi.

  Depuis l'année 2021, la commune finance à nouveau l'abonnement de tous les ménages au journal, à un tarif préférentiel.

1.6 Administration

1.6.1 Statistique de la population *(14.06.04)*

Au 31 décembre 2021, la population de notre commune comptait 3'370 habitants, soit une augmentation de 22 habitants par rapport à 2020.

Elle se compose de 2'642 suisses et 728 étrangers.

1.6.2 Naturalisations *(11.05)*

1.6.2.1 Réglementation

Le 19 décembre 2017, le Grand Conseil a adopté la nouvelle loi sur le droit de cité vaudois (LDCV – BLV 141.11).

En l'absence d'un référendum, le Conseil d'Etat a adopté, en date du 21 mars 2018, le Règlement d'application de la nouvelle loi sur le droit de cité vaudois (RLDCV – BLV 141.11.1).

Les demandes de naturalisation déposées avant le 1er janvier 2018 ont été traitées conformément aux dispositions de l'ancien droit jusqu'à ce que la décision finale sur l'admission ou le refus de la demande soit prononcée.

1.6.2.2 Naturalisations ordinaires

- En 2021, nous avons accordé les bourgeoisies suivantes (article 33 alinéa 4 LDCV) :
  - 11.01.2021 : Nerguti Zulfije, originaire de France
  - 27.09.2021 : Tatiana Roaldovna Kelevina, originaire de Belgique
  - 27.09.2021 : Constança Barata Rodrigues, originaire du Portugal
  - 15.11.2021 : Bruno Miguel Ribeiro Jorge, originaire du Portugal
  - 13.12.2021 : Carolina Barata Rodrigues, originaire du Portugal

- 13 demandes de naturalisation ont abouti au 31 décembre 2021.

1.6.3 Gestion des documents et des archives *(11.07)*

1.6.3.1 Plan de classement des dossiers du greffe municipal

Le nouveau plan de classement « Type plan comptable vaudois », élaboré en 2018 avec les adaptations nécessaires aux spécificités de notre commune, a été formellement mis en exploitation dès le 1er janvier 2019 (voir rapport de gestion 2018, chiffre 3.1.6).

Il nous donne entière satisfaction.

1.6.3.2 Archivage

- En 2021, nous avons attribué un mandat à la société d'archivistes qui traite nos archives depuis 2018 pour poursuivre le traitement des dossiers de 1998 à 2018.
- Les dossiers archivés ont été portés à l'inventaire, à notre entière satisfaction.
- Les travaux se poursuivront en 2022 et intégreront probablement des dossiers dès 2019.

1.6.3.3 Gestion électronique des documents et digitalisation

- Rappel : en 2020, nous avons validé l'acquisition d'une application dénommée « eSéances » pour la gestion des séances de la Municipalité. Elle est utilisée par de nombreuses communes suisses, ainsi que de notre région.

  L'application « test » a été mise en service à la séance de Municipalité du 26 octobre 2020 ; elle donne entière satisfaction aux membres de l'exécutif qui peuvent ainsi travailler à distance, mais également disposer d'une vision de l'ensemble des documents traités à une séance.

  L'application a été mise en production « définitive » lors de la séance de Municipalité du 1er mars 2021.

- Le choix de l'outil de gestion électronique des documents sera analysé plus avant, en relation avec l'exploitation de l'application « eSéances », afin d'atteindre la meilleure cohérence possible et surtout d'éviter les redondances.

  A ce jour, nous n'avons pas encore déniché la « perle rare ».

1.6.4 Conventions de collaboration

En 2021, nous n'avons ni passé, ni renouvelé de convention de collaboration.

1.6.5 Inspection de la préfecture *(10.06.03)*

M. Daniel Flotron, Préfet, a procédé à la visite de notre commune le 22 novembre 2021 ; il a constaté que les documents contrôlés étaient complets et correctement tenus.

1.7 Manifestations locales et relations extérieures

1.7.1 Nonagénaires *(14.02.02)*

Ont eu 90 ans en 2021 :

Rose-Marie Beroud 08.01.1931

Hélène Pouly 06.04.1931

Marie Freymond 11.07.1931

Yvonne Baumgartner 09.09.1931

Yolande Archimi 12.04.1931

En raison de la pandémie Covid-19, la Municipalité n'a malheureusement pas pu convier les jubilaires à un repas commun.

1.7.2 Course des aînés *(14.02.02)*

En raison de la pandémie Covid-19, la Municipalité n'a pas pu organiser sa traditionnelle course des aînés, réunissant les citoyens bénéficiaires de l'AVS à une excursion estivale d'une journée.

1.7.3 Marché communal *(14.02.02)*

Du fait que la manifestation se tient en extérieur, notre traditionnel marché villageois a pu ouvrir ses portes par une météo radieuse le samedi 4 septembre 2021.

Pour cette édition 2021, les organisateurs ont renoncé à fixer un thème particulier et ont laissé libre cours à la fantaisie des exposants. La disposition des stands a été repensée, afin de mieux les concentrer sur la place du Forum.

Cette année, la Commune de Rivaz était à l'honneur pour se présenter, tandis que plusieurs vignerons de différentes régions vaudoises ont également été conviés.

Comme à l'accoutumée, plusieurs sociétés locales nous ont aussi gratifiés de diverses prestations et performances, ainsi que de stands de qualité. Notamment, le Jodlerklub Alpenrösli a animé la manifestation par des chantées tout au long de la journée.

En raison de la situation sanitaire et des mesures en vigueur, il n'y a pas eu de soirée au Forum.

Nous remercions ici les sociétés locales qui ont participé, les habitants du village qui ont tenu un stand et surtout la Société de développement qui a activement œuvré à l'organisation de cette manifestation, sans oublier les partenaires et collaborateurs communaux pour leurs contributions respectives qui ont permis à chacun de partager un moment d'amitié et de convivialité.

1.7.4 Réception des nouveaux habitants *(14.02.02)*

En raison de la pandémie Covid-19, nous avons encore dû renoncer à organiser une réception avec les nouveaux habitants et bourgeois en 2021.

Une édition 2022 porterait donc sur les années 2018 à 2021.

1.7.5 Réception des jeunes citoyens *(14.02.02)*

En raison de la pandémie Covid-19, nous avons renoncé à organiser une rencontre avec les jeunes citoyens ayant atteint leur majorité civile et civique en 2020 et 2021.

1.7.6 Sociétés locales *(14.03/56.05)*

Les sociétés locales sont nombreuses dans notre commune ; elles rythment les activités sportives, culturelles et sociales tout au long de l'année et nous tenons, ici, à les remercier de leur engagement.

Pour mémoire et mise à jour, nous les énumérons ci-dessous :

- Abbaye des carabiniers et patriotes
- Amicale des patoisants de Savigny, Forel et environs
- Amis-Gym Forel-Savigny
- Association Arts en mouvement
- Association de la course à Dingler
- Association de l'école de musique de Savigny-Forel (AEMSF)
- Association des concerts de Savigny (ACS)
- Association des paysannes vaudoises (APV) de Savigny-Forel
- Broomball club
- Chœur d'hommes « L'Harmonie »
- Chœur mixte de la région de Lavaux « (Parenthèse »
- Club de quilles « Les Joyeux Chasseurs »
- Club des sonneurs des Hauts-de-Lavaux
- Fédération vaudoise des clubs de quilles (FVCQ)
- Festival du film d'animation de Savigny
- Football-Club Savigny-Forel
- Jodlerklub Alpenrösli Lausanne
- Judo ju-jitsu club Savigny (JJCS)
- Les amis de Moille
- LUC Floorball Epalinges
- Ludothèque de Savigny « La Cigale »
- Société canine du Jorat
- Société de développement de Savigny (SDS)
- Société de jeunesse de Savigny « La Gaieté du Jorat »
- Société des accordéonistes « Les Rossignols »
- Société du vestiaire de Savigny
- Société hippique et D.G.M. de Lavaux
- Tennis-Club Forel-Savigny
- Union des sociétés locales de Savigny (USL)
- Union instrumentale

1.7.7 Lausanne Région *(10.05)*

Vous trouverez le rapport d'activités 2021 de Lausanne Région sur son site internet : https://www.lausanneregion.ch.

1.7.8 Centre sportif de Malley *(14.04.05)*

Rappel : au cours de sa séance du 29 juin 2015, le Conseil communal a adopté le préavis n° 05/2015 – Participation de la commune aux charges d'exploitation du nouveau Centre sportif de Malley et au capital-actions du Centre intercommunal de glace de Malley SA (CIGM).

La convention d'actionnaires, signée le 6 octobre 2017 et approuvée par les Municipalités et les Conseils communaux des communes actionnaires, s'applique dès le 1er janvier 2020. Elle précise que son entrée en vigueur est déterminée par la mise en exploitation du Centre sportif de Malley (CSM).

Ainsi, suite à l'ouverture des patinoires, intervenue en septembre 2019, la convention déploie pleinement ses effets dès 2020, quand bien même la mise en service de la piscine est prévue pour 2022. Dans la convention, il est prévu que la participation des 25 communes actionnaires au déficit du CMS soit plafonnée à CHF 5.72 mios. Une fois déduite la participation au déficit assumée par les communes propriétaires que sont Lausanne, Prilly et Renens, les 22 autres communes actionnaires se répartiront la prise en charge du solde s'élevant à CHF 2'169'035.00.

Au-delà de ce montant, la contribution des 22 communes reste influencée uniquement par l'augmentation de la population, ainsi que par l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPC).

Lors de l'assemblée générale du Centre Sportif de Malley SA, qui s'est tenue le 16 septembre 2020, le CSM a soumis au vote des actionnaires un budget 2021 fortement déficitaire s'élevant à CHF 8.91 mios. Il a aussi fait état d'un déficit prévisionnel pour 2020 de CHF 8 mios.

Le déficit estimé pour 2020 et 2021 dépasse donc le plafond indiqué dans la convention. Ce montant plafond de CHF 5.72 mios a été indexé en fonction de la population. Le montant estimatif que les communes actionnaires doivent se partager en 2021 est de CHF 6'215'641.00.

La convention prévoit que les communes actionnaires versent leur participation au déficit sur la base des comptes annuels du CSM révisés pour l'exercice concerné. Ainsi, les communes actionnaires paieront en 2021 leur participation au déficit 2020 et en 2022 la participation au déficit d'exploitation de l'année 2021.

En 2021, le Conseil d'administration a proposé aux actionnaires de se déterminer par voie de vote par correspondance sur les objets portés à l'ordre du jour. Il comprenait notamment le rapport de gestion 2020 et les comptes annuels pour l'exercice 2020. Le montant définitif que les 25 communes actionnaires doivent se partager en 2021 est de CHF 6'160'526.00. Déduction faite de la participation assumée par les communes propriétaires, ce montant est réduit à CHF 2'211'370.00.

Le montant de la participation 2021 au déficit s'est élevé à CHF 45'218.00 pour notre commune. Le montant estimé pour 2022 ascend à CHF 45'444.00.

1.7.9 Association Lavaux Patrimoine mondial (LPm) *(16.03)*

En conformité avec les buts définis par le plan de gestion ratifié par l'UNESCO, par la Confédération et par les communes du site « Lavaux, vignoble en terrasses », une association de droit privé a été constituée en 2013, sous la dénomination Association Lavaux Patrimoine mondial (LPm).

L'Association Lavaux Patrimoine mondial a pour but premier d'appliquer et de développer le plan de gestion issu de l'inscription de la région à l'UNESCO en juin 2017, soit de mettre en place :

- Les éléments de sauvegarde de la valeur universelle exceptionnelle reconnue au patrimoine mondial.
- Les éléments de partage de la valeur universelle exceptionnelle reconnue au patrimoine mondial.

En tant que membre, Savigny fait partie de l'assemblée générale qui est convoquée en principe une fois par année.

Toutes autres informations utiles sont disponibles sur le site de l'association : https://www.lavaux-unesco.ch.

1.7.10 Amicale des Savigny de France et de Suisse (ASFS) *(14.04.03)*

- Notre commune est membre de l'Amicale des Savigny de France et de Suisse (ASFS) depuis 1989. Elle réunit les 25 communes de France et celle de Suisse portant le même toponyme. Chaque Savigny a sa propre richesse du plus petit de 60 habitants au plus grand de plus de 35'000 habitants et sont répartis dans 7 régions de France jusqu'aux rives du lac Léman.
- L'ASFS organise chaque année un congrès. Celui-ci a été rebaptisé « Les Savigny en fête ».

  Le calendrier des « Savigny en fête » est le suivant :

  - 2021 : en raison de la pandémie Covid-19, la rencontre des « Savigny en fête » a été annulée.
  - 4 juin 2022 : Savigny-le-Sec (France, Côte-d'Or) s'est proposée pour organiser une manifestation simple, sous la forme d'un marché gourmand et festif, auquel la commune sera représentée par MM. Jean-Philippe Thuillard, administrateur et vice-président et Christian Feusi, nouveau délégué en remplacement de M. Jean-Claude Rochat qui a remis son mandat.
- Rencontres du conseil d'administration :
  - 17 avril 2021 : réunion en visioconférence du bureau du conseil d'administration.
  - 27 novembre 2021 : réunion en présentiel regroupant les maires, les délégués et le conseil d'administration à Savigny-sur-Braye (France, Loir-et-Cher).

    Les questions quant à l'avenir de l'AFSF ont été évoquées, sans trouver la solution idéale. Un groupe de travail poursuivra la réflexion sur les changements à envisager pour trouver la formule convenant à toutes et à tous.

- Membres de l'AFSF

1. Savigny-sur-Aisne
2. Savigny-en-Sancerre
3. Savigny-en-Septaine
4. Savigny-les-Beaune
5. Savigny-le-Sec
6. Savigny-sous-Mâlain
7. Savigny-en-Veron
8. Savigny-sur-Braye
9. Savigny Manche
10. Savigny-le-Vieux
11. Savigny-sur-Ardres
12. Savigny Haute-Marne
13. Savigny-Poil-Fol
14. Savigny en Lyonnais
15. Savigny-en-Revermont
16. Savigny-sur-Grosne
17. Savigny-sur-Seille
18. Savigny Haute-Savoie
19. Savigny-le-Temple
20. Savigny-L'Evescault
21. Savigny-sous-Faye
22. Savigny Vosges
23. Savigny-en-Terre-Plaine
24. Savigny-sur-Clairis
25. Savigny-sur-Orge
26. Savigny (Suisse)

1.8 Transports publics

1.8.1 Participation communale aux coûts non couverts des lignes de trafic régional et assimilé *(18.02.04)*

- L'indemnité pour coûts non couverts des lignes de trafic régional et assimilé s'est élevée à CHF 163'015.60 pour notre commune en 2021, alors que le montant porté au budget ascendait à CHF 162'000.00.

  La répartition définitive de la participation des communes pour l'exercice 2021 a été établie sur la base des conventions d'offres conclues avec les entreprises de transport, lesquelles ne tiennent pas compte des conséquences financières du coronavirus sur les transports publics en 2021. Ces dernières ne seront connues qu'au moment du bouclement des comptes 2021 des entreprises de transport. La part communale aux pertes du trafic régional de l'année 2021 aurait dû donc être facturée en 2022, en addition à la participation communale pour les indemnités de l'année 2022. Toutefois, le canton a souhaité prolonger le soutien qu'il avait accordé en 2020. Ainsi, le Conseil d'Etat a proposé au Grand Conseil d'allouer une enveloppe de CHF 40 mios pour financer les parts cantonale et communale aux pertes du trafic régional, ainsi que la moitié des pertes de recettes du trafic urbain, en soutien aux communes.

  Outre la prise en charge de sa part aux pertes du trafic régional, le Conseil d'Etat a décidé de prendre à nouveau des mesures de soutien pour alléger la charge des communes. Elles sont les suivantes :

  – Concernant le trafic régional, le canton renonce à facturer aux communes leur part aux pertes financières, estimée à près de CHF 10 mios.

- Concernant le trafic urbain, en majeure partie financé par les communes desservies avec une part de subventionnement cantonal en principe limitée aux charges de fonctionnement, le canton prendra à sa charge la moitié des pertes de recettes, estimée à CHF 6.5 mios ; il déduira de ce montant l'éventuelle contribution fédérale extraordinaire.

- La Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), Division management des transports, nous a invités à inscrire un montant de CHF 211'500.00 au budget 2022.

1.8.2 Réorganisation de l'offre de bus dans le secteur du Jorat *(18.04)*

- La réorganisation de l'offre de bus dans le secteur du Jorat est effective depuis le mois de décembre 2021 avec la reprise de l'exploitation par CarPostal des lignes tl 62 et 65. Il a permis une amélioration des fréquences et une optimisation de l'exploitation du secteur.

  Ci-dessous un tableau comparatif 2021-2022 de l'exploitation des lignes :

  Légende :
  - *Paire : aller-retour*
  - *HP : heure de pointe*
  - *HC : heure creuse*

2021

Ligne	Jour	Cadence	Paire de courses	Tronçon
tl 62	Lu-Ve	15' HP, 30' HC	42 / jour	Moudon-Croisettes
	Sa-Di	1h	19.5 / jour	
tl 65	Lu-Ve	40' HP, 1h15' HC	20 / jour	Mézières-Savigny-Sallaz
	Sa-Di	1h15'	16.5 / jour	
CP 75	Lu-Ve	45' HP, 1h30' HC	19.5 / jour	Mézières-Savigny-Sallaz
	Sa-Di	2-3h	9 / jour	

Décembre 2021

Ligne	Jour	Cadence	Paire de courses	Tronçon
CP 362	Lu-Ve	15' HP, 30' HC	39 / jour	Moudon-Croisettes
	Sa-Di	30'	36.5 / jour	
CP 365	Lu-Ve	30' HP, 1h HC	31 / jour	Moudon-Savigny-Sallaz
	Sa-Di	1h	19.5 / jour	
CP 360	Lu-Ve	30' HP, 1h HC	27 / jour	Croisettes-Savigny-Sallaz
	Sa-Di	1h	19 / jour	

- Pour les offres nocturnes, l'offre pyjama est également reprise par CarPostal.

  Départs de Lausanne, gare :

  - 1h35

    Direction Moudon via la ligne 362 => retour via la ligne 362
    Direction Mézières via la ligne 365 => retour via la ligne 360

  - 3h35

    Direction Moudon via la ligne 362
    Direction Mézières via la ligne 365

1.8.3 Cartes journalières CFF *(18.02.05)*

En 2021, les Communes de Savigny et de Forel (Lavaux) ont maintenu leur partenariat pour la vente de trois cartes journalières.

Vous trouverez ci-dessous la statistique de vente 2021 :

Mois	Nb de cartes	Vendues	Invendues	%
Janvier	93	39	54	41.94
Février	84	38	46	45.24
Mars	93	43	50	46.24
Avril	90	80	10	88.89
Mai	93	80	13	86.02
Juin	90	80	10	88.89
Juillet	93	85	8	91.40
Août	93	92	1	98.92
Septembre	90	81	9	90.00
Octobre	93	87	6	93.55
Novembre	90	78	12	86.67
Décembre	93	74	19	79.57
Total	**1'095**	**857**	**238**	**78.26**

La moyenne des cartes vendues en 2021 est de 78.26%, contre 79.60% durant la période précédente.

Le montant encaissé est inférieur au montant budgétisé pour 2021.

1.9 Economat, informatique, télécommunications

1.9.1 Mobilier, matériel de bureau et appareils divers *(12.02/03)*

- Remplacement de deux lampadaires dans les bureaux de l'administration communale.

1.9.2 Informatique *(19.02.03 – 19.03.02)*

- Augmentation de la bande passante à la salle de spectacles du Forum.
- Remplacement d'un écran et d'un PC portable au bureau du Conseil communal.
- Acquisition d'un PC portable et d'une licence Adobe Pro supplémentaires à l'administration communale.
- Remplacement de 3 PC et d'une imprimante à l'administration communale, dans le cadre de la rotation des appareils.
- Remplacement des imprimantes au service de location des salles et à la STEP de Pra Charbon.
- Remplacement du PC de la STEP de Pra Charbon et migration des programmes spécifiques.
- Renouvellement du matériel wifi de la Maison de commune et de la bibliothèque.
- Remplacement du serveur « NAS » (sauvegarde des données de la commune).
- Remplacement du serveur de la Maison de commune.
- Modifications des certificats de salaires selon les exigences de la Confédération dès 2021.
- Adaptation du programme pour la gestion de la liste et de la fiche des chiens.
- Introduction d'un double facteur d'authentification pour l'accès à l'application eSéances.
- Fourniture et installation d'attestations pour le Contrôle des habitants.
- Désinstallation du programme BiblioMaker du serveur de la bibliothèque et installation de celui-ci sur un poste de travail.

1.9.3 Cybersécurité *(19.04)*

L'explosion des annonces de cyberattaques ces derniers mois n'est ni un hasard ni une fatalité. Elle est principalement due à la professionnalisation des groupes de pirates informatiques ainsi qu'au perfectionnement de leurs techniques et outils, mais pas seulement. En effet, il y a actuellement un décalage évident entre l'efficacité et la rapidité des attaques et notre niveau général de préparation pour les contrer. L'Union des communes vaudoises (UCV) a anticipé ce phénomène et a offert à ses communes membres la possibilité d'obtenir un label de cybersécurité par l'Association Suisse.

La Commune de Savigny a entamé cette démarche en 2021 permettant ainsi de :

- Analyser nos cyberrisques
- Estimer les impacts possibles en cas de cyberattaque

- Connaître nos niveaux de protection et de risque
- Détailler notre organisation
- Estimer la valeur de nos données
- Effectuer des tentatives de phishing
- Scanner notre réseau afin de déterminer les points faibles

Ces différents points ont fait l'objet d'un rapport qui indique les éléments à corriger. Nous sommes actuellement dans cette phase de corrections. Ces dernières seront évaluées à nouveau par l'Association Suisse, qui déterminera suite à cet audit la labellisation de notre commune.

1.9.4 Télécommunications *(19.06)*

- Installation d'un terminal de paiement par cartes supplémentaire à la réception générale.
- Remplacement de l'interphone unique à l'entrée de la Maison de commune par des interphones pour chaque service.
- Fourniture et installation d'un kit de conversion aux normes de la 4G pour les deux panneaux routiers d'affichage ; solution qui s'est finalement déployée en lieu et place de leur remplacement (voir 4.2.1.2 ci-après).

2. FINANCES

2.1 Communales

2.1.1 Rapport des comptes *(20.04)*

Nous nous référons au rapport spécifique en la matière (préavis n° 01/2021 – Comptes 2021).

2.1.2 Arrêté d'imposition *(21.01)*

Référence est faite aux :

- Préavis n° 07/2019 – Arrêté d'imposition pour les années 2020 et 2021, traité par le Conseil communal au cours de sa séance du 7 octobre 2019. Le Conseil communal a validé la proposition de maintenir le taux d'imposition communal à 69 points et celui de l'impôt foncier à 1.2‰.
- Préavis n° 06/2021 – Arrêté d'imposition pour les années 2022 et 2023, traité par le Conseil communal au cours de sa séance du 11 octobre 2021. Le Conseil communal a validé la proposition de maintenir le taux d'imposition communal à 69 points et celui de l'impôt foncier à 1.2‰.

2.1.3 Plafond d'endettement – législature 2016-2021 *(22.04)*

- Rappel : au cours de sa séance du 2 décembre 2016, le Conseil communal a adopté le préavis n° 13/2016 – Plafond d'endettement : législature 2016-2021, fixant celui-ci à CHF 29 mios, considérant la dette actuelle, les investissements planifiés et les amortissements à effectuer.
- Au cours de sa séance du 6 décembre 2021, le Conseil communal a adopté le préavis n° 08/2021 – Fixation des plafonds d'endettement et de cautionnements pour la législature 2021-2026, fixant le plafond d'endettement net à CHF 29 mios et le plafond de cautionnements à CHF 15 mios.

2.2 Relations Etat / communes – Péréquations

2.2.1 Décompte final 2020 *(22.06)*

Le décompte final de la péréquation 2020 s'est soldé par un montant de CHF 932'411.00 en notre faveur.

Le détail du décompte 2020 s'établit comme suit :

– Cohésion sociale				CHF 2'374'044.00
– Alimentation au fonds de péréquation		CHF	2'620'019.00	
– Couche population	./.	CHF	990'960.00	
– Couche solidarité	./.	CHF	469'046.00	
– Dépenses thématiques	./.	CHF	512'206.00	
– Péréquation directe nette				CHF 647'807.00
– Réforme policière				CHF 160'593.00
Solde net des péréquations 2020				**CHF 3'182'444.00**
– Acomptes facturés			./.	CHF 4'144'855.00
Solde en faveur de la commune				CHF 932'411.00

2.2.2 Eléments du décompte 2020

Le décompte précité est basé sur les éléments suivants :

- Rendements des impôts 2020 selon les données transmises par les communes et validées ensuite par elles.
- Population au 31 décembre 2020 sur la base des données publiées dans la FAO.
- Taux d'imposition communaux 2020 (taux moyen : 69.93).
- Participation à la cohésion sociale 2020 : CHF 844'273'246.00.
- Dépenses thématiques (routes, transports et forêts) : les communes ont annoncé les montants y relatifs selon le questionnaire qui leur est adressé chaque année par la Direction générale des affaires institutionnelles et des communes (DGAIC). Les chiffres fournis par les communes et attestés par leurs organes de contrôle.
- Facture 2020 de la réforme policière : sur la base de l'article 45 de la Loi du 13 septembre 2011 sur l'organisation policière vaudoise (LOPV – BLV 133.05) et conformément au protocole d'accord entre l'Etat et les communes de juin 2013, un montant de CHF 68'941'679.00 a été mis à la charge des communes.
- De plus amples informations sur ce décompte sont disponibles sur le site :

  www.vd.ch/themes/territoire/communes/finances-communales/.

3. DOMAINES ET BÂTIMENTS

3.1 Forêts

3.1.1 Généralités *(32.01.02/05)*

- Le rapport annexé du garde forestier[2] vous renseignera sur le bilan d'exploitation 2021. Le volume des bois martelés a atteint 1'278 sylves (estimation du volume sur pied).
- Les coupes de bois de la saison 2021-2022 ont été adjugées à trois entreprises forestières pour un volume de 932 m^3.

3.1.2 Plan de gestion des forêts communales 2020-2031 *(32.01.04)*

Le plan de gestion des forêts communales a pour objectif de tracer la ligne directrice de la gestion des forêts présentes sur le périmètre du triage forestier de Savigny-Lutry, soit les territoires communaux de Belmont-sur-Lausanne, Lutry, Paudex, Pully et Savigny.

Ce document s'inscrit dans les objectifs fixés par le Plan directeur forestier de la Région Centre de février 2019.

Il donne un aperçu de l'état des peuplements forestiers, fait le bilan des contraintes de gestion et fixe les objectifs et mesures selon les diverses fonctions de la forêt. Ces fonctions, profondément ancrées dans la législation, peuvent être décrites comme suit :

- Production de bois
- Protection contre les dangers naturels
- Protection biologique
- Accueil et loisirs
- Protection du paysage

La période de validité du plan de gestion des forêts communales est de 2020 à 2031. En 2020-2021, il a été validé par les propriétaires et autorités forestières cantonales, dont Savigny le 8 février 2021. Il doit encore être approuvé par le Département de l'environnement et de la sécurité.

[2] Rapport d'activités 2021 du garde forestier

3.2 Bâtiments et gérances

3.2.1 Agora *(34.01 – 35.01)*

- Location
  - La société Affinity PrimeMEDIA Ltd, locataire depuis le 1er mars 2003, a résilié son bail commercial pour l'été 2022.

    La commune se charge de trouver un locataire de remplacement à sa convenance.
- Travaux
  - Dépannage et contrôle de la ventilation du bar à café.
  - Pour le surplus, nous n'avons pas entrepris de travaux significatifs en 2021.
- Rapport de production photovoltaïque et de consommation d'énergie 2021

Agorà	Réseau		
2021	kWh		
	Excedent	heures pleines	heures creuses
Janvier-Mars	1641	1746	2465
Avril-Juin	2779	1522	3017
Juillet-Septembre	2242	1769	3062
Octobre-Decembre	1124	2710	3368
		7747	11912
Totale	**7786**		19659

		kWh	
taux d'autoconsommation	kWh autoconsommés	5814	43%
	kWh production photovoltaique	13600	
	kWh excedent	7786	
taux d'autosuffisance	consommation totale	25473	23%
	kWh production photovoltaique	13600	
	kWh excedent	7786	
	consommation réseau	19659	

3.2.2 Ancien collège *(35.01)*

- Travaux
  - Remplacement d'un dévidoir à lance d'incendie.
  - Remplacement de trois stores à lamelles dans les locaux de la garderie.
  - Remplacement de la porte d'accès, côté cour.
  - Remplacement des luminaires de la salle de judo aux frais de la commune et réfection de la peinture du local par les soins du Judo Ju-jitsu Club Savigny (JJCS) que nous remercions de son engagement.

- Rapport de production photovoltaïque et de consommation d'énergie 2021

consommation électrique propre

Ancien collège

lieu
route du collège 5
CH 1073 Savigny

propriétaire
route du collège 5
CH 1073 Savigny

puissance de l'installation
DC: 53.4 kWp | AC: 47 kVA

installation
Ancien collège Savigny
SN: 8832967

période: 01.01.2021 - 31.12.2021

date	rendement global	consommation totale	consommation couverte	consommation non couverte	taux de consommation
2021 janvier	152.96 kWh	5.52 MWh	118.90 kWh	5.40 MWh	77.74%
2021 février	3.34 MWh	4.78 MWh	1.38 MWh	3.40 MWh	41.21%
2021 mars	6.07 MWh	5.83 MWh	2.61 MWh	3.22 MWh	42.94%
2021 avril	8.51 MWh	4.52 MWh	2.77 MWh	1.75 MWh	32.54%
2021 mai	7.53 MWh	5.01 MWh	2.87 MWh	2.15 MWh	38.07%
2021 juin	8.65 MWh	4.69 MWh	3.07 MWh	1.61 MWh	35.55%
2021 juillet	7.69 MWh	3.88 MWh	2.37 MWh	1.51 MWh	30.81%
2021 août	8.05 MWh	3.94 MWh	2.34 MWh	1.60 MWh	29.07%
2021 septembre	6.20 MWh	4.80 MWh	2.62 MWh	2.18 MWh	42.22%
2021 octobre	5.37 MWh	4.79 MWh	2.31 MWh	2.49 MWh	43.09%
2021 novembre	2.08 MWh	5.65 MWh	1.24 MWh	4.41 MWh	59.57%
2021 décembre	355.52 kWh	5.32 MWh	184.38 kWh	5.13 MWh	51.86%

25.01.2022
https://electrosol.solarlog-web.ch/

Created with Solar-Log™ WEB Enerest
by Solare Datensysteme GmbH

1

date	rendement global	consommation totale	consommation couverte	consommation non couverte	taux de consommation
	63.99 MWh	58.73 MWh	23.88 MWh	34.86 MWh	

Le calcul du taux de consommation propre se fait sur la base de valeurs non arrondies
Pour la période choisie, le taux de consommation propre était de 37.31%.
production: injection + Batterie Charge + consommation couverte de la production
Consommation totale: consommation couverte de la production + consommation couverte de la batterie + consommation non couverte

production

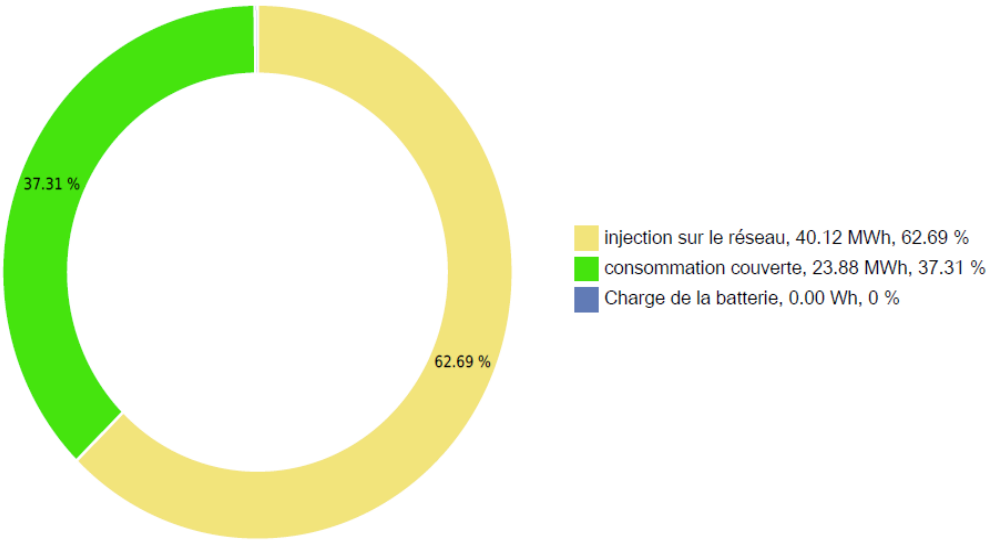

Le calcul du taux de consommation propre se fait sur la base de valeurs non arrondies
Pour la période choisie, le taux de consommation propre était de 37.31%.

production: injection + Batterie Charge + consommation couverte de la production
Consommation totale: consommation couverte de la production + consommation couverte de la batterie + consommation non couverte

bilan de consommation

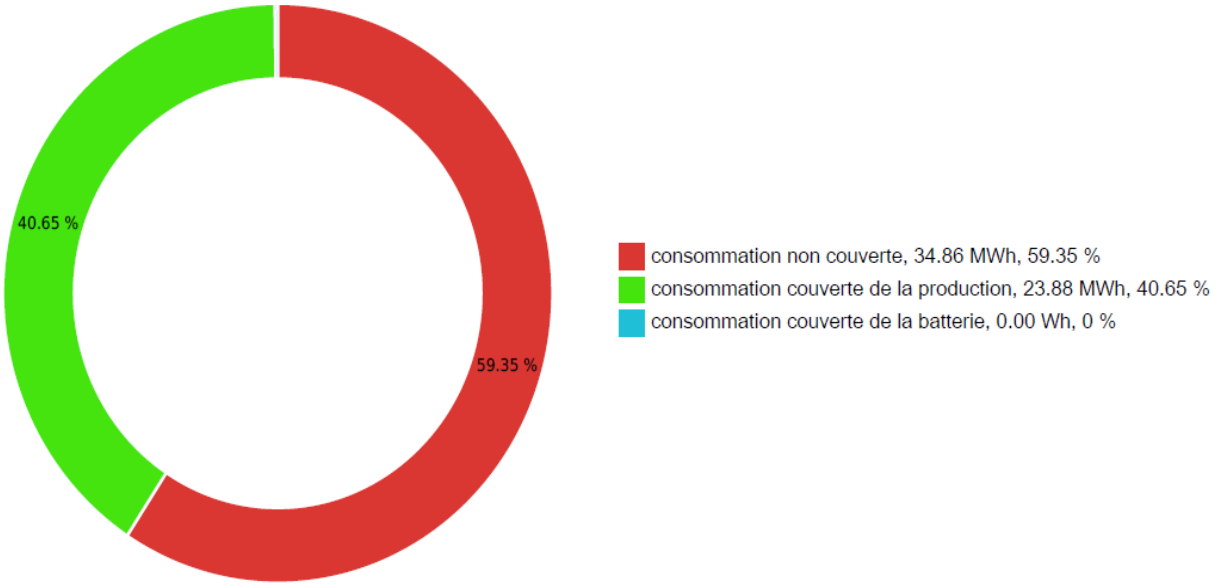

Le calcul du taux de consommation propre se fait sur la base de valeurs non arrondies
Pour la période choisie, le taux de consommation propre était de 37.31%.
production: injection + Batterie Charge + consommation couverte de la production
Consommation totale: consommation couverte de la production + consommation couverte de la batterie + consommation non couverte

25.01.2022
https://electrosol.solarlog-web.ch/

Created with Solar-Log™ WEB Enerest
by Solare Datensysteme GmbH

consommateur

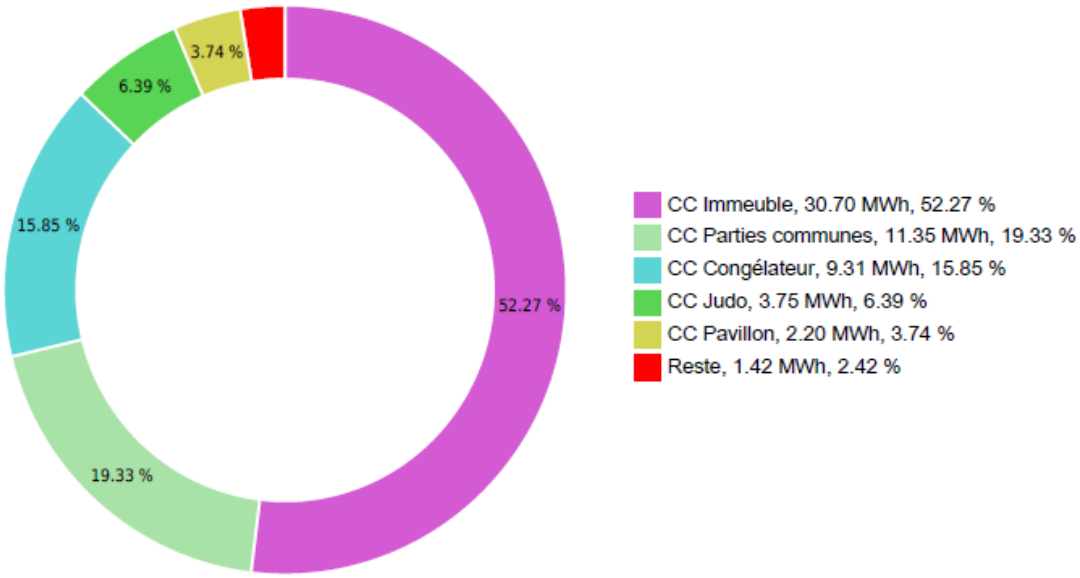

Le calcul du taux de consommation propre se fait sur la base de valeurs non arrondies
Pour la période choisie, le taux de consommation propre était de 37.31%.
production: injection + Batterie Charge + consommation couverte de la production
Consommation totale: consommation couverte de la production + consommation couverte de la batterie + consommation non couverte

La rémunération et le prix de l'électricité n'ont pas pu être calculés. Merci de les saisir dans la configuration du Solar-Log™ dans le menu installation

3.2.3 Ancienne gendarmerie *(35.01)*

Nous n'avons pas entrepris de travaux significatifs en 2021.

3.2.4 Collège du Jorat *(35.01)*

- Remplacement du lave-linge de l'immeuble, qui n'était plus réparable.
- Remplacement de l'éclairage du pilier public.
- Installation d'un luminaire extérieur avec détecteur de mouvements et de luminaires dans les communs du bâtiment (corridors et cage d'escalier).

3.2.5 Complexe scolaire et salle de sport *(35.01 – 36.01)*

- Travaux
  - Remplacement des buts de handball de la salle de sport.
  - Réfection d'une surface de carrelage de 8 m^2 dans le tunnel de douches du vestiaire dames de la salle de sport.
  - Nettoyage de la charpente de la salle de sport au moyen d'une nacelle sur chenilles, afin d'éliminer la poussière accumulée et rejetée ensuite dans la salle par la ventilation.
  - Installation d'un tableau d'affichage sportif à la salle de sport, indiquant le temps et les résultats.
  - Réparation de plusieurs stores des bâtiments de Mollie-Margot 7 et 9.
  - Rehaussement de la clôture du préau des bâtiments de Mollie-Margot 7 et 9 pour garantir la sécurité des enfants.

Marqueur de temps de la salle de sport

- Eclairage extérieur
  - Installation de projecteurs avec détecteur de mouvements aux entrées des bâtiments Mollie-Margot 7, 9 et 11.
- Terrains de sport du Complexe scolaire

  Le projet de réaménagement des infrastructures sportives extérieures du Complexe scolaire est exposé sous chiffre 3.3.1 ci-après.
- Appartement de service
  - Remplacement du lave-vaisselle.

3.2.6 Eglise *(35.01)*

- M. Jean-François Mingot, facteur d'orgues et constructeur de l'orgue de notre église, entretenait celui-ci depuis 1976 ; il a pris sa retraite à fin 2020.

  Nous avons passé un nouveau contrat d'entretien avec M. Johannes Roehrig, facteur d'orgues, en 2021.

- Selon le constat effectué par M. Johannes Roehrig en été 2021, l'orgue nécessitera des travaux importants ; ils sont budgétisés. Dans l'immédiat, il a réparé des trous présents sur les membranes de l'orgue.

- La frappe des heures et demie de l'horloge a été réparée au printemps 2021.

3.2.7 Etude énergétique *(86.01)*

- Rappel : en 2020, nous avons confié un mandat d'étude à un bureau spécialisé, portant sur la faisabilité d'un regroupement de consommation propre à Savigny sur les bâtiments communaux suivants : Complexe scolaire, Agora, Forum et Maison de commune.

  Le rapport, livré à fin 2020, considère différentes variantes avec les rendements estimés de celles-ci.

  Au vu du rendement très prometteur de panneaux solaires photovoltaïques sur les bâtiments du Complexe scolaire 7, 9 et11, révélé au cours de l'étude de 2020, nous avons effectué des sondages dans la toiture. Ceux-ci ont consisté à déposer des tuiles en Eternit et à percer la sous-couverture, afin de vérifier l'épaisseur et l'état de l'isolation. Le résultat est que les tuiles sont poreuses et amiantées ; l'isolation est en outre faible, soit de 30 mm seulement.

- Les options retenues, à explorer plus avant, sont les suivantes :

  1) Le remplacement et/ou l'extension des deux chauffages à distance existants, fonctionnant au mazout et au gaz, par une source d'énergie renouvelable sous la forme d'un ou deux chauffages à distance indépendants ou reliés entre eux.

     En date du 29 novembre 2021, le canton a accordé une subvention de 60% pour ce volet de l'étude.

  2) L'évaluation de la faisabilité des rénovations énergétiques de bâtiments :

     - Les bâtiments considérés sont les suivants :

       Périmètre nord : Complexe scolaire, salle de sport, Forum, Agora, Maison de commune.

       Périmètre sud : Ancien collège, Villa des maîtres, Pavillon, Eglise.
     - Variantes sources : bois, pompe à chaleur géothermique, pompe à chaleur.
     - Détermination du bilan thermique actuel et potentiel des bâtiments.
     - Détermination du potentiel et de la nécessité de changement de réseau de distribution d'énergie dans les bâtiments.
     - Coût et matérialité des changements de l'enveloppe des bâtiments.

     Au début de l'année 2022, le canton ne s'était pas encore déterminé sur notre demande de subvention pour ce volet de l'étude.

3.2.8 Forum *(35.01)*

- Remplacement d'une pompe de circulation du chauffe-eau.
- Remplacement du moteur de la ventilation de la sous-station de chauffage.
- Pose d'un film solaire sur la face externe d'une partie des vitres de la salle de spectacles pour réduire la chaleur ; le solde sera effectué en 2022.

3.2.9 Garage des Gavardes *(34.01 – 35.01)*

- Aménagement des locaux de services
  - Rappel : le projet d'aménagement de locaux sanitaires et de service pour les services de la voirie et des eaux dans le garage ont été soumis à l'enquête publique du 24 janvier au 24 février 2020. Le crédit a été accordé par le Conseil communal au cours de sa séance du 20 juin 2020 (préavis n° 05/2020).

    Les travaux ont débuté au mois de septembre 2020 et se sont terminés dans le courant du 1er semestre 2021.
  - Les services ont emménagé dans leurs nouveaux locaux et vidé le rural.

    Pour l'instant, la fabrication des pare-neige est maintenue au rural.

    Le mobilier nécessaire a été commandé, à savoir notamment des armoires-vestiaires pour le personnel, du mobilier pour le bureau et un établi placé dans le garage.
  - La Commission de gestion a visité les locaux le 21 avril 2021.
- Locations
  - Le SDIS Cœur de Lavaux loue une surface de 127 m^2 depuis 2014, à titre de caserne de « Détachement d'appui » (DAP).

    Cette location sera résiliée lorsque la nouvelle caserne en construction à Forel (Lavaux) sera mise en service.
  - Nous réservons une surface du garage à l'usage de garde-meubles, en cas d'exécution forcée d'expulsion.
  - A compter du 1er décembre 2021, nous louons 2 places de parc extérieures à HelvéCie SA pour 2 bus scolaires.

3.2.10 Hangar des Gavardes *(34.01 – 35.01)*

- Construction
  - Rappel : le projet de démolition et désamiantage du bâtiment de la ferme (ECA n° 413) été soumis à l'enquête publique du 24 janvier au 24 février 2020. Le crédit a été accordé par le Conseil communal au cours de sa séance du 20 juin 2020 (préavis n° 05/2020).

    Les travaux ont débuté au mois de septembre 2020 et se sont terminés dans le courant du 1er semestre 2021.
  - La ferme a été radiée au Registre foncier et le hangar immatriculé en lieu et place.

  - Les aménagements intérieurs sont en cours.
  - La Commission de gestion a visité le bâtiment le 21 avril 2021.
  - En raison de la pandémie Covid-19, une inauguration publique n'a pas été organisée.
- Location
  - Une surface de 277.50 m^2, côté est, a été louée à Moret machines agricoles SA, à compter du 1er juillet 2021.

3.2.11 Hôtel-restaurant des Alpes *(35.01)*

En votation populaire le 7 mars 2021, la population de Savigny a refusé l'achat de l'hôtel-restaurant des Alpes par la commune (préavis n° 10/2020), à une majorité de 54%.

L'établissement a donc été vendu à des privés qui ont entrepris des travaux avec l'autorisation de la commune ; au début de l'année 2022, ceux-ci n'étaient pas terminés.

3.2.12 Maison de commune *(35.01)*

- Réfection des joints de la verrière qui n'étaient plus étanches.
- Remplacement et modernisation de la signalétique intérieure du bâtiment.
- Nettoyage de graffitis à l'extérieur du bâtiment.

3.2.13 Pavillon *(35.01)*

Nous n'avons pas entrepris de travaux significatifs en 2021.

3.2.14 Refuge de la Planie *(35.01)*

Nous n'avons pas entrepris de travaux significatifs en 2021.

3.2.15 Vestiaires et terrain de football de Saint-Amour *(35.01)*

Nous n'avons pas entrepris de travaux significatifs en 2021.

3.2.16 Villa des maîtres *(34.01 – 35.01)*

- Travaux
  - Remplacement du lave-vaisselle d'un appartement.
- Location
  - La famille Moret-Pythoud a résilié le bail de son appartement pour le 31 janvier 2022.
  - L'appartement a été reloué à un habitant de Savigny au 1er février 2022.

3.2.17 Contrôle des citernes des bâtiments communaux *(42.07.02)*

Les contrôles ont lieu tous les 10 ans.

Il n'y a pas eu de révision planifiée en 2021.

3.2.18 Contrôle des installations électriques *(35.01 – 43.03)*

En 2021, les bâtiments et constructions suivants (ordre chronologique) ont fait l'objet d'un contrôle périodique obligatoire des installations électriques, en application de l'Ordonnance fédérale du 7 novembre 2001 sur les installations électriques à basse tension (OIBT – RS 734.27) :

- Agora : locaux du bar à café
- Ancien collège : installation photovoltaïque
- Hangar des Gavardes : contrôle initial (suite à construction)

3.2.19 Déprédations aux bâtiments *(35.01 – 43.02)*

Diverses mesures de police sont déployées sur le terrain, afin de dissuader les auteurs de déprédations et délits.

En 2021, nous avons recensé les dégâts suivants :

– 1er juin 2021	Réservoir des Planches : la porte a été forcée
– 5 septembre 2021 :	Vitre brisée du pilier public de Mollie-Margot
– Octobre 2021	Parois vitrées de l'abribus « Savigny, Publoz » brisées
– 9/19 novembre 2021 :	Cellules-abri de protection civile n° 1 et 2 du Complexe scolaire : déprédations
– 21/22 novembre 2021 :	Agora : tentative de vol et déprédations au bâtiment

3.2.20 Equipements et matériel du service de la conciergerie *(41.05.02)*

Durant l'année 2021, nous avons remplacé le matériel suivant :

- Une monobrosse pour diverses utilisations.

3.3 Installations sportives

3.3.1 Installations sportives extérieures du Complexe scolaire : réaménagement *(36.01)*

3.3.1.1 Rappel

Référence est faite au rapport de gestion 2020, chiffre 4.1.3.4, page 47.

La réalisation du parking et de la Coop provisoire sur la parcelle RF n° 5 implique la relocalisation du terrain de football d'entraînement présent dans le secteur nord du Complexe scolaire.

Un avant-projet a dès lors été initié en parallèle. Ce dernier ne considérait pas uniquement le déplacement du terrain de football d'entraînement, mais également la refonte de l'ensemble des infrastructures sportives datant de la construction du Complexe scolaire en 1983, en coordination avec la construction du parking et l'implantation du magasin provisoire.

En 2021, l'étude de projet de l'ouvrage et la procédure de demande d'autorisation ont été menées. Durant cette phase, l'avant-projet a été affiné et a tenu compte du souhait de la population de réserver un emplacement pouvant accueillir un skate-park, des espaces de détente et un terrain synthétique.

3.3.1.2 Projet élaboré en 2021

Le projet répond en substance aux objectifs suivants :

- Déplacement du terrain de football, en vue de l'utilisation de son emplacement actuel pour la mise en place du magasin provisoire de Coop.
- Aménagement d'un nouveau terrain de football respectant les dimensions de la catégorie D, avec clôture sur 3 côtés.
- Création de murs de soutènement et d'une rampe d'accès.
- Création de chemins d'accès et de murs de soutènement.
- Déplacement des deux pistes des 80 mètres et leur mise en conformité en pistes des 100 mètres.
- Déplacement et mise en conformité des deux pistes de saut en longueur.
- Déplacement et mise en conformité du lancer de poids.
- Démolition du terrain de basket et reconstruction d'un terrain multisports (basketball, volleyball, badminton).
- Démantèlement du skate-park existant et création d'une surface en béton pouvant accueillir un nouvel aménagement.
- Mise en place d'un nouveau système d'éclairage pour le terrain de football et le terrain multisports.
- Mise en place d'un système d'arrosage automatique.
- Création d'un cheminement piétonnier liant tous les terrains.
- Création de zones de détente pouvant accueillir des pique-niques vers le skate-park et le lancer de poids, l'arborisation desdites surfaces, des talus et des cheminements.
- Mise en place du réseau souterrain et des drainages nécessaires.

3.3.1.3 Procédure

- Enquête publique

Le projet a été soumis à l'enquête publique du 3 décembre 2021 au 20 janvier 2022. Il a suscité deux oppositions qu'il appartiendra à la Municipalité de traiter.

La CAMAC a délivré une synthèse positive le 6 janvier 2022.

- Appel d'offres

Un appel d'offres, selon la procédure ouverte des marchés publics, a été publié le 14 décembre 2021, assorti d'un délai de dépôt au 28 janvier 2022.

- Crédit de construction

Une demande de crédit sera présentée au Conseil communal dans le courant de l'année 2022.

3.3.2 Terrains d'entraînement du Complexe scolaire : entretien *(36.01)*

- Tonte du gazon des deux terrains d'entraînement du Complexe scolaire, représentant une surface d'environ 1'500 m^2, effectuée une fois par semaine au moyen du tracteur tondeuse.
- Roulage des terrains en début de saison (mars), afin d'aplanir la surface.
- Traitement sélectif contre les mauvaises herbes et apport en engrais fourni 4 fois par année.
- Travaux de décompactage par les soins d'une entreprise, suite aux sondages effectués pour les besoins de l'étude du projet d'aménagement d'un magasin provisoire de Coop.

3.3.3 Terrains de football de Saint-Amour *(36.01)*

- Tonte du terrain de football de Saint-Amour par le robot.

  Le robot est nettoyé et graissé une fois par semaine. Comme les fils conducteurs sont régulièrement rongés par les taupes, ceux-ci seront remplacés par des fils renforcés pour le retour du robot en mars 2022.
- Entretien du terrain en début de saison (mars) par les soins d'une entreprise, consistant en un griffage qui permet de retirer le feutrage qui se forme sur le gazon. Cette opération est suivie d'un roulage, afin d'aplanir la surface.
- Traitement sélectif contre les mauvaises herbes et apport en engrais fourni 4 fois par année.
- Suivant la sécheresse, arrosage régulier du terrain.

4. TRAVAUX PUBLICS / ENVIRONNEMENT / URBANISME

4.1 Urbanisme, architecture, environnement

4.1.1 Généralités, réglementation *(42.01)*

Pour prendre en compte les modifications de la Loi fédérale du 22 juin 1979 sur l'aménagement du territoire (LAT – RS 700), le Canton de Vaud a révisé sa loi cantonale (LATC – BLV 700.11) qui est entrée en vigueur le 1er septembre 2018.

Pour la Commune de Savigny, identifiée comme centre local par la mesure A11 du Plan directeur cantonal du 31 janvier 2018 (PDCn), l'établissement d'un Plan directeur communal (PDCom) n'est donc plus obligatoire en application de cette révision ; mais la taxe sur la plus-value (articles 64 à 70 LATC) et la garantie de la disponibilité des terrains (article 52 LATC) devront être intégrées dans la révision des planifications communales.

4.1.2 Système régional de gestion des zones d'activités (SRGZA) *(42.03)*

- Référence est faite aux rapports de gestion 2017 : pages 94 et 95, 2019 : pages 46 et 47 et 2020 : pages 44 et 45.
- Pour rappel, dans le cadre du Plan directeur cantonal (PDCn) du 31 janvier 2018, une stratégie régionale de gestion des zones d'activités doit être mise en place dans chaque district. Le district de Lavaux-Oron a des particularités bien spécifiques. Les Communes de Belmont-sur-Lausanne, Lutry, Paudex et Pully sont englobées dans le PALM (Projet d'agglomération Lausanne-Morges) et régies par cette entité ; de ce fait, elles ne font pas partie du périmètre défini dans le PDCn. Les Communes de Bourg-en-Lavaux, Chexbres, Rivaz et Saint-Saphorin (Lavaux) sont régies par la LLavaux (Loi du 12 février 1979 sur le plan de protection de Lavaux). Les Communes d'Essertes, Maracon et Montpreveyres n'ont pas de zones artisanales ou celles-ci sont très limitées.

  Dans les districts où une association régionale de promotion existe, c'est à celle-ci qu'incombe la responsabilité de mettre sur pied ce système. Pour notre district, il n'existe pas d'organisme régional de promotion économique recouvrant l'ensemble des communes. Les Communes de Jorat-Mézières, Servion et Savigny font partie de Lausanne Région, la Commune de Puidoux de Promove et les Communes de Forel (Lavaux) et Oron ne sont pas affiliées à de telles associations.
- Afin de mettre sur pied un comité de pilotage (COPIL) regroupant les six communes de Forel (Lavaux), Jorat-Mézières, Oron, Puidoux, Servion et Savigny, une séance constitutive a eu lieu le 15 novembre 2019.

  Pour tenir informées les communes du district Lavaux-Oron non concernées par les zones d'activités mais qui devront à terme valider la démarche finale, les grandes décisions et moments déterminants leur seront communiqués régulièrement.
- En 2021, les 6 communes concernées se sont rencontrées à trois reprises en présentiel.

Séance du 26 avril 2021

- Audition et adjudication d'un BAMO (bureau d'assistance du maître de l'ouvrage) pour les prestations d'organisateur de la procédure de demande d'offres de gré à gré comparatif d'urbanistes.

Séance du 1er septembre 2021

- Audition du soumissionnaire ayant transmis la meilleure offre pour le mandat d'urbaniste pour l'étude des zones d'activités, suite à la procédure de gré à gré comparatif.
- Validation du mandataire d'urbaniste.

Séance du 4 novembre 2021

- Séance de démarrage de l'établissement de la stratégie régionale de la gestion des zones d'activités.

  Vu le nombre restreint de communes concernées par la nécessité de mettre en place un système régional de gestion des zones artisanales dans le district de Lavaux-Oron, il a été décidé que les membres du comité de pilotage (COPIL) fonctionneront comme membres du groupe décisionnel (GD) et comme membres du groupe de travail (GT). Les séances du GD dépendront du contexte des échéances et se tiendront en fonction de l'avancement du projet (diagnostic, scénarios de croissance, stratégies à adopter), tandis que les séances du GT permettront de faire avancer concrètement l'établissement du SRGZA par des séances de travail plus régulières (mensuelles). Des associations régionales et des représentants du canton seront ponctuellement invités à participer aux séances du GT.

- Clé de répartition des coûts de l'étude.

  Il a été décidé d'une clé de répartition en fonction du nombre d'habitants de chacune des communes.

- Procédure pour la sélection du mandataire économiste.

  Il a été décidé d'une procédure d'appel d'offres à deux soumissionnaires.

- Bilan des réserves en zones d'activités.

  Ce travail implique une première étape de récolte des données de la part du mandataire auprès du canton. Les données reçues doivent être vérifiées par le mandataire en coordination avec les communes concernées, afin d'affiner ce bilan.

- Planning prévisionnel

Phase 1 : diagnostic	novembre 2021 – mars 2022
Phase 2 : volet stratégique	janvier 2022 – juillet 2022
Examen préliminaire	août 2022 – septembre 2022
Phase 3 : volet opérationnel	juillet 2022 – octobre 2022
Examen préalable	novembre 2022 – janvier 2023
Adaptation du projet	février 2023 – mai 2023
Consultation publique	mai 2023
Rédaction du rapport de consultation	juin 2023 – juillet 2023
Validation par les communes	août 2023 – septembre 2023
Approbation	octobre 2023 – janvier 2024

4.1.3 Plans d'aménagement communaux *(42.04.01)*

4.1.3.1 Réaménagement de la zone du centre de Savigny

- Référence est faite aux rapports de gestion 2017 : page 98, 2018 : page 90, 2019 : pages 47 et 48 et 2020 : pages 45 et 46.
- Pour rappel, l'aménagement du centre de Savigny couvre une diversité d'aménagements dont la réalisation se fera par étapes, lesquelles doivent être coordonnées. On peut notamment citer les projets de réalisation suivants :
  - L'aménagement de la route cantonale RC 701-B-P dans sa section ouest, en relation avec le développement des projets du PA « Village Centre », des arrêts de bus et des entrées dans le parking du Forum.
  - L'aménagement d'un nouveau parking public à l'emplacement de l'actuel terrain de football d'entraînement et le déplacement de ce dernier.
  - Le renouvellement des installations sportives du Complexe scolaire.
  - L'aménagement d'une place publique située entre la route cantonale RC 701-B-P et le Forum.
  - L'utilisation du foncier du bâtiment du rural pour du logement protégé.
  - L'aménagement d'une allée piétonne et paysagère nord-sud qui permet l'articulation et la desserte des équipements communaux et l'installation des équipements publics.
  - L'aménagement de la route cantonale RC 701-B-P dans sa section est.

  Ces différentes propositions tiennent compte des préoccupations et souhaits formulés par les participants membres du Conseil communal lors de la table ronde de 2015, de l'atelier interne de la Municipalité de 2019, des possibilités octroyées par le droit supérieur en constante évolution, du foncier communal et du développement de projets privés (PA « Village Centre »).

- Comme plusieurs objets de planification ont été mis à l'enquête publique début 2021 et que les directives liées à la pandémie Covid-19 ne permettaient pas d'organiser une séance de présentation auprès de la population à ce moment, il a été choisi de faire une présentation sous forme de cinq panneaux accessibles au public à la Maison de commune.

  Chaque visiteur a eu la possibilité de formuler ses remarques, dont le résultat vous est présenté ci-dessous :

  - Nombre de questionnaires en retour : 30
  - A la question : Appréciez-vous globalement le projet d'aménagement de la place ?

Oui	16
Non	8
Sans réponse	6

- A la question : Que souhaiteriez-vous comme équipements sur la place ?

Dans le sens du concept présenté	A l'encontre du concept présenté
➢ Des lieux de rencontres simples. Mais il faut intégrer la nuisance de la route cantonale.	➢ Maintenir en état ce qui existe déjà, plus un couvert à vélos.
➢ Des bancs, un sol perméable permettant, par exemple, de jouer à la pétanque. De l'ombrage (arbres).	➢ Ne pas changer ce qui existe actuellement. Une place verte en pleine campagne ?
➢ Une belle terrasse, type « Biergarten ».	➢ Manque de places de parc.
➢ Tables, bancs et arbres autant que possible.	➢ 15 places de parc en plus.
➢ Plus de verdure, prévoir les îlots de fraîcheur et d'ombre, imaginer une place de village conviviale.	➢ Beaucoup plus simple l'entrée et la sortie du Forum par le giratoire.
➢ Prévoir un endroit pour s'asseoir et discuter.	➢ Le projet est inutile. Faire une buvette à côté du bar à café existant est de la concurrence déloyale.
➢ Mobilier fitness extérieur.	➢ La « place » du village à côté du giratoire n'est pas très conviviale.
➢ Sportifs (terrains, foot, basket, etc.).	➢ Terrain de volley trop proche de la route ! Ballons pas toujours bien maîtrisés !
➢ Plus de tables de ping-pong.	
➢ Patinoire temporaire en hiver, skate-park permanent, fontaine et jeux d'eau pour enfants.	➢ Ce n'est pas logique de mettre un terrain de sport (pétanque, volley, etc.) à côté de la route et de supprimer un magnifique espace vert en faisant un parking !
➢ Un local espace pour que les jeunes ados puissent se retrouver, éventuellement avec animations (animateur) ponctuelles ou régulières.	
➢ Moins de véhicules en stationnement permanent.	

- Aux questions : Quelles améliorations souhaiteriez-vous ?
  Avez-vous d'autres suggestions ou remarques ?

Mobilité

- L'accès « véhicules » aux commerces du Forum va créer des bouchons supplémentaires.
- L'accès place du Forum difficile (sortie en direction de Forel). Garder l'accès via le giratoire préférable.
- L'accès aux places devant le Forum que vous allez créer, ne va créer que des embouteillages.
- Pouvoir accéder facilement à la pharmacie en véhicule pour les personnes âgées et les fournisseurs.
- Dommage, plus d'arrêt de bus « baignoire » devant la Coop. Vive les bouchons !
- Mettre le tout en zone 30 et en plus mettre en zone 30 depuis l'entrée du quartier des Planches ou l'entrée du village du côté de Mollie-Margot. L'augmentation du trafic et du bruit va être importante.

Stationnement

- Places de parc à disposition devant la pharmacie pour les personnes à mobilité réduite ou séniors.
- Accès disponible pour livraisons avec camion remorque ou semi-remorque devant l'entrée du magasin d'alimentation.
- Pourquoi créer autant de nouvelles places de parc, alors que derrière le Forum il en existe qui ne sont jamais utilisées ?
- Que l'on ne touche pas aux places de parc qui sont pour les petits commerces et les habitants. Ne pas toucher à l'entrée du Forum.
- Remettre les 53 places de parc à côté des commerces.
- Introduire des macarons résidents de Savigny sur les parkings pour éviter les véhicules ventouses.
- Moins de véhicules en stationnement permanent.
- Places de parc gratuites ou prendre en compte qu'il faudra marcher plus pour les personnes âgées.
- Utilisation du parking de 100 places pour un P+R.
- La suppression du parking permet une vraie valorisation de l'espace et une appropriation par le public.
- Moins de voitures et plus d'arbres en face (côté laiterie).
- Il faudrait mieux chercher un accord avec la Coop pour les quelquefois qu'on a besoin de plus de places de parc.

Infrastructures

- On aurait pu imaginer une piscine communale.
- Le maintien de la poste.
- La partie du rural avec des appartements protégés : excellente idée !
- Ne pas oublier le renouvellement du skate-park.
- Ne pas cacher/couper l'espace avec des éléments construits le long de la route cantonale.
- Un plan de « non déneigement » serait nécessaire pour planifier les zones perméables.

Remarques générales

- L'esquisse est assez séduisante. Merci pour ce beau travail.
- C'est bien comme prévu, aucune amélioration, c'est parfait, allez de l'avant.
- Super, un centre pour se retrouver, un centre pour la jeunesse.
- Penser aux jeunes et garder l'esprit d'avant.
- Création d'un nouveau skate-park, installations sportives, lieu de rencontre, zone très importante pour les jeunes du village !
- Osez le changement dans les matériaux, les formes et diminuez les places pour les voitures. Si on détruit les bâtiments rural et Landi, prévoyez au moins des constructions plus innovatrices et vivantes.
- Harmonisation des styles ou éviter des aspects trop disparates.
- Intégrer la laiterie actuelle dans les réflexions.
- Entretenir ce qui existe déjà est une bonne chose à faire.
- Il n'y a pas de raison que les habitants de Savigny paient pour les choix de la Coop, côté Forum. Ils n'ont qu'à construire sur leur terrain à la sortie de Savigny. La Municipalité de Savigny soutient beaucoup trop la Coop !
- Les montants financiers articulés semblent peu élevés pour ces ambitions. Le risque serait de faire sans donner les moyens à la végétation de se développer.

4.1.3.2 Coop **: implantation d'un magasin provisoire et construction d'un parking** *(43.05)*

Pour rappel, le concept d'aménagement du centre de Savigny préconise la réalisation d'un nouveau parking derrière le Complexe scolaire. Ce dernier est principalement destiné à répondre aux besoins ponctuels de stationnement lors de manifestations au Forum, assurer une offre de stationnement de longue durée aux abords du centre tout en réservant les places publiques de ce centre aux usagers de courte durée.

Cette demande est récurrente depuis plusieurs années, car en effet des esquisses d'intention d'un parking ont déjà été effectuées il y a plus de 10 ans à proximité de La Pâle ou sur les parcelles le long de la route de la Claie-aux-Moines en direction de Lausanne. Mais les parcelles pressenties étant en zone agricole, une non-entrée en matière a été formulée par le département en charge de l'aménagement du territoire.

Parallèlement, comme indiqué au point 4.1.4 une étude sur la planification régionale des parkings d'échange de voitures (P+R) et de vélos (B+R) est également en cours afin d'établir l'emplacement de parkings relais sur le territoire du district. A ce stade de l'étude, les communes de Jorat-Mézières et Savigny devront potentiellement accueillir une aire de stationnement de ce type.

Si les études de parking et d'un magasin provisoire de Coop ont été réalisées en même temps afin de valider l'adéquation des deux projets, les temporalités d'exécution ne sont en revanche pas identiques. Les deux projets ont fait l'objet de deux mises à l'enquête différenciées mais parallèles en 2021, notamment afin d'obtenir un positionnement des services de l'Etat, soit :

- L'implantation du magasin provisoire n'a fait l'objet d'aucune opposition et la synthèse CAMAC a été positive. Le permis de construire a donc été délivré le 17 janvier 2022.
- L'aménagement de l'aire de stationnement de 100 places pour véhicules et 26 places pour deux-roues a fait l'objet de trois oppositions, ainsi que d'une observation. La synthèse CAMAC a été positive pour les services de la Direction de l'environnement industriel, urbain et rural, la Direction des ressources et du patrimoine naturels et la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), Division management des transports.

  En revanche, la Division générale de la mobilité et des routes, Division planification a préavisé négativement, malgré son accord préalable dans le cadre de la sous-commission « Espaces publics, projets routiers et urbanisme » (SCEP).

  Ce dossier devra être repris en 2022 avec un mandataire ingénieur en mobilité afin d'apporter des compléments d'analyse, tout en tenant compte de certaines oppositions formulées et de l'étude de la planification régionale des parkings d'échange actuellement en cours.

4.1.3.3 Aménagement des espaces publics du centre *(43.02)*

Pour rappel, en 2020, également sur la base du concept général, nous avons procédé à l'élaboration d'un avant-projet permettant de préciser la faisabilité technique et les aspects spatiaux de ces espaces sur les thématiques de la sécurité, du dimensionnement et de la localisation des programmes et des petits équipements, des aménagements paysagers, du principe de matérialité et de mobilier et des raccords aux espaces publics existants.

Cet avant-projet a également affiné la réorganisation des accès au parking du Forum, l'insertion des arrêts de bus et leur mise en conformité à la LHand (Loi fédérale du 13 décembre 2002 sur l'égalité pour les handicapés – BLV 151.3), l'intégration des pistes cyclables ou encore la gestion des accès à la future nouvelle Coop.

L'exposition qui a eu lieu durant l'année 2021 a permis à la population de s'exprimer sur l'ensemble du concept. Certains retours sont positifs et d'autres négatifs (voir chiffre 4.1.3.1 ci-dessus). Plusieurs éléments seront repris et vérifiés en terme de faisabilité notamment avec les services de l'Etat.

4.1.4 Planification régionale des parkings d'échange de voitures (P+R) et de vélos (B+R) *(43.05)*

4.1.4.1 Rappel des objectifs de la stratégie cantonale des interfaces de transports

- Référence est faite au rapport de gestion 2020, pages 46 à 48.

- **Financement**

  Il y a une contribution cantonale (50%) au financement des études, de la réalisation et de l'exploitation des interfaces régionales d'intérêt cantonal. La condition préalable pour l'obtention de la contribution cantonale est de disposer d'une stratégie régionale identifiant le réseau de P+R à développer et précisant leurs principes de gestion, en adéquation avec les objectifs cantonaux.

- **Principes applicables**

  Le recours au P+R ne doit pas se faire au détriment du recours au transport public sur l'ensemble du déplacement. L'automobiliste doit stationner sa voiture dans un P+R au plus proche de son domicile, de façon à maximiser la part du trajet effectué en transport public.

  Le rabattement doit se faire en priorité à pied ou en vélo (B+R) lorsque c'est possible.

  Les P+R sont en principe à développer sur des lignes de transport public :

  - Desservies à une cadence de minimum 30 minutes en heures de pointe.
  - Assurant des liaisons directes avec la destination.
  - Offrant un temps de parcours suffisamment compétitif avec le trajet en voiture.

  Ils sont à situer le long des axes routiers principaux, à l'amont des zones de congestion. Les destinations à considérer sont celles difficiles d'accès en voiture (trafic, stationnement).

- **Méthodologie d'étude définie par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR)**

  - Diagnostic
    - Etape 1a : diagnostic « en chambre »

      Contexte territorial, réseaux TP/TIM, périmètre, offre P+R, projets, stationnement alentours
    - Etape 1b : diagnostic « terrain »

      Offre (vérifications), demande (relevés et sondages), utilisateurs « légitimes »

    Ces deux étapes seront finalisées par un rapport de diagnostic.
  - Etablissement de la demande (pendulaires nouveaux)
    - Etape 2 - Estimation du potentiel d'usagers P+R
    - Etape 3 - Affectation du potentiel d'usagers P+R sur le réseau TP
    - Etape 4 - Conversion du potentiel d'usagers en demande théorique
  - Dimensionnement, mise en œuvre et gestion
    - Etape 5 - Dimensionnement des P+R et modalités de mise en œuvre
    - Etape 6 - Dimensionnement des B+R
    - Etape 7 - Définition des modalités de gestion des P+R

    Ces six étapes (2 à 7) seront finalisées dans un rapport de planification.

- Pour rappel, l'étude est encadrée par un Groupe Décisionnel (GD) et un Groupe Technique (GT). Le GT est l'organe opérationnel qui suit et oriente les différentes étapes de la réflexion. Il est piloté par le chef de projets de la DGMR. Il est le principal interlocuteur des mandataires et informe le GD de la faisabilité technique des options/variantes à proposer. La Commune de Savigny est représentée au sein des deux groupes.

  En 2021, le GT s'est réuni à une reprise en visioconférence.

  Séance du 27 mai 2021

  – Première présentation au GT de l'étude de planification par le mandataire.

    Cette séance a traité l'étape 1 a (diagnostic "en chambre"), inventaire de la situation existante pour le district Lavaux-Oron.

4.1.4.2 Répartition de la population et des emplois

- Population totale (2019) : 62'330 habitants (pour Savigny 3'357 habitants).
- Prévision « à 15 ans » (2036) : 76'730 habitants (+ 23%) - prévision de croissance démographique de la DGTL pour la période 2016-2036 (pour Savigny 4'000 habitants).
- Ratio d'évolution considéré : 1.27 (pour Savigny).
- Le relevé structurel des flux pendulaires (servant de base à l'estimation de la demande P+R) a été établi à partir de données 2014-2018 ; le calcul de la demande P+R future tient compte du ratio d'évolution de la population de chaque commune sur la période 2016-2036.
- Emplois totaux du district (2018) : 17'000 emplois.

4.1.4.3 Qualité du réseau des transports publics (TP)

Si l'on veut qu'une desserte soit en mesure de répondre à un usage régulier (trajets pendulaires et du quotidien), elle se doit d'offrir une cadence d'au moins 30' en heure de pointe, et 60' en journée et en soirée. Seules les lignes urbaines tl, les lignes ferroviaires principales et quelques lignes régionales atteignent ce niveau.

Pour Savigny, la ligne de bus offre une cadence d'au moins 30' en heure de pointe jusqu'à Savigny-centre. Ce n'est en revanche plus le cas en direction de Mollie-Margot et de Forel (Lavaux).

La DGMR établit un indice de qualité de desserte pour chaque commune, basé sur le type d'arrêt (rail, bus, etc.), l'offre (nombre de courses) et la population située à proximité. Cet indice permet entre autres de définir la part de la population « mal desservie » et donc concernée par la stratégie P+R. Cette part est minimale en zone urbaine et dans les nœuds de transport. Elle est maximale dans les communes les moins bien desservies et/ou dont la population se situe à l'écart des transports publics.

Pour Savigny, la qualité de la desserte est considérée comme moyennement à mal desservie.

4.1.4.4 Réseau routier de référence

Les sites P+R sont en principe à localiser le long des principaux itinéraires empruntés par les automobilistes, autrement dit le long du réseau routier cantonal de classe supérieur.

4.1.4.5 Flux pendulaires – principales destinations des actifs automobilistes du district

La Ville de Lausanne est de loin la principale destination des actifs du district (4'719), suivie de Vevey (523). L'étude a également inclus Renens (394), Morges (200) et Montreux (223), comportant un certain potentiel et bénéficiant d'une bonne accessibilité ferroviaire. Il est constaté qu'aucune commune fribourgeoise n'apparaît comme destination significative des actifs du district. Savigny est la destination de 160 actifs automobilistes.

Pour Savigny, les actifs automobilistes sont au nombre de :

- 361 à destination de Lausanne
- 39 à destination de Pully
- 33 à destination de Renens
- 32 à destination de Vevey
- 13 à destination de Morges
- 6 à destination de Montreux

Pour se rendre à Lausanne, la population de certaines localités limitrophes au district de Lavaux-Oron est susceptible de se rabattre dans des P+R développés sur le district :

- Un rabattement sur le bus à Mézières peut être intéressant depuis les communes de part et d'autre de la ligne de bus Lausanne – Moudon.
- La gare de Châtillens est la plus proche pour la Commune d'Auboranges.
- Un rabattement sur la gare de Palézieux est intéressant pour plusieurs communes fribourgeoises au nord et à l'est du district.

Les autres communes disposent toutes de solutions de rabattement plus proches hors district.

4.1.4.6 Inventaires des P+R existants et en projets

Les gares de Palézieux et Puidoux concentrent la moitié de l'offre P+R existante ; l'autre moitié se répartit essentiellement entre les haltes de Cully, Grandvaux et La Conversion.

Une extension du P+R de Palézieux est à l'étude (capacité potentielle jusqu'à 300 places, à confirmer).

Les développements à la gare de Cully prévoient un parking de 46 places désormais réservé aux seuls clients P+R.

Une offre P+R nouvelle est envisagée dans l'ensemble des haltes du district non encore équipées, ainsi que sur le bus régional à Mézières et Savigny et sur le réseau tl à Villette.

Un projet de gare routière avec P+R est à l'étude à Oron-la-Ville.

L'opportunité d'une offre P+R à Pully (en particulier pour les destinations hors agglomération) est à évaluer.

4.1.5 Police des constructions *(42.05.02)*

4.1.5.1 Statistique des permis de construire délivrés

Permis de construire délivrés	**2020**	**2021**
Constructions nouvelles	5	3
Transformations	21	20
Enquêtes complémentaires	4	7
Démolitions	3	0
Equipements / aménagements de parcelles	6	7
Pompes à chaleur / citernes / gaz	5	14
Piscines / jacuzzis	5	7
Vérandas / jardins d'hiver	0	1
Totaux	**49**	**59**

Les 59 autorisations délivrées en 2021 se répartissent comme suit :

- 23 dossiers soumis à l'enquête publique
- 22 dossiers dispensés d'enquête publique
- 14 dossiers dispensés d'enquête publique avec procédure CAMAC

4.1.5.2 Annonces préalables obligatoires de travaux, non assujetties à autorisation

Annonces de travaux quittancées	**2020**	**2021**
Panneaux solaires	28	15
Réfections, rénovations, entretiens, assainissements	29	14
Cabanes de jardin / serres / pergolas	10	9
Divers	0	3
Totaux	**67**	**41**

4.1.6 Plan de classement des arbres du 9 janvier 2001 *(42.08.01)*

Le plan de classement des arbres de la Commune de Savigny, actuellement en vigueur, a été adopté par le Conseil communal le 25 septembre 2000 et approuvé par le Département de la sécurité et de l'environnement le 9 janvier 2001. Il a remplacé celui de 1973.

A fin 2020, nous avons mandaté un bureau d'ingénieurs spécialisé aux fins de le mettre à jour. Une version de travail du règlement accompagnant le plan a été établie à fin 2021.

La procédure de validation de la révision est celle prévue aux articles 37 et suivants de la Loi du 4 décembre 1985 sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC – BLV 700.11) et 98 de la Loi du 10 décembre 1969 sur la protection de la nature, des monuments et des sites (LPNMS – BLV 450.11).

4.2 Routes – Voirie

4.2.1 Réseau routier et places *(43.03/08 – 82.05)*

4.2.1.1 Entretien 2021

- Routes du Château et du Martinet (tronçon au lieu-dit « La Ruppe ») : gravillonnage.
- Route du Poisat : reprofilage par pose d'un tapis (enrobé) en pleine largeur et gravillonnage, ainsi que mise en place de terre végétale sur les accotements.
- Route de la Goille : reprofilage et gravillonnage fibré, ainsi que remplacement d'un ancien collecteur d'eaux claires.
- Chemin de l'Eglise : remplacement d'une surface d'enrobé endommagée, ainsi que de grilles et couvercles de chambres.
- Route de Tantérine : reprofilage par pose d'un tapis (enrobé) et pose de 5 grilles, ainsi que mise en place de terre végétale sur les accotements.
- Chemin du Publoz : pontage des fissures.
- Chemin des Aqueducs : réfection de 2 barrières et de 2 aqueducs (solde ; 1ère étape en 2020).
- Reflachages, gravillonnage et reprofilage de trous et affaissements sur diverses routes communales, au moyen d'un camion PATA (pointe à temps automatique), qui est équipé d'une cuve calorifugée remplie d'émulsions et d'un bac à gravillons ; il permet d'application d'une couche de bitume et de gravillons de forme rectangulaire sur des zones de chaussées faiblement endommagées.
- Pontage et traitement d'environ 4.8 km de fissures, notamment sur les routes des Miguettes, de la Séresse et de l'Ancienne Poste.
- Entretien général de tous les bords de chaussées, soit notamment :
  - Fauchage deux fois par année avec deux épareuses, soit une sur un tracteur et un robot de fauchage ; deux personnes avec des débrousailleuses pour dégager les grilles d'évacuation d'eau.
  - Désherbage des bords de routes avec la machine à vapeur sèche.
  - Ramassage des feuilles mortes.
  - Surveillance et ramassage des chardons (plantes invasives).
  - Elagage des arbres.

4.2.1.2 Signalisation et marquage routiers

- Chemin des Girolles : marquage d'un stop au débouché et pose d'un miroir double (gauche et droite) en face dudit débouché.
- Panneaux d'affichage routiers : un kit de conversion aux normes de la 4G a finalement pu être développé et celui-ci a été installé suite à la suppression de la téléphone 2G (voir 1.9.4 ci-dessus).
- Route des Quatre Croisées : pose de bacs à fleurs et marquage de modération du trafic pour améliorer la sécurité des riverains.
- Route de l'Ancienne Poste : remplacement de la glissière de sécurité à l'arrêt de bus, car l'existante n'était pas conforme.
- Route du Collège : remplacement de la signalisation.
- Réparations et remplacements de divers panneaux de signalisation suite à des accidents.

4.2.1.3 Mobilier urbain

- Route de Mollie-Margot 3 : installation d'un parc à vélos devant le rural.
- Route de Mollie-Margot 5 : installation d'un parc à vélos sous le couvert du poste de commandement de protection civile.

4.2.1.4 Eclairage public

- Routes de la Roche et des Miguettes : maintenance de 5 mâts d'éclairage public.
- Chemin de la Verne 3 : remplacement du mât d'éclairage public, endommagé par un automobiliste.
- Remplacement de lampes (~ ampoules).
- Rappel : étude de la gestion énergétique de l'éclairage public initiée en 2019 et confiée à un spécialiste, selon le programme subventionné par le Canton de Vaud. Le résultat de cette étude a été livré en mars 2020. Il en est notamment résulté que plusieurs éclairages sont encore facturés au forfait, alors qu'au fur et à mesure des remplacements de candélabres, nous avons posé des armoires de compteurs.

  En 2021, la Romande Energie SA a établi le décompte de la facturation de l'éclairage public à la consommation réelle aux compteurs, lequel s'est soldé par un montant de CHF 64'523.85 en faveur de notre commune.

4.2.1.5 Déneigement

- Fabrication de pare-neige par le service de la voirie.
- Pose des piquets de bords de routes (environ 2'000 pièces) pour faciliter le déneigement par les chasse-neige.
- Mise en place des pare-neige (environ 6 km) pour limiter la formation de gonfles sur certaines routes.

- Déneigement et salage du village et des routes par le service de la voirie au moyen de 5 véhicules, chargés d'une affectation bien définie ; le solde des routes est confié à 5 entreprises concessionnaires, selon une liste des routes attribuées.

  Une séance a lieu avec chaque début de saison hivernale, afin d'organiser le service et traiter les situations particulières, zones de travaux, etc.

- Evacuation de la neige en cas de grandes quantités.

4.2.2 Accidents de la circulation *(61.09)*

- 2 janvier 2021 : dégâts causés à des éléments du giratoire de la Claie-aux-Moines par un véhicule inconnu ; le montant du dommage était inférieur à CHF 1'000.00.
- 19 janvier 2021 : mât d'éclairage public du chemin de la Verne 3 endommagé par un automobiliste ; l'incident a été réglé avec l'assurance responsabilité civile.
- 23 janvier 2021 : borne abeille et mât sis à l'intersection des route d'Oron et de Chexbres endommagés par un automobiliste ; l'incident a été réglé avec l'assurance responsabilité civile.
- 4 décembre 2021 : borne abeille et mât sis en face du Garage des Trois Sapins endommagés par un automobiliste ; l'incident a été réglé avec le responsable.
- 5 décembre 2021 : dégâts causés à des éléments du giratoire de la Claie-aux-Moines par un automobiliste ; l'incident a été réglé avec le responsable.
- 30 décembre 2021 : borne abeille au carrefour des routes de Lutry et de Chexbres, endommagée par un automobiliste ; l'incident a été réglé avec le responsable.

4.2.3 Véhicules et machines du service de la voirie *(41.05.01/02)*

Durant l'année 2021, nous avons acquis ou remplacé les véhicules et machines suivants :

- Acquisition d'une lame de déneigement droite, à système papillon Zaugg, pour le chargeur Schaeffer 6680 T, VD 2644 ; elle donne entière satisfaction.
- Acquisition d'une visseuse, d'une meuleuse et d'une scie égoïne, avec leurs accessoires.
- Remplacement de vêtements, chaussures et matériel de protection.

4.2.4 Aménagements routiers *(43.02/03)*

4.2.4.1 **Etude de l'entretien du réseau routier** : plan quinquennal 2020-2024

- Rappel : une étude du réseau routier de la commune a été réalisée en 2020 par un bureau d'ingénieurs civils et laboratoire routier.

  A cet effet, il a procédé à une visite de toutes les routes communales et a effectué des essais de portance. Ce rapport nous fournit un aperçu de la qualité de notre réseau routier, ainsi que la marche à suivre pour les 5 prochaines années.

- En 2021, nous avons rencontré ce bureau d'ingénieurs civils et laboratoire routier et décidé de le mandater dès 2022.

Dans le cadre de son mandat, il sera chargé de l'établissement des soumissions et du suivi des travaux annuel d'entretien prévus, soit : avant-métrés, élaboration du cahier des charges, vérification des offres, direction des travaux, marquages, organisation et suivi des chantiers, tableau de bord financier.

Au début de l'année 2022, un tour des routes de la commune a été effectué aux fins de déterminer les tronçons à refaire.

4.2.4.2 Carrefour des Alpes : réfection de la chaussée et assainissement

- Rappel : les travaux ont été effectués en automne 2018 ; référence est faite au préavis n° 01/2018. La couche de roulement (tapis final) a été posée sur deux week-ends en juin 2019 ; ces travaux nécessitaient en effet une fermeture de route, mais également des conditions météorologiques spécifiques. Le marquage définitif a aussi été réalisé.
- Les décomptes de la subvention ont été établis par la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), comme suit :

– 20 décembre 2019 (assainissement du bruit routier sur la partie route d'Oron) :	CHF 11'469.30
– 16 avril 2021 (travaux) :	CHF 106'722.00
– 4 juin 2021 (assainissement du bruit routier) :	CHF 23'964.25
Total	CHF 142'155.55

4.2.4.3 Traversée de la localité de Mollie-Margot

- Rappel : le projet est présenté dans le préavis n° 05/2019 – Demande de crédit pour la réfection de la traversée routière de la localité de Mollie-Margot et le remplacement de services industriels. Au cours de sa séance du 24 juin 2019, le Conseil communal a accordé le crédit sollicité.

  Une première étape des travaux a été effectuée de septembre à décembre 2019. Référence est faite également au chiffre 8.1.5.1 ci-après. Le chantier a repris début mars 2020, puis a été interrompu le 25 mars 2020, en raison de la pandémie Covid-19, car certaines entreprises n'étaient plus en mesure de fournir leurs prestations.
- En 2021, les travaux se sont poursuivis comme suit :
  - Le trottoir a été raboté et refait en juillet, à notre satisfaction.
  - Le tapis a été posé les 16 et 17 août 2021. Malheureusement, la table de pose est tombée en panne durant l'intervention, ce qui a provoqué quelques inégalités ; ces défauts seront corrigés en 2022.
  - Le marquage et l'îlot central ont été réalisés à la fin de l'année.

4.2.4.4 Route des Miguettes

- Rappel

  Au cours de ses séances des 4 décembre 2017 et 26 mars 2018, le Conseil communal a traité la pétition du 8 novembre 2017 des époux Mivelaz, intitulée « Pour un cheminement piétonnier à la route des Miguettes » ; il a décidé de la renvoyer à la Municipalité pour instruction et rapport.

- Projet

  Nous nous référons au rapport n° 07/2021 de la Municipalité, traité par le Conseil communal au cours de sa séance du 6 décembre 2021.

  Le rapport préconise la construction d'un trottoir franchissable, d'une longueur d'environ 460 mètres, sur le côté sud de la route depuis le chemin des Charmilles jusqu'au carrefour avec la route de l'Ancienne Poste, car cette solution présente la plus faible emprise (26 m^2) sur les surfaces d'assolement (SDA), le réaménagement du carrefour avec la route de l'Ancienne Poste, la réfection de la chaussée et le remplacement de la conduite d'eau potable sur ce tronçon.

  Les buts de ce trottoir sont d'assurer la sécurité des piétons, favoriser la mobilité douce au centre de la localité, relier les quartiers d'habitations du chemin de Bellevue et de la route de l'Ancienne Poste au village et d'établir une continuité entre le trottoir existant depuis le centre de la localité et le cheminement piétonnier le long du quartier En Meguettaz.

  Certains points doivent cependant encore être précisés et déterminés pour finaliser la procédure d'examen préalable.

- Le Conseil communal a donné mandat à la Municipalité de poursuivre l'étude du projet présenté dans le rapport précité, aux fins de déposer une demande de crédit pour la réalisation des ouvrages présentés.

4.2.4.5 Carrefour de la Claie-aux-Moines

- Suite à l'étude d'accessibilité et de desserte de la zone industrielle de la Claie-aux-Moines, des entreprises spécialisées en marquage, signalisation verticale et lumineuse ont été mandatées par la commune, afin d'installer les aménagements provisoires qui ont fait l'objet d'un l'essai d'une année du 21 août 2020 au 21 août 2021, à savoir :
  - L'installation d'un carrefour à feux au débouché de la route de la Séresse sur la route de la Claie-aux-Moines.
  - L'aménagement d'une deuxième voie d'entrée dans la branche est du giratoire de la Claie-aux-Moines (bypass).
  - Un sens unique au chemin de la Lionne avec obligation de tourner à droite au débouché sur la route cantonale (interdiction de tourner à gauche à la descente).
  - Une obligation d'aller tout droit pour les usagers venant de Savigny (interdiction de tourner à gauche sur la route de la Séresse et obligation de tourner au giratoire.
- Un monitoring a été réalisé afin d'évaluer les effets sur le réseau routier de la mise en place de ces solutions provisoires.

  Il démontre un gain indéniable en terme de sécurité, notamment pour les véhicules débouchant de la route de la Séresse, tout en mettant en évidence d'importantes files aux heures de pointe le matin et le soir liées au trafic pendulaire qui impactent également la progression des transports publics.

  Le monitoring recommande de pérenniser l'exploitation par feux en y apportant quelques modifications afin d'améliorer la fluidité. Le temps des feux a été adapté début novembre 2021, afin de prioriser la route cantonale et améliorer la fluidité du trafic en réglant un temps de vert minimal de 120 secondes pour la route cantonale et un temps de vert maximum de 25 secondes pour la route de la Séresse uniquement sur détection de véhicules.

- A fin octobre 2021, nous avons consulté la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) sur le projet de giratoire définitif à la Claie-aux-Moines, ainsi que le rapport de monitoring sur la phase d'essais de régulation de l'accès à la route de la Séresse.

  Nous sommes dans l'attente de sa détermination.

4.2.5 Route de Lutry *(43.03)*

- Rappel : depuis quelques années, nous recevons des demandes d'habitants et de citoyens se plaignant de la vitesse des véhicules, sur le tronçon limité à 50 km/h de la route de Lutry.

  Les contrôles de vitesse ont été intensifiés par des moyens préventifs (mesures statistiques) et répressifs (radar de police). Au vu des résultats, nous avons engagé une étude d'aménagement de modération du trafic.

  Celle-ci, comportant différentes variantes, a abouti à un projet qui a obtenu l'aval de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) en 2020.

- Nous avons budgétisé les travaux en 2021 et effectué ceux-ci comme suit :
  - Pose d'un îlot et de deux bornes abeilles au débouché sur la route de Chexbres.
  - Marquage de l'îlot.
  - Marquage de deux zones au sol en Granoplast rouge à réaliser en 2022, lorsque les températures le permettront.

4.2.6 Route de Pierre-Ozaire *(43.04)*

4.2.6.1 Réfection de la chaussée et des eaux claires (EC)

- Depuis quelques années, les propriétaires bordiers de la route de Pierre-Ozaire rencontrent un problème de répartition financière pour rénover la chaussée et les canalisations d'eaux claires qui sont privées.
- Afin de trouver une solution, ils ont constitué tout d'abord l'Association des propriétaires du quartier de Pierre-Ozaire 4 à 42. La commune est partiellement partie prenante pour les réseaux d'eau potable et d'eaux usées ; à ce titre, elle a participé à plusieurs séances de travail pour définir les travaux lui incombant. Le souhait sous-jacent de l'association est naturellement que la commune reprenne les infrastructures souterraines, ce à quoi elle n'est pas opposée (hormis les grilles qui font partie de la route), à condition qu'elles soient remises en état. Ces démarches de l'association n'ont toutefois pas abouti à un consensus.
- En 2021, dite association n'a donc pas eu d'autre choix que d'opter pour une procédure formelle et s'est proposée de créer un syndicat d'améliorations foncières aux fins de mener un projet de réfection de la route privée de Pierre-Ozaire, ainsi que de certains tronçons d'eaux claires (voir procédure expliquée sous chiffre 4.2.6.2 ci-après).

  En avril 2021, la Municipalité a autorisé l'association à créer le syndicat d'améliorations foncières sollicité, en lui déléguant la compétence de mener l'étude. Dans ce contexte, une étude préliminaire a été menée et validée par les autorités cantonales et communale, puis mise en consultation publique du 22 octobre au 22 novembre 2021.

Deux séances d'information aux propriétaires ont été organisées les 22 juin et 2 décembre 2021, auxquelles étaient représentés les propriétaires, la Direction générale du territoire et du logement (DGTL), la commune, les mandataires externes (ingénieur et géomètre).

- En date du 13 janvier 2022, l'assemblée générale des propriétaires, en présence d'un représentant de la DGTL, a voté en faveur de la création d'un syndicat d'améliorations foncières ; il est donc formellement créé.

4.2.6.2 Constitution d'un syndicat d'améliorations foncières (AF)

Le syndicat d'améliorations foncières est régi par la Loi du 29 novembre 1961 sur les améliorations foncières (LAF – BLV 913.11).

Le syndicat AF fonctionne comme une association, selon des règles claires et un cadre légal bien organisé. Son fonctionnement (administration, études, exécution des travaux, gestion financière, contrôle des procédures) est placé sous la haute surveillance de l'Etat (article 122 LAF), par le biais de son Service des améliorations foncières. Comme toutes les décisions importantes sont prises à la majorité des votants, un projet ne peut pas être bloqué de manière durable par un ou quelques propriétaires minoritaires. D'autre part, une garantie supplémentaire est fournie par l'inscription d'une mention au Registre foncier sur chacune des parcelles (article 117 LAF).

La durée de vie d'un syndicat AF peut se subdiviser schématiquement en 3 grandes phases :

1) Une phase d'études (étude préliminaire, plan d'affectation, avant-projet des travaux collectifs, nouvel état foncier, etc.).
2) Une phase de réalisation (construction des équipements, tel qu'un chemin, assainissement, etc.).
3) Une phase de finalisation (mise à jour du cadastre et du Registre foncier, répartition des frais entre les membres du syndicat AF, puis dissolution du syndicat).

Dès la constitution d'un syndicat AF, un système d'autofinancement est mis en place sur décision de l'assemblée générale, laquelle vaut titre exécutoire (au sens de la loi fédérale sur la poursuite pour dettes et faillite) ; chaque propriétaire doit donc s'acquitter de versements anticipés annuels, généralement proportionnels à la surface de sa parcelle (articles 43 et 46 LAF). Cela permet de couvrir les divers frais occasionnés par la première phase d'étude. Mais lors de la phase de réalisation, les dépenses augmentent fortement et l'autofinancement ne suffit généralement plus à couvrir les frais engendrés. C'est la raison pour laquelle les syndicats AF cherchent à obtenir des prêts bancaires.

Toutes les informations et procédures sont disponibles sous le lien suivant :

https://www.vd.ch/themes/territoire-et-construction/ameliorations-foncieres/ameliorations-foncieres-af-en-zone-a-batir/syndicat-dameliorations-foncieres/.

4.3 Parcs et promenades / cimetière

4.3.1 Entretien des espaces verts *(44.01)*

- Taille d'une trentaine d'arbres majeurs, de divers massifs d'arbustes et d'environ 700 mètres de haies.

- Entretien et taille des plantations du village et des extérieurs.
- Renouvellement du massif de tulipes devant l'Agora pour le soutien de la campagne contre le cancer du sein.
- Environ 3'000 plantes fleuries, produites dans le Canton de Vaud, plantées dans une vingtaine de massifs et une trentaine de bacs à fleurs durant les saisons d'hiver, de printemps et d'été.
- Désherbage manuel des divers massifs et arrosage à raison d'une ou deux fois par semaine durant la belle saison.
- Tonte des gazons, représentant une surface d'environ 25'000 m^2 ; selon les conditions climatiques, réalisée toutes les 2 ou 3 semaines durant la période d'avril à octobre et nécessitant l'entier du personnel de la voirie.
- Ramassage des feuilles mortes.
- Livraison d'environ 50 tonnes de déchets facilement compostables à la compostière « La Coulette ».
- Entretien des fontaines et bassins du village, à raison de toutes les 2 ou 3 semaines en été et une fois par mois l'hiver.

4.3.2 Places de jeux *(44.01)*

Nous avons procédé à l'entretien courant de nos 5 places de jeux (Forum, Ancien collège, Verne, Guéta/Eden-Roc et Jorat) et effectué en outre les travaux suivants :

- Place de jeux de l'Ancien collège : remplacement de la combinaison de jeux « Payerne », remplacement d'éléments du serpent d'équilibre mobile.
- Place de jeux du chemin de la Verne : remplacement du filet de la combinaison de jeux « Vionnaz », remplacement de la balançoire double, remplacement des planches du banc « Steffisburg ».

4.3.3 Cimetière *(44.02)*

- Taille de la haie de clôture du cimetière et du Muraflore du columbarium.
- Taille et attachage des 30 thuyas colonnaires pour éviter qu'ils ne s'ouvrent et d'abîment sous le poids de la neige.
- Entretien régulier des passages entre les tombes.

4.4 Gestion des déchets

4.4.1 Ramassage et collecte *(45.02.01)*

- Dès le 1er janvier 2018, le ramassage hebdomadaire des ordures ménagères en sacs taxés le mercredi est effectué par l'entreprise Transvoirie SA à Orbe.

  La collaboration avec cette société se déroule à notre entière satisfaction et celle des habitants.

- La prise en charge des déchets et des recyclables à la déchetterie des Gavardes est traitée avec des entreprises privées de transport et de récupération.

4.4.2 Quantités de déchets collectés *(45.02.02 – 45.03)*

Catégories	Quantités 2020 (en tonnes/pces)	Quantités 2021 (en tonnes/pces)	Différence (en tonnes/pces)
Aluminium	4.531	7.595	+ 3.064
Appareils électroniques	120.675	37.769	- 82.906
Biodéchets	361.980	344.910	- 17.070
Bois usagé	193.740	205.210	+ 11.470
Bouteilles blanches (PE)	1.685	1.086	- 0.599
Capsules à café	5.069	5.019	- 0.050
Carton	103.420	116.440	- 13.020
Cuisinières (pces)	144	84	- 60.000
Déchets encombrants	253.160	230.240	- 22.920
Déchets inertes	23.660	3.780	- 19.880
Fer léger et tôle	87.580	75.696	- 11.884
Ferraille ordinaire	8.918	3.434	- 5.484
Frigos et congélateurs (pces)	147	68	- 79.000
Huiles mélangées	2.288	2.130	- 0.158
Ordures ménagères	391.175	387.720	- 3.455
Papier	129.480	140.820	+ 11.340
PET	11.340	10.270	- 1.070
Piles et batteries	3.717	2.400	- 1.317
Pneus déjantés (pces)	5	53	+ 48.000
Pneus jantés (pces)	45	4	- 41.000
Sagex	1.284	0.588	- 0.696
Textiles	27.446	23.434	- 4.012
Verre trié	150.000	163.940	+ 13.940

4.4.3 Déchetterie des Gavardes *(45.04)*

4.4.3.1 Exploitation

- Les services de la déchetterie donnent satisfaction aux utilisateurs d'ici et d'ailleurs.

  Les horaires d'ouverture en vigueur répondent à leurs besoins.

- Collaboration avec d'autres communes

  La fréquentation de la déchetterie par les habitants des Communes de Pully et de Bourg-en-Lavaux nous procure une ressource supplémentaire ; pour l'instant, elle n'impacte pas l'organisation de l'exploitation, notamment les horaires d'ouverture.

4.4.3.2 Locations

- Location à Belmont-sur-Lausanne :

  A compter du 1er avril 2017, nous louons un emplacement extérieur à la Commune de Belmont-sur-Lausanne pour entreposer une benne à PET, accessible en camion, en contrepartie d'un loyer ; la durée initiale du contrat était d'une année.

- Location à TEXAID Textilverwertungs AG :

  A compter du 1er décembre 2019, nous louons un emplacement extérieur de déchargement à cette société, en contrepartie d'un loyer ; la durée initiale du contrat est de 3 ans.

4.4.4 Réglementation sur la gestion des déchets *(21.08.05 – 45.01)*

4.4.4.1 Taxes

Le tarif des taxes et les mesures d'accompagnement, révisés en 2019, sont les suivants :

Taxes de base

1) Taxe à l'habitant
   - Habitant dès l'année civile suivant le 18ème anniversaire : CHF 120.00 TTC
   - Résident secondaire : CHF 120.00 TTC
2) Taxe à l'entreprise
   - Entreprise à domicile : CHF 120.00 TTC
   - Entreprise jusqu'à 9 EPT : CHF 150.00 TTC
   - Entreprise dès 10 EPT : CHF 200.00 TTC

Mesures d'accompagnement

- Naissance : 60 sacs de 17 litres
- Jeunes enfants : 60 sacs de 17 litres
- Personnes incontinentes : 60 sacs de 17 litres
- Jeunes de 18 à 25 ans en formation : Rabais de ¾ de la taxe
- Personnes au bénéfice de prestations complémentaires : Rabais de ¾ de la taxe

4.4.4.2 Contrôle

Nous effectuons ponctuellement des contrôles de l'utilisation des sacs taxés. Le constat est satisfaisant, car les infractions sont peu nombreuses.

4.5 Assainissement

4.5.1 Station d'épuration (STEP) de Pra Charbon *(46.01 – 46.03)*

4.5.1.1 Généralités

En 2021, nous avons entrepris divers travaux d'une certaine importance sur les infrastructures de la STEP. Ils sont exposés en détail ci-après.

Hormis ces nécessités liées à l'usure, le fonctionnement de la STEP reste satisfaisant et son rendement global est bon.

Chaque année, nous participons en principe à la journée « Bilan de l'épuration vaudoise », organisée par la Direction générale de l'environnement (DGE). Tout comme en 2020, la journée 2021 n'a pas eu lieu, en raison de la pandémie Covid-19.

Le bilan 2020 de l'épuration est disponible sur le lien suivant :

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/themes/environnement/eau/fichiers_pdf/DIREV_PRE/Bilans_2020_de_l_épuration_vaudoise.pdf.

4.5.1.2 Bassins

- Les chaînes et entraînements des racleurs des bassins de clarification ont été remplacés en 2021, conformément au budget prévu.

  L'entreprise que nous avons trouvée à Avenches a effectué les travaux à satisfaction ; ils se sont déroulés en 2 étapes : ligne 1, puis ligne 2.

- Nous avons profité des bassins vides pour effectuer un nettoyage complet, réviser les diffuseurs d'air et entretenir les brasseurs « Flyght » des bassins de biologie.

  Il s'est avéré que le brasseur de la ligne 1 était défectueux : il avait perdu son étanchéité, de l'huile s'était infiltrée dans le moteur, le stator a été abîmé par de la limaille provenant probablement de l'usure de certains éléments métalliques qui se sont retrouvés sans lubrifiant à la suite de la perte d'huile.

  Au vu du coût d'une révision par rapport à un brasseur neuf, celui-ci a été remplacé.

  Cela étant, nous avons dû fonctionner pendant pratiquement quatre mois sur un seul bassin de biologie, en raison des délais de livraison liés aux problèmes mondiaux de pénurie et de logistique imputables à la pandémie Covid-19. Cette situation a engendré une légère diminution des rendements de traitement des eaux usées, mais sans conséquence majeure pour l'environnement ; les services de l'Etat ont été informés.

4.5.1.3 Centrifugeuse

- L'entreprise chargée de l'entretien interviendra en 2022 pour le service périodique de la centrifugeuse.
- Rappel : au mois de novembre 2020, une faiblesse dans le moteur est apparue. Après examen des offres de réparation, nous avons opté pour la variante de remplacement complet par un moteur neuf de nouvelle génération, offrant aussi un meilleur rendement énergétique.

  Le moteur a donc été remplacé au mois de janvier 2021, après 37'000 heures de service.

4.5.1.4 Fosses retour centrifugeuse et de stockage

- Vidange des fosses et nettoyage complet.
- Nettoyage et service des divers équipements, tels que pompes, canalisations, etc.

4.5.1.5 Surpresseurs

Les surpresseurs, au nombre de deux, sont des compresseurs servant à l'aération et à l'apport d'air dans les deux bassins de biologie, soit en d'autres termes à les oxygéner.

Depuis quelque temps, ceux-ci montrent des signes de faiblesse ; en effet, ils fonctionnent 24/24h depuis plus de 12 ans. Nous devons régulièrement les démonter pour des réparations diverses.

Une usure générale a été constatée sur les roulements. Cette usure provoque du jeu sur les logements des roulements. Le bloc compresseur n'est plus étanche ; il présente des fuites d'huile et ses courroies se cassent régulièrement.

4.5.1.6 **Autres travaux d'**entretien

- Amélioration de la ventilation des locaux d'exploitation, qui fonctionnait en circuit fermé :
  - Remplacement du ventilateur existant par un monobloc plus efficace avec un meilleur débit.
  - Rejet de l'air à l'extérieur après son passage dans le système de désodorisation par ionisation existant.
- Service de toutes les pompes et moteurs, soit contrôle de l'usure et vidange du carter réducteur.
- Révision du compresseur à air.
- Nettoyage complet de l'ouvrage d'entrée de la STEP, ce qui nous a permis de détecter que les diffuseurs d'air pour la flottaison des graisses étaient abîmés ; les pièces défectueuses ont été remplacées.
- Nettoyage des 230 filtres de sortie de la STEP.

4.5.1.7 Optimisation énergétique

Le projet photovoltaïque, selon diverses variantes, est en cours d'appréciation. Nous espérons le finaliser en 2022, en vue d'une demande de crédit en 2023.

4.5.1.8 Taxe fédérale supplémentaire

- Comme chaque année et ceci pour rappel jusqu'en 2040, la Confédération prélève la taxe additionnelle sur les eaux usées.
- La taxe additionnelle s'élève à CHF 9.00 par habitant raccordé. En 2021, la taxe a été calculée sur la base de 3'168.1 habitants raccordés.

4.5.2 Etat et entretien du réseau *(46.02)*

- Campagne de curage des canalisation EU et EC au centre du village avec inspection caméra.

  L'intervention était planifiée en novembre 2021, par manque de personnel dû à des quarantaines Covid-19, l'entreprise exécutera son mandat début 2022.
- Intervention d'une entreprise spécialisée au chemin de la Verne pour déboucher une canalisation EU.
- Nettoyage complet de toutes les fosses de relevage EU du territoire par une entreprise.
- Réparation de la canalisation de refoulement EU de la fosse de relevage du Bourg des Pilettes.
- Entretien des pompes de relevage et remplacement d'un clapet anti-retour à la station de relevage des eaux usées de la Claie-aux-Moines (ancienne STEP).

4.5.3 Renouvellement de canalisations et d'infrastructures *(46.02)*

Il n'y a pas eu de travaux significatifs exécutés en 202.

4.5.4 Extension du réseau *(46.02)*

4.5.4.1 Assainissement du quartier de Tantérine et de la Cabuse

- Au cours de sa séance du 5 octobre 2020, le Conseil communal a accordé le crédit sollicité (préavis n° 08/2020) pour assainir 4 propriétés dans le haut de la route de Tantérine, prolongeant ainsi le réseau communal d'environ 315 mètres.
- Les travaux ont été réalisés en 2021, à notre satisfaction. Lors des fouilles, nous avons malheureusement été confrontés à plus de molasse que prévu. Le décompte final sera établi en 2022. Les fonds concernés sont désormais raccordés au réseau d'épuration communal.
- Swisscom a profité des travaux pour préparer des infrastructures en vue du projet haut débit sur le territoire communal ; la situation des quartiers de Tantérine et de la Cabuse qui bénéficient actuellement d'un faible débit internet sera largement améliorée courant 2022.

4.5.5 Installations particulières d'épuration *(46.04.01)*

La Direction générale de l'environnement (DGE) est chargée de la surveillance de la conformité des installations particulières d'épuration des eaux usées ménagères. Lorsque les propriétaires sont invités à assainir leurs équipements, la question du raccordement des bâtiments concernés au réseau communal se pose.

Les demandes qui nous sont présentées dans ce sens sont examinées et évaluées au cas par cas, en fonction des opportunités de l'extension du réseau dans une zone ou l'autre, ainsi que sur le plan économique/financier.

En 2021, aucune requête ne nous a été adressée.

Au 31 décembre 2021, nous comptions 23 installations individuelles d'épuration sur le territoire communal.

4.6 Entretien des cours d'eau et fontaines

4.6.1 Ruisseau de La Lutrive *(47.02)*

La demande d'autorisation et de subventionnement des travaux de reprofilage et renforcements localisés du lit et des berges du ruisseau a été présentée au canton. Elle a été acceptée en octobre 2020 ; au vu du subside estimé par le canton, les travaux seront financés par le budget ordinaire.

L'appel d'offres des travaux de génie civil a été effectué en automne 2020 et les travaux ont été adjugés à une entreprise au mois de décembre 2020.

Ils ont été réalisés et finalisés dans le courant de l'année 2021. Le canton a réglé la subvention.

4.6.2 Ruisseau La Paudèze *(47.02)*

L'étude de la réfection du lit du ruisseau de La Paudèze depuis la route du Château a été engagée en 2021. En effet, ce cours d'eau érode régulièrement les terrains adjacents et menace une habitation.

Le rapport de projet et d'estimation des coûts du bureau d'ingénieurs mandaté nous est parvenu en automne. Il s'agit de procéder au reprofilage et à des renforcements localisés du lit et des berges du ruisseau.

Une demande d'autorisation et de subventionnement a été présentée au canton en 2021. Elle est en cours d'approbation ; au vu du subside estimé par le canton, les travaux seront financés par le budget ordinaire.

L'appel d'offres des travaux de génie civil a été effectué en automne 2021 et les travaux seront réalisés dans le courant de l'année 2022.

4.6.3 Ruisseau de Mollie-Margot *(47.02)*

Le canton a engagé une procédure de recadastration de ce cours d'eau sur son tracé actuel, à la hauteur des parcelles RF n° 660, 921 et 1074. En effet, le lit du ruisseau s'est déplacé avec le temps.

4.6.4 Ruisseau longeant le chemin du Bossu *(47.02)*

Nous avons procédé au curage du ruisseau à la hauteur des parcelles RF n° 749 et 751, car il débordait sur les terrains adjacents précités lors de crues.

4.6.5 Fontaines

Nous n'avons pas entrepris de travaux significatifs en 2021.

5. FORMATION / JEUNESSE / CULTURE / EGLISE

5.1 Association scolaire intercommunale du Jorat (ASIJ)

5.1.1 Organes 2021 de l'ASIJ *(52.04)*

5.1.1.1 Conseil intercommunal

1) Composition

Le Conseil intercommunal est composé de 54 délégués des 10 communes membres de l'association.

Pour rappel, chaque commune est représentée comme suit :

- 2 délégués municipaux pour la délégation fixe.
- Des délégués des conseils généraux ou communaux par fraction de 500 habitants pour la délégation variable.

  Le nombre de délégués « variables » de Savigny est de 7.

2) Représentation de Savigny au 31 décembre 2021

Délégation fixe :	– Daniel Métraux	PLR
	– Jean-Claude Rochat	PLR
Délégation variable :	– Guillaume Blanc	PLR
	– Maria del Carmen Décombaz	PS
	– Karine Gautschi Hälg	Les Vert·e·s
	– Roselyne Hervé	PS
	– Robin Jaccard	Les Vert·e·s
	– Isabelle Müller	UDC
	– Jean-Jacques Schumacher	PLR

5.1.1.2 Comité de direction

Le Comité de direction est composé d'un représentant par commune membre, choisi et proposé par chaque Municipalité parmi ses membres. Les représentants au 31 décembre 2021 sont :

Communes	Représentants	
Corcelles-le-Jorat	Christophe Balissat	
Forel (Lavaux)	Michel Godat	
Jorat-Mézières	Muriel Preti	
Montpreveyres	David Mellioret	
Ropraz	Jérôme Porchet	
Savigny	Christian Aeschlimann	
Servion	Yves Boand	
Syens	Isabelle Lorenz	
Vucherens	Etienne Cherpillod	Président
Vulliens	Olivier Hähni	

5.1.2 Activités 2021 du Conseil intercommunal

5.1.2.1 Séances

Le Conseil intercommunal, organe législatif, s'est réuni à 4 reprises en 2021 :

- 17 février : Forel (Lavaux)
- 16 juin : Savigny
- 29 juin : Jorat-Mézières (assermentation)
- 22 septembre : Jorat-Mézières

5.1.2.2 Objets traités

Il s'est déterminé sur les dix préavis suivants :

N°	Objets
01/2021	Demande de crédit de CHF 160'000.00 pour la transformation du galetas du collège des Gollies à Servion en salle de rythmique
02/2021	Règlement du Conseil d'établissement de l'Etablissement primaire et secondaire du Jorat
03/2021	Rapport des comptes et de gestion 2020
04/2021	Budget 2022
05/2021	Demande d'autorisation générale du Comité de direction de statuer sur les aliénations et acquisitions immobilières, de droits réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières jusqu'à CHF 50'000.00 par cas, pour la législature 2021-2026
06/2021	Demande d'autorisation générale de plaider, législature 2021-2026
07/2021	Compétence du Comité de direction pour décider des dépenses imprévisibles et exceptionnelles
08/2021	Demande d'autorisation générale concernant le placement de capitaux
09/2021	Traitements et tarifs du Comité de direction, du Conseil d'établissement et des indemnités relatives au Conseil intercommunal de l'ASIJ pour la législature
10/2021	Autorisation générale pour la reconduction des emprunts arrivant à échéance durant la législature 2021-2026

Tous les documents du Conseil intercommunal sont disponibles sur le site de l'ASIJ :

https://www.asij.ch/cet/.

5.1.3 Récapitulation des comptes et budgets de fonctionnement

	ASIJ Budget 2022		ASIJ Budget 2021		ASIJ Comptes 2020	
Libellé	**Charges**	**Revenus**	**Charges**	**Revenus**	**Charges**	**Revenus**
Administration	639'900	179'600	631'200	178'750	526'658.80	179'240.40
Finances	1'541'600	7'363'000	1'646'300	7'976'570	1'858'091.43	6'754'255.55
Domaines et bâtiments	2'862'750	231'250	2'996'850	174'210	2'570'075.94	176'582.87
Instruction publique et cultes	2'780'450	50'850	3'092'230	37'050	2'201'372.90	46'120.25
	7'824'700	7'824'700	8'366'580	8'366'580	7'156'199.07	7'156'199.07

La participation financière de notre commune se répartit de la manière suivante :

(1/2 pour le nombre d'élèves et 1/2 pour le nombre d'habitants)

Comptes ASIJ 2020	**CHF**	**1'534'160.00**
Pour 352 élèves et 3'353 habitants		
Budget ASIJ 2021	**CHF**	**1'885'377.00**
Pour 352 élèves et 3'348 habitants		
Budget ASIJ 2022	**CHF**	**1'721'013.00**
Pour 371 élèves et 3'348 habitants *		

* élèves 30.09.2021 / habitants 31.12.2020

5.2 Bibliothèque de Savigny-Forel *(56.04)*

Vous trouverez ci-joint le rapport d'activités 2021 de la bibliothèque publique[3], rédigé par Mme Françoise Vermot, bibliothécaire, responsable du service.

5.3 Association du passeport vacances d'Oron-Jorat *(57.05)*

Dès 2018, nous participons au passeport vacances d'Oron-Jorat.

En 2021, tout comme en 2020, l'édition a dû être annulée en raison de la pandémie Covid-19. Notre contribution de CHF 0.50/habitant n'a donc pas été sollicitée.

5.4 Cultes

5.4.1 Statistiques *(14.06.05)*

Au 1er octobre 2021, les confessions présentes dans notre commune étaient les suivantes :

- Protestants 1'112
- Catholiques 864
- Israélites 4
- Autres confessions ou sans confession 1'379

[3] Rapport d'activités 2021 de la Bibliothèque de Savigny-Forel

5.4.2 Paroisse de Savigny-Forel (Lavaux) *(58.02)*

La Commune de Savigny a été représentée aux assemblées paroissiales ordinaires de 2021.

Elles ont lieu deux fois par année, généralement à l'issue d'un culte, dans l'un des deux villages de la paroisse, en alternance :

- Au printemps pour approuver les comptes et la gestion de l'année précédente
- En automne pour approuver le budget de l'année suivante

Elle peut également être convoquée par le conseil paroissial pour un objet particulier ; ce fut le cas en date du 8 juillet 2021. Le conseil paroissial a souhaité rencontrer les membres des exécutifs sortants et élus au 1er juillet 2021 au cours d'une soirée conviviale au refuge des Quatre Croisées, durant laquelle M. Benjamin Corbaz, pasteur a également pris congé.

Le culte d'au revoir de M. Benjamin Corbaz s'est tenu le 22 août 2021 à l'Eglise de Savigny. A ce jour, nous ne sommes toujours pas précisément renseignés sur sa succession.

6. POLICE / DÉFENSE INCENDIE / PROTECTION CIVILE

6.1 Police

6.1.1 Association Sécurité Est Lausannois (ASEL) *(61.01)*

6.1.1.1 Conseil intercommunal

1) Composition

Le Conseil intercommunal est composé de 19 délégués des 4 communes membres de l'association.

Pour rappel, chaque commune est représentée comme suit :

- Délégation fixe : 2 délégués pour chaque commune, soit un désigné par la Municipalité et un désigné par le Conseil communal.
- Délégation variable : 1 délégué supplémentaire par tranche entamée de 3'000 habitants, désigné par le Conseil communal.

Les délégués de Savigny sont au nombre de 4.

2) Représentation de Savigny au 31 décembre 2021

– Christian Aeschlimann	Municipal	PLR
– Fritz Burri	Conseiller communal	PLR
– David Chassot	Conseiller communal	PS
– Daphnée Schäppi	Conseillère communale	Les Vert·e·s

3) Bureau

– Président :	Fritz Burri	Conseiller communal	Savigny
– Vice-présidente :	Lena Lio	Conseillère communale	Pully
– Scrutatrice :	Nathalie Lude	Conseillère communale	Pully
– Scrutateur :	David Chassot	Conseiller communal	Savigny

4) Activités 2021

Le Conseil intercommunal s'est réuni à 3 reprises :

- 15 juin : Pully
- 28 juin : Savigny (assermentation)
- 25 novembre : Pully

Au cours de celles-ci, il a traité les préavis suivants :

N°	Objets
01/2021	Comptes 2020
02/2021	Rapport de gestion 2020
03/2021	Indemnités et rémunération du Comité de direction pour la législature 2021-2026
04/2021	Indemnités et rétributions des conseillères et conseillers, du président et du secrétaire du Conseil intercommunal pour la législature 2021-2026
05/2021	Autorisation générale de plaider au Comité de direction pour la législature 2021-2026
06/2021	Fixation du plafond d'endettement et du plafond pour les cautionnements
07/2021	Compétences financières du Comité de direction en matière de crédits complémentaires pour la législature 2021-2026
08/2021	Budget 2022

Tous les documents du Conseil intercommunal sont disponibles sur le site de l'ASEL :

https://www.police-el.ch/fr/organisation/association-securite-est-lausannois/conseil-intercommunal-direction/conseil-intercommunal-2021-2026/.

6.1.1.2 Comité de direction

1) Composition

Le Comité de direction est composé d'un représentant par commune membre, choisi et proposé par chaque Municipalité parmi les municipaux en fonction, ainsi que du commandant.

Les représentants au 31 décembre 2021 sont :

Communes	Représentants	
Belmont-sur-Lausanne	Nathalie Greiner	Vice-présidente
Paudex	Céline Dillner-Reichen	
Pully	Jean-Marc Chevallaz	Président
Pully	Gil Reichen	
Savigny	Jean-Claude Rochat	
Commandant	Dan-Henri Weber	Secrétaire

2) Activités du Comité de direction

Le Comité de direction s'est réuni à 10 reprises en présentiel. Au cours de ses séances, il a notamment traité les points généraux suivants :

- Courriers des communes
- Bilans opérationnels du mois écoulé
- Situation du personnel du corps de police
- Engagement de nouveaux collaborateurs
- Assermentation de nouveaux collaborateurs
- Comptes 2020
- Planification des séances du Conseil intercommunal
- Préavis pour le Conseil intercommunal
- Proposition des promotions
- Rapport pour l'achat d'un véhicule banalisé
- Rapport pour le renouvellement périodique des véhicules
- Remise des diplômes et patelettes aux promus
- Budget 2022
- Sujets spécifiques à chaque Municipalité

6.1.1.3 Divers

En 2021, la cérémonie et le rapport du corps de police ont été annulés, tout comme en 2020, en raison de la pandémie Covid-19.

6.1.2 Activités de la Police Est Lausannois *(61.08-10)*

6.1.2.1 Interventions à Savigny

Interventions	2021	Ecart 2020
Interventions de police-secours	249	+ 3
Patrouilles pédestres préventives	588	- 2'984
Prévention à l'école	208	- 34
Dénonciations judiciaires	0	0
Contrôles de circulation	454	+ 249
Accidents de la circulation avec arrangement à l'amiable	31	+ 8
Accidents de la circulation avec dommages matériels	3	- 3
Accidents de la circulation avec lésions corporelles	5	+ 1
Accidents de la circulation mortels	0	0
Ivresse au volant, sans accident, (0.25-0.39 mg/i)	0	- 1
Ivresse au volant, sans accident, (dès 0.40 mg/l)	3	+ 1
Ivresse au volant, avec accident	1	+ 1
Accidents avec fuite	4	- 1

6.1.2.2 Contrôles de vitesse à Savigny

- Depuis 2012, la Police cantonale ne nous renseigne plus sur les contrôles radar qu'elle effectue éventuellement sur les axes cantonaux du territoire communal.
- En 2021, la Police Est Lausannois a procédé à des contrôles radar sur diverses artères différentes, dont le résultat est le suivant avec comparaison sur l'année précédente :

	2021	Ecart 2020
Nombre de contrôles	127	+ 3
Nombre de véhicules contrôlés	107'411	+ 24'125
Contraventions	10'074	+ 2'352
Dénonciations à la Préfecture	345	+ 19
Dénonciations au Ministère public	50	+ 2

- Les vitesses maximales enregistrées ont été les suivantes :
  - 50 km/h : 95 km/h à la route d'Oron
  - 60 km/h : 94 km/h à la route de la Claie-aux-Moines
  - 80 km/h : 117 km/h à la route de Mollie-Margot
- Radar pédagogique

  Nous disposons d'un radar pédagogique mobile, afin de sensibiliser les automobilistes sur leur vitesse.

  En outre, deux radars pédagogiques fixes sont installés à la route d'Oron, dans les deux sens, car la problématique à cet endroit était récurrente.

6.1.2.3 Prévention

- Durant l'année scolaire 2020-2021, les spécialistes de la prévention routière ont dispensé quelque 116 heures d'enseignement à 142 classes primaires et secondaires (1 à 11 HarmoS) de Pully, Paudex, Belmont-sur-Lausanne et Savigny.
- Dans le cadre de la « délinquance juvénile » (prévention des délits), des cours ont été dispensés aux élèves de 8ème HarmoS. 15 classes ont ainsi été sensibilisées entre Pully et Savigny. Ce cours, donné sur deux périodes, traite de la problématique des vols à l'étalage, des dommages à la propriété (tags et graffitis), du littering, des insultes, du harcèlement et de tout ce qui est lié à l'image numérique (réseaux sociaux), ainsi que des conséquences pénales.

6.1.3 Défenses publiques *(61.10)*

En 2021, le Juge de paix du district de Lavaux-Oron a prononcé les défenses publiques suivantes :

- 29 octobre 2021 : interdiction de passer sur la parcelle RF n° 778, sise à Saint-Amour.
- 11 novembre 2021 : interdiction de passer et stationner sur la parcelle RF n° 1006, sise à Eden-Roc 10-12

6.1.4 Police des chiens *(62.03.12)*

A fin 2021, notre commune recensait 279 chiens, dont 4 d'une race potentiellement dangereuse, soit : 2 « American Staffordshire Terrier » (Amstaff), 1 « American Pitbull Terrier » et 1 « Rottweiler ».

6.1.5 Police du commerce et des manifestations

6.1.5.1 Liste des commerces et établissements publics au bénéfice d'une licence au 31 décembre 2021 *(67.04)*

Commerces et établissements publics	Type de licence	Annulation
Boulangerie Duvoisin Sàrl route de la Claie-aux-Moines 20	Débit de boissons alcooliques à l'emporter	
Buvette du FC Savigny-Forel route de Mollie-Margot 20	Buvette	
Café crêperie Savignoise route de Mollie-Margot 1	Café-restaurant	
Coop Société coopérative route des Miguettes 2	Débit de boissons alcooliques à l'emporter	
Denner Satellite place du Forum 2	Débit de boissons alcooliques à l'emporter	
Gentlemen Brewers chemin de Geffry 7, box n° 46	Débit de boissons alcooliques à l'emporter	29 novembre 2021
Hôtel des Alpes route d'Oron 1	Hôtel avec restauration	
Restaurant de la Claie-aux-Moines route de la Claie-aux-Moines 23	Café-restaurant	
Restaurant du Chasseur route des Cullayes 2	Café-restaurant	
Restaurant Saint-Amour chemin de la Branche 34	Café-restaurant	
Restaurant Yuan Ming Yuan route de la Roche 6	Café-restaurant	31 décembre 2020
The Bread Box chemin de Geffry 7, boxes n° 44 et 45	Café-restaurant	31 octobre 2021

6.1.5.2 Autorisations communales *(14.02.03 – 21.08.01 – 43.09 – 67.06)*

Vous trouverez ci-dessous la liste des autorisations communales délivrées :

Types d'autorisation	2020	2021
Permis temporaires pour la vente de boissons alcooliques à consommer sur place	10	8
Lotos	1	0
Tombolas	3	2
Loteries (y compris les prolongations)	0	1
Autorisations de police diverses (vente et distribution de matériel sur la voie publique, stand d'information, course pédestre, fête foraine, etc.)	11	19
Appareils automatiques (boissons froides sans alcool, cigarettes, essence)	0	0
Procédés de réclame	0	1
Impôt sur les divertissements (billets d'entrée)	3	0

6.2 Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) Cœur de Lavaux

6.2.1 Collaboration *(65.01/02)*

- En vigueur dès le 1er janvier 2014, le Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS) Cœur de Lavaux est une entente intercommunale, au sens des articles 109a et suivants de la Loi du 28 février 1956 sur les communes (LC – BLV 175.11), entre les communes de :
  - Bourg-en-Lavaux
  - Chexbres
  - Forel (Lavaux)
  - Puidoux
  - Rivaz
  - Savigny
  - Saint-Saphorin (Lavaux)
- En 2021, le règlement intercommunal du SDIS Cœur de Lavaux a été modifié par toutes les 6 communes membres ; référence est faite au préavis n° 03/2021, accepté par le Conseil communal au cours de sa séance du 21 juin 2021.

  Les modifications entreront en vigueur au plus tôt après leur approbation par la Cheffe du Département de l'environnement et de la sécurité.
- Le SDIS Cœur de Lavaux est présidé par une commission consultative du feu, nommée au début de chaque législature. Elle est composée de 12 membres, soit : 1 municipal par commune, le commandant et 4 membres de l'état-major. La présidence et la vice-présidence sont assumées par des municipaux.

  Le président de la commission consultative du feu de la législature 2021-2026 reste M. Jean-Rémy Chevalley, Municipal à Puidoux.

6.2.2 Missions et organigramme

- Les missions confiées au SDIS Cœur de Lavaux sont nombreuses et variées, soit notamment :
  - Lutte contre le feu
  - Inondations
  - Sauvetage de personnes et d'animaux
  - Traitement des pollutions de faible importance
  - Prévention contre le feu

- Le détachement de premier secours (DPS) est le premier échelon d'intervention du SDIS et regroupe environ 50 pompiers volontaires.

  Pour accomplir ses missions, le DPS dispose de 2 sites opérationnels situés à Forel (Lavaux) et à Cully.

- Le détachement d'appui (DAP) intervient en renfort du DPS sur les événements de grande ampleur. Le SDIS Cœur de Lavaux compte 2 sections DAP, localisées dans les mêmes casernes que le DPS, soit Forel (Lavaux) et Cully.

6.2.3 Locaux

Le SDIS Cœur de Lavaux dispose des locaux suivants :

- Caserne DPS de type B : chemin du Vigny 3 à Cully
- Caserne DPS principale de type C : route de Vevey 11 à Forel (Lavaux)
- Caserne DAP hydraulique : chemin des Chaux 1058 à Puidoux
- Caserne DAP : route de la Claie-aux-Moines 17 à Savigny

La caserne DAP de Savigny a été créée dans le garage de la déchetterie des Gavardes. Elle sert de caserne de décharge et sera fermée lorsque la construction de la nouvelle caserne de Forel (Lavaux) sera terminée ; les travaux ont commencé le 1er mars 2021.

6.2.4 Activités et interventions *(65.07)*

Vous trouverez le rapport d'activités 2021 du SDIS Cœur de Lavaux sur son site internet : https://sdiscoeurdelavaux.ch/www/medias/.

6.2.5 Coûts

La convention d'entente intercommunale, ratifiée par tous les conseils communaux et le Conseil d'Etat en date du 18 décembre 2013, prévoit que les frais du SDIS Cœur de Lavaux sont répartis comme suit :

- 50% selon le nombre d'habitants de chaque commune
- 50% selon la valeur immobilière des biens immobiliers assurés auprès de l'ECA

6.3 Organisation régionale de protection civile (ORPC) de Lavaux-Oron

6.3.1 Organes 2021 de l'ORPC *(66.02)*

6.3.1.1 Conseil intercommunal

1) Composition

Le Conseil intercommunal est composé de 34 délégués et de 17 suppléants, émanant des 17 communes membres.

Chaque commune a un délégué de la Municipalité avec droit à une voix et un délégué du Conseil général ou communal avec droit à un nombre de voix en fonction de la population de la commune, arrêtée au 31 décembre de l'année précédant le début de la législature ; le délégué du législatif dispose d'une voix pour mille habitants ou tranche de mille entamée, soit quatre voix pour Savigny.

2) Représentation de Savigny au 31 décembre 2021

- Jean-Claude Rochat Municipal PLR
- Ralph Brühlmann Conseiller communal PLR
- Alain Zellweger Conseiller communal Les Vert·e·s (suppléant)

6.3.1.2 Comité de direction

Le Comité de direction est composé de 9 membres élus par le Conseil intercommunal. Au 31 décembre 2021, les représentants sont :

Communes	Représentants	
Belmont-sur-Lausanne	Nathalie Greiner	
Jorat-Mézières	Roland Galley	
Lutry	Patrick Sutter	
Montpreveyres	Claude Kung	
Oron	Danielle Richard-Martignier	
Paudex	Céline Dilner-Reichen	
Pully	Jean-Marc Chevallaz	Président
Rivaz	Christophe Chappuis	
Savigny	Daniel Métraux	Vice-président

6.3.2 Activités 2021

6.3.2.1 Séances du Conseil intercommunal

Le Conseil intercommunal s'est réuni à 3 reprises en 2021 :

- 28 juin : Savigny (assermentation)
- 29 juin : Savigny
- 16 novembre : Jorat-Mézières

6.3.2.2 Préavis traités par le Conseil intercommunal

N°	Objets
01/2021	Comptes 2020
02/2021	Rapport de gestion 2020
03/2021	Budget 2022
04/2021	Indemnités et rémunération des membres du Comité de direction pour la période 2021-2026
05/2021	Indemnités et rémunération des conseillers et conseillères, du président et du secrétaire du Conseil intercommunal pour la période 2021-2026
06/2021	Compétences des dépenses financières du Comité de direction en matière de crédits complémentaires pour la période 2021-2026
07/2021	Autorisation générale de plaider accordée au Comité de direction pour la période 2021-2026

Le rapport de gestion 2021 de l'ORPC de Lavaux-Oron peut être consulté sur le site internet : https://www.orpclavauxoron.ch.

6.3.2.3 Interventions

L'année 2021 a encore été régentée par la pandémie Covid-19. L'ORPC Lavaux-Oron a été engagée en plusieurs étapes, notamment pour fournir un appui dans les EMS, dans les hôpitaux, dans les centres de vaccination et à la centrale téléphonique de l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC), en particulier pour relayer les décisions du médecin cantonal auprès des citoyens concernés.

6.3.3 Coûts

- Le coût annuel 2021 par habitant s'est élevé à CHF 23.32, contre CHF 23.50 en 2020.
- La participation 2022 par habitant a été budgétisée à CHF 23.50, soit stable par rapport à 2021 (CHF 23.49).

7. AFFAIRES SOCIALES

7.1 Action sociale / Aide sociale

7.1.1 Cohésion sociale (anciennement facture sociale) *(70.02)*

- Le montant de notre participation à la cohésion sociale 2020, communiqué en octobre 2021, s'est élevé à CHF 2'374'044.00, alors que les acomptes se sont élevés à CHF 2'921'687.00, soit une différence en notre faveur de CHF 547'642.00.
- Pour l'année 2021, le Conseil d'Etat, au cours de la séance du Grand Conseil du 8 décembre 2021, a pris la décision d'accorder aux communes un montant de CHF 25 mios en plus de ceux prévus dans les dispositions transitoires (article 19a de la Loi du 24 novembre 2003 sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF – BLV 850.01)). Le montant du rééquilibrage total pour la participation à la cohésion sociale 2021 s'élève ainsi à CHF 50 mios, sans compter l'impact de l'abrogation de l'article 17a alinéas 2 à 5 LOF pour un montant de CHF 15 mios. Ces CHF 50 mios seront déduits de la participation lors de l'établissement du décompte final 2021, en automne 2022.
- La participation prévisionnelle de notre commune à la cohésion sociale 2022, communiquée en décembre 2021, a été fixée à CHF 2'521'384.00, alors que la participation prévisionnelle 2021 s'élevait à CHF 2'717'638.00.

  Remarques :

  - L'accord négocié en juillet 2013 entre le canton et les communes prévoit que dès 2016, seul un tiers des augmentations des montants compris dans la facture sociale par rapport à l'année 2015 sont à charge des communes. Cet accord est stipulé à l'article 17a alinéa 1 LOF qui dispose que : *Dès l'année 2016 et pour les années suivantes, le montant qui dépasse les dépenses de l'Etat engagées en vertu de l'article 15 de la présente loi par rapport au décompte de l'année 2015 n'est à la charge des communes qu'à raison d'un tiers (33.3%).*
  - Conformément à l'accord canton-communes du 25 août 2020, un montant de CHF 43.9 mios, essentiellement les frais de fonctionnement des Centres sociaux régionaux (CSR), est directement déduit de la part communale, ces charges n'entrant plus dans le périmètre de la participation à la cohésion sociale.

    A ces CHF 43.9 mios, dont l'effet se fait directement sentir sur la participation à la cohésion sociale, s'ajoutent CHF 16.4 mios de charges reprises par le canton pour le financement des Agences d'assurances sociales (AAS). Auparavant, ce montant était entièrement à la charge des communes.

7.1.2 Association régionale pour l'action sociale (ARAS) *(71.05)*

- Les comptes 2020 de l'Association régionale pour l'action sociale (ARAS) Est lausannois-Oron-Lavaux se sont bouclés avec un excédent de recettes de CHF 14'786.80, au lieu du déficit budgétisé de CHF 72'000.00.

  Ce montant a été affecté au Fonds de réserve d'égalisation des résultats, dont le solde est de CHF 0.00.

- Le déficit budgétisé par l'ARAS pour 2022 se monte à CHF 1'600.00. Il correspond à l'excédent qui pourrait être mis à charge des communes ; mais si nécessaire, il sera financé d'abord par les fonds de réserve.
- Notre participation 2020 au financement des agences d'assurances sociales s'est élevée à CHF 16.39 par habitant, alors qu'elle avait été budgétisée à CHF 16.15 par habitant.
- Pour 2022, la participation budgétisée s'élève à CHF 2.00 par habitant, alors qu'en 2021 elle était budgétisée à CHF 16.40.

  En effet, conformément au protocole d'accord du 25 août 2020 entre le canton et l'Union des communes vaudoises (UCV), le financement des agences d'assurances sociales est entièrement à la charge du canton dès 2022 pour les missions sociales cantonales (hors activités spécifiques communales). A cet égard, la contribution de CHF 2.00 par habitant sert à couvrir les indemnités et vacations allouées aux membres du Comité de direction, de la Commission de gestion, de la présidence et du secrétariat du Conseil intercommunal, les cotisations versées à divers partenaires (Conseil des régions d'action sociale, Cartons du cœur, Artias, etc.).

7.2 Santé publique

7.2.1 Association vaudoise d'aide et de soins à domicile (AVASAD) *(73.03)*

Dès 2020, en application de la convention signée en septembre 2018 entre les associations faîtières des communes et le Conseil d'Etat, le canton est l'unique financeur public de l'AVASAD.

7.2.2 Aide et soins à domicile *(73.03)*

Notre commune est rattachée au Centre médico-social (CMS) d'Oron.

7.2.3 Pandémie du Coronavirus (Covid-19) *(73.04)*

La cohabitation avec la pandémie du Coronavirus s'est poursuivie durant l'année 2021.

Notre commune a continué à se conformer aux différentes décisions sanitaires édictées par les autorités compétentes.

Le déploiement de vaccins a redonné l'espoir de jours meilleurs. Savigny a accueilli un centre itinérant de vaccination au Forum, les 10 juin et 8 juillet 2021, organisé par l'Etat-major cantonal de conduite (EMCC).

Au niveau communal, la pandémie a impliqué le maintien des mesures et actions suivantes :

- Réduction des loyers pour les locataires, sociétés et associations dont l'activité ne pouvait plus être exercée.
- Annulation et remboursement des locations du Forum et du refuge de la Planie.
- Plan de protection pour chaque service communal.

- Commande de matériel de protection et d'hygiène et mise en place des mesures de distanciation sociale au sein des services et dans les contacts avec le public.
- Nettoyage renforcé dans les bâtiments communaux (administration, écoles et structures d'accueil).

7.2.4 Plan canicule *(73.04)*

Le plan canicule, mis en place en 2009 sous l'égide du canton (voir rapport de gestion 2009, chiffre 7.2.5), a été reconduit en juin 2021.

En 2021, il n'a pas été nécessaire de le déclencher.

7.3 Exécution forcée d'expulsion *(74.03)*

En 2021, nous n'avons pas eu à traiter d'exécution forcée d'expulsion.

7.4 Registre des entreprises *(75.03)*

- Le registre communal des entreprises, commerces et indépendants est tenu, conformément aux articles 7c à 9b de la Loi du 31 mai 2005 sur l'exercice des activités économiques (LEAE – BLV 930.01), relayés par l'article 119 du Règlement général de police du 26 juin 2013 de l'Association de communes « Sécurité Est Lausannois ».
- En application de la LEAE révisée en 2016, le canton a mis en service une plate-forme canton/communes des entreprises au mois de juin 2019. Elle est baptisée SITI.

  Elle nous rend de précieux services, car elle est liée aux registres fédéraux IDE (numéro d'identification des entreprises) et REE (registres des entreprises et des établissements), conformément à l'article 9b LEAE. Ces outils sont performants.

7.5 Association Accueil Petite Enfance Réseau d'Oron (APERO)

7.5.1 Communes membres *(76.02)*

Corcelles-le-Jorat	Ropraz
Essertes	Savigny
Forel (Lavaux)	Servion
Jorat-Mézières	Syens
Maracon	Vucherens
Montpreveyres	Vulliens
Oron	

7.5.2 Organes

7.5.2.1 Assemblée générale

Elle est composée d'un représentant de chaque membre. Les communes membres désignent leur délégué.

En 2021, l'assemblée générale était composée de 13 membres.

Le délégué de Savigny à l'assemblée générale est M. Daniel Métraux, Municipal.

7.5.2.2 Comité directeur

Au 31 décembre 2021, le Comité directeur est composé des membres suivants :

Communes	Représentants		
Forel (Lavaux)	Michel Godat	Municipal	Président
Jorat-Mézières	Muriel Préti	Municipale	
Oron	Romain Richard	Municipal	
Savigny	Christian Aeschlimann	Municipal	
Servion	Yves Boand	Municipal	
	Patricia Grossglauser	Déléguée	
	Anne-Cécile Uldry	Déléguée	Vice-présidente

7.5.3 Activités 2021

- L'assemblée générale s'est réunie à deux reprises en 2021 :
  - 23 juin : Corcelles-le-Jorat
  - 28 septembre : Forel (Lavaux)
- L'assemblée générale a traité et accepté les préavis suivants :
  - Comptes 2020
  - Budget 2022

7.5.4 Récapitulation des comptes et budgets de fonctionnement

	APERO Budget 2022		APERO Budget 2021		APERO Comptes 2020	
Libellé	**Charges**	**Revenus**	**Charges**	**Revenus**	**Charges**	**Revenus**
Structures d'accueil	10'790'559.80	7'364'250.00	9'086'938.10	6'521'000.00	8'733'819.18	6'599'834.99
Accueillantes en milieu familial	2'689'590.20	2'130'900.00	2'176'561.90	1'728'500.00	2'311'000.59	1'837'802.73
Réseau APERO	997'550.00	4'982'550.00	655'260.00	3'669'260.00	1'103'808.01	3'710'990.06
	14'477'700.00	**14'477'700.00**	**11'918'760.00**	**11'918'760.00**	**12'148'627.78**	**12'148'627.78**

8. SERVICE DES EAUX

8.1.1 Approvisionnement en eau potable *(81.04.01/02 – 81.06.01)*

8.1.1.1 Production d'eau

Comme chaque année, nous vous remettons en annexe le tableau des comptages d'eau de l'année écoulée[4], comportant également le résultat des années précédentes pour permettre une comparaison.

Le graphique ci-dessous illustre la pluviométrie alimentant nos ouvrages.

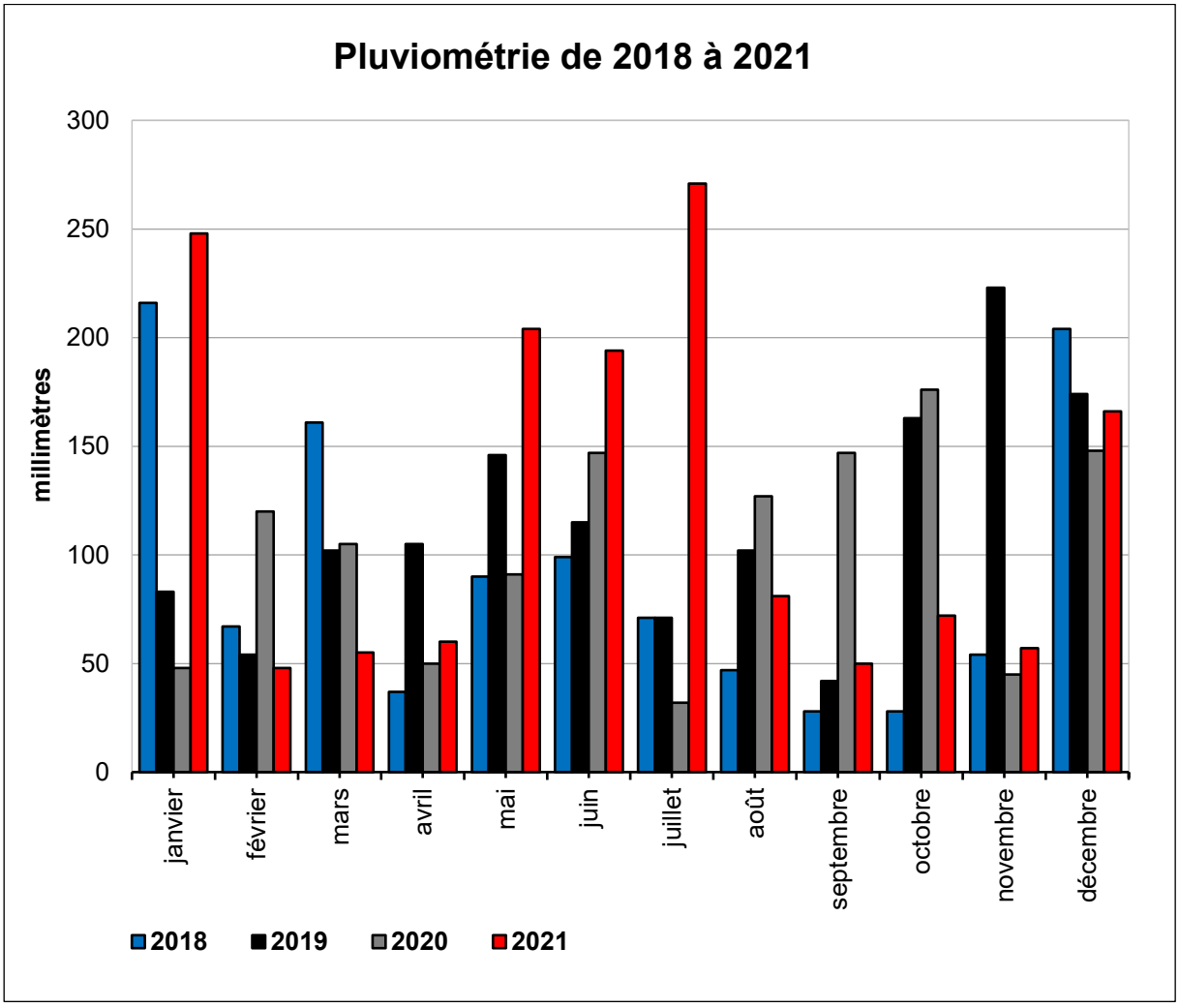

[4] Tableau des comptages d'eau de 2016 à 2021

L'année 2021 a été favorable pour la production locale de nos divers sources et pompages. Nos ouvrages ont fourni plus de 78% de la consommation territoriale, de sorte que nous avons acheté qu'environ 22% de l'eau distribuée à Lausanne. Notre production s'est répartie comme suit :

- La Planie : 51%
- Les Planches : 16%
- Le Publoz : 11%

Comme indiqué dans le rapport de gestion 2020, ce n'est que dès décembre 2020 que le niveau de nos captages s'est amélioré pour pratiquement revenir à une situation normale. Cette tendance s'est confirmée durant l'hiver 2020-2021, ce que démontre le tableau des relevés pluviométriques ci-dessus.

La pluviométrie est une indication de la quantité de pluie tombée, mais elle n'est pas proportionnellement liée à la production de nos sources. Des averses extrêmes ne sont pas utiles, car le terrain n'a pas le temps d'absorber ; donc, l'eau s'évacue en ruissellement de surface. Or, nous observons un accroissement du phénomène de précipitations intenses, lesquelles sont en outre de nature à provoquer des inondations.

8.1.1.2 Analyse des résultats des comptages 2021

- La différence entre le relevé des pompages + achats d'eau et le relevé des compteurs s'explique comme suit :
  - Contrôle de 80 bornes hydrantes : environ 1'000 m^3 à 1'200 m^3.
  - Purge du réseau, entretien, réparation de fuite : environ 500 m^3 à 1'000 m^3.
  - Diverses ruptures de conduites : en 24 heures, elles peuvent engendrer un débit de 150-1'500 m^3 selon l'importance.

    En 2021, les fuites avérées ont représenté un volume d'environ 1'500 m^3 ; ce résultat nous conforte dans la nécessité de privilégier un entretien de qualité de notre réseau.

    En 2021, nous sommes intervenus pour 6 fuites sur le réseau public ; des fuites ont également été constatées sur des tronçons privés, ce dont les propriétaires ont été informés afin de faire le nécessaire.

    En outre et malgré les moyens à disposition, le réseau demeure sujet à des fuites qui ne sont pas détectées ; notamment sur les tronçons privés. L'équipement public n'est pas en reste et a aussi ses points vulnérables : par exemple l'étanchéité des canalisations, des vannes, etc.
- Les fuites sont détectées par les moyens suivants :
  - Le téléphone d'un particulier.
  - Le contrôle visuel par notre service des eaux.
  - Le contrôle journalier de la consommation d'eau par le système de télégestion et la localisation d'éventuelles fuites par les 65 détecteurs fixes installés sur le réseau.
  - Le contrôle auditif par le service des eaux lors des relevés des compteurs.

8.1.1.3 Développement de la **production d'eau de boisson**

- Référence est faite au rapport de gestion 2019, chiffre 8.1.1.3 (page 92).
- L'étude a été reprise en 2021 et le projet pourrait être présenté en 2022.

8.1.2 Qualité de l'eau *(81.07.01/02)*

- Les résultats des analyses bactériologiques, microbiologiques et chimiques ont dans l'ensemble été conformes aux normes en vigueur. Vous trouverez ci-joint l'information sur la qualité de l'eau distribuée en 2021[5], diffusée sur le site internet de la commune et aux piliers publics.

  L'information précitée met en évidence un taux de germes plus élevé que les années précédentes. Ils ne représentent cependant aucun danger pour la consommation, car les valeurs restent largement en-dessous de la norme qui est de 300 unités. Cette augmentation est imputable aux fortes précipitations évoquées sous chiffre 8.1.1.1 ci-dessus. A deux reprises durant l'été, nous avons sorti nos captages à titre préventif, pendant quelques jours ; nous avons donc été alimentés par la prise d'eau de Lausanne, ce que démontre le graphique du relevé des pompages, période juillet et août.

  L'eau de boisson est assujettie à la législation sur les denrées alimentaires ; à ce titre, elle fait l'objet d'un autocontrôle obligatoire, lequel doit répondre aux exigences légales applicables en la matière. A Savigny, ce système a été mis en place en 2003 ; il nous sert de fil conducteur quant aux actions à entreprendre sur les ouvrages.

- La récolte d'échantillons s'effectue mensuellement sur 3 à 6 points aléatoires du réseau pour une analyse succincte portant sur 3 paramètres les plus importants, soit : germes aérobies mésophiles, escherichia coli, enterrococcus spp.

  En outre, une analyse complète est effectuée 3 fois par année, portant sur 96 paramètres complémentaires à ceux précités, soit : sels minéraux, résidus de pesticides, médicaments et autres composés chimiques.

  Ces analyses détaillées peuvent être consultées sur demande à l'administration communale.

- Analyses

  Rappel : depuis le 1er janvier 2020, les analyses sont effectuées par le laboratoire des Services industriels de la Ville de Lausanne. Référence est faite au rapport de gestion 2019, chiffre 8.1.2 (page 93).

  Dès 2020, l'Office de la consommation (OFCO) effectue un contrôle supplémentaire 3 fois par année à des points différents du réseau de distribution.

  Ainsi, durant l'année 2021, nous avons effectué 42 analyses, auxquelles s'ajoutent 6 analyses pour la prévention de la légionellose aux douches du Complexe scolaire, de la salle de judo et des vestiaires du terrain de football de Saint-Amour.

[5] Information sur la qualité de l'eau distribuée en 2021

- Sources des Planches

  En 2021, l'analyse de la qualité de l'eau produite par un captage hors service depuis plusieurs années s'est poursuivie, afin de vérifier l'évolution de la situation.

  Des germes escherichia coli, enterrococcus spp sont toujours présents, bien que leur quantité a désormais fortement diminué ; malgré tout, il est peu probable que ce captage pourra être réintroduit dans le réseau.

8.1.3 Autocontrôle de l'eau *(81.07.02)*

Au mois de novembre 2021, l'Office de la consommation (OFCO) a procédé aux contrôles de tous les ouvrages de distribution d'eau exploités sur notre territoire, ainsi que de notre documentation y relative (autocontrôle, Plan directeur communal de la distribution de l'eau (PDDE), suivi des ouvrages), en présence du Municipal en charge et du personnel du service.

Ce contrôle, planifié en principe tous les 5 ans, a pour but la surveillance du respect des normes en vigueur pour assurer une qualité irréprochable de l'eau distribuée.

Un rapport des points recensés et à améliorer avec échéancier par ordre de priorité a été délivré le 20 décembre 2021, dont il ressort les éléments principaux suivants :

- Mise aux normes de l'ancien pompage de la Planie (chambre de rassemblement).
- Remplacement de la porte du réservoir de l'Erbenaz, malgré les travaux prévus en 2025-2026.
- Plans d'urgence prévus dans le PDDE à compléter.
- Documenter l'organisation du service des eaux et de la collaboration avec des entreprises externes.
- Concept de traitement des plaintes.
- Mise à jour du concept d'autocontrôle.
- Documentation systématique des interventions sur le réseau d'eau.
- Mise à jour du PDDE.
- Clôturer les zones S1 qui ne le sont plus.
- Echéancier des mises aux normes des captages et mise à jour des schémas de flux d'eau apposés sur les captages.

8.1.4 Plan directeur communal de la distribution de l'eau (PDDE) du 26 mars 2001 *(81.02)*

8.1.4.1 Généralités

L'exploitation, le maintien, l'entretien et le développement du réseau d'eau potable et de ses équipements font l'objet d'une planification déterminée par un Plan directeur de la distribution de l'eau (PDDE). Notre commune est dotée d'un tel outil, qui a été approuvé en date du 26 mars 2001 par l'autorité cantonale de l'époque.

Il fournit un fil rouge à la commune sur les travaux d'entretien, de renouvellement et d'extension du réseau qui devraient être exécutés. Il définit également les procédures sécuritaires, en matière de défense incendie, de pénurie et de catastrophe.

Le PDDE est un outil de planification destiné en priorité à la Municipalité, mais également aux services cantonaux concernés, tels que l'Office de la consommation (OFCO) et l'Etablissement cantonal d'assurance (ECA).

Ce document devrait être renouvelé tous les 20 ans ; l'OFCO nous a d'ailleurs priés de le faire suite à son contrôle du mois de novembre 2021 (voir chiffre 8.1.3 ci-dessus).

Le PDDE peut être consulté à l'administration communale.

8.1.4.2 Définition

C'est un document de planification pour le développement judicieux et économique des installations de distribution de l'eau d'une part et pour faciliter l'exploitation du réseau d'autre part.

Il définit les besoins d'évolution actuels et futurs du réseau ; il met en évidence des points qu'il faudrait corriger sur notre réseau et propose des solutions d'amélioration.

Il prévoit et propose les dispositions techniques, afin d'assurer la distribution de l'eau de toutes les zones légalisées.

Il définit également le concept de distribution de l'eau en temps de crise (étiage), de guerre, etc.

Il doit être évolutif, notamment en fonction de l'aménagement de notre territoire, des extensions du réseau, des modifications de routes et du développement de quartiers.

8.1.4.3 Contenu

Le PDDE contient tous les éléments pour nous aider dans les projets actuels et futurs, ainsi que les bases à respecter pour assurer la distribution de l'eau en tout temps.

Il se compose de :

- Schémas du réseau actuel et futur selon l'analyse d'amélioration.
- Divers documents sur les améliorations techniques que nous devrions effectuer.
- Prescriptions de mise aux normes du réseau et des ouvrages selon les exigences des autorités supérieures (cantonale et fédérale) et de l'ECA.
- Documents pour la distribution de l'eau en temps de crise.
- Prescription pour la constitution de la réserve légale incendie.
- Planification des priorités d'amélioration du réseau et de ses ouvrages, ainsi qu'estimation de leurs coûts.

8.1.4.4 Propositions du PDDE et bilan

- Le PDDE préconise un renouvellement des conduites de 600 à 700 mètres par année, ce qui correspondrait à un remplacement sur environ 50 ans.

  La planification des canalisations devrait se faire en fonction de l'ancienneté. Nous observons cependant que certains tronçons sont sujets à des remplacements plus précoces ; il s'agit en particulier de ceux en fonte de la fin des années 1960, début des années 1980. Les fabricants admettent que les fontes utilisées à cette période étaient de qualité moindre et subissent une dégradation plus rapide.

- La planification des priorités d'amélioration du réseau et de ses ouvrages contenue dans le PDDE sert de fil conducteur à notre plan des investissements.

- Nous effectuons aussi des travaux de renouvellement en fonction des opportunités, par exemple coordonnés avec ceux sur le réseau routier, que ce soit des travaux d'entretien sur les routes communales ou des travaux entrepris par le canton sur les routes hors localité.

8.1.5 Etat et entretien du réseau *(81.04.02 – 81.05.01/04)*

8.1.5.1 Fuites

- Le relevé des détecteurs de fuites (Wagamet) deux fois par mois, de même que la lecture journalière des graphiques et quantités, nous permettent de suivre d'une façon plus précise les fluctuations sur le réseau, notamment les pertes dues à des fuites.

- Lors de contrôles au cours des relevés des compteurs, ainsi que lors du relevé des 59 détecteurs de fuites tous les quinze jours, nous avons décelé en 2021 :

  - 6 fuites sur le réseau communal
  - 8 fuites sur le réseau privé, annoncées aux propriétaires pour réparation

  Celles-ci sont détaillées sur le tableau annexé[6] avec des illustrations photographiques de quelques-unes d'entre elles.

8.1.5.2 Compteurs

- En 2021, nous avons planifié et remplacé environ 70 compteurs en fin de vie ou défectueux.

  La durée d'amortissement d'un compteur est d'environ 15 ans.

- Depuis 2020, nous avons pris l'option de remplacer les compteurs par un modèle de nouvelle génération électronique (Model TOPAS ESK R), qui permet d'effectuer des relevés à distance et de nous communiquer des anomalies (suspicion de fuite).

  La technologie de ces compteurs rationalisera sensiblement la saisie des relevés pour le service des eaux et pour l'établissement des factures. En effet :

[6] Tableau récapitulatif des fuites d'eau 2021

- Le relevé par le service des eaux s'effectue à distance dans un rayon allant jusqu'à 400 mètres, ce qui évite d'aller systématiquement dans les bâtiments. En outre, les données sont directement transmises sur une tablette ou un smartphone.
- La bourse communale peut télécharger les données récoltées par le logiciel de traitement et les convertir sur le logiciel de facturation.

  Or, avec les compteurs existants, toutes ces données sont saisies manuellement sous format papier par le service des eaux et par la bourse communale.

8.1.5.3 Bornes hydrantes

- Dès 2016, nous avons confié l'entretien annuel et la révision de notre parc d'hydrantes, composé de 181 unités, à une société spécialisée en la matière. C'est un contrat d'une durée de 5 ans, qui a pris fin en décembre 2021.
- En 2021, 90 bornes hydrantes ont été contrôlées.

  A l'issue de ce contrôle, 9 bornes hydrantes ont été remises en état.

  Selon le rapport délivré, plusieurs autres bornes hydrantes devront en outre être remises en état ou remplacées à moyen terme.
- Dès 2022, le contrôle des bornes hydrantes sera effectué par le service des eaux.

  Une formation sur les points de contrôle et les travaux mineurs sera dispensée à notre personnel par la société qui procédait à l'entretien annuel, tandis que cette dernière interviendra sur appel pour les travaux importants à exécuter.

8.1.5.4 Captages

- Une fois par année, nous effectuons un état des lieux et un nettoyage de nos captages et chambres de rassemblement.
- Nous effectuons également la mise en conformité des captages et des chambres de rassemblement, à raison de 2 à 3 par année. Ces travaux consistent à rehausser les couvercles ou au besoin à les remplacer, ainsi qu'au remplacement des éléments de vidange, au remplacement de la crépine, à la mise en place de siphons et s'il n'y en a pas, au contrôle de l'étanchéité ainsi qu'à la réfection de celle-ci si nécessaire.
- En août 2021, le service des eaux a désinfecté et nettoyé les 19 captages.

  Au cours de cette opération, nous avons trouvé un dépôt sauvage de déchets sur le captage n° 11, qui a été évacué avec l'aide du service de la voirie.
- La chambre de rassemblement de la Planie (située au sud-ouest du refuge) a également été nettoyée et désinfectée.

8.1.5.5 Pompages

La station de pompage du Publoz, sise au chemin de Geffry, parcelle RF n° 255, a été vidangée, nettoyée et l'ouvrage entièrement désinfecté. Les extérieurs ont également été nettoyés, débroussaillés et fauchés.

8.1.6 Renouvellement de conduites et d'infrastructures *(43.02 – 81.05.01)*

8.1.6.1 Traversée de la localité de Mollie-Margot *(43.02)*

Référence est faite au chiffre 4.2.4.3 ci-dessus.

Le projet est présenté dans le préavis n° 05/2019 – Demande de crédit pour la réfection de la traversée routière de la localité de Mollie-Margot et le remplacement de services industriels. Au cours de sa séance du 24 juin 2019, le Conseil communal a accordé le crédit sollicité.

Au début de l'hiver 2020-2021, tous les fonds riverains ont été raccordés sur la nouvelle conduite d'eau potable. Les travaux se sont achevés au printemps 2021 ; quelques corrections ont été demandées lors de la pré-réception de l'ouvrage à charge des entreprises. Le décompte final devrait être établi en 2022 et selon nos informations, le budget global de l'investissement sera respecté.

8.1.6.2 Travaux divers (*81.05.01)*

- Dégagement et remise en état de vannes dans le champ, dont les capes et les tiges ont été abîmées par une charrue.
- Remplacement de la vanne de la fontaine du refuge de la Planie.
- Nettoyage de la chambre du réducteur de pression « Clayton » du réseau inférieur, sise à l'intersection route des Miguettes/chemin de la Verne et remplacement des 3 vannes défectueuses par des modèles plus étanches.
- Révision, contrôle et nettoyage des 65 détecteurs de fuites répartis sur le réseau.
- Les épisodes de fortes intempéries en 2021 nous ont contraints à diverses mesures d'urgence, soit :
  - Juillet 2021 : contrôle de la turbidité sur les divers ouvrages ; isolement du réseau d'alimentation du pompage de la Planie et du réservoir de l'Erbenaz.
  - Décembre 2021 : nouvelle interruption du réseau d'alimentation du pompage de la Planie, durant laquelle une vidange a été effectuée pour un nettoyage et une désinfection préventive.
- Pose et dépose des piquets de repérage des bornes hydrantes pour la période hivernale.

8.1.7 Réservoirs *(81.05.03)*

8.1.7.1 Réservoir de l'Erbenaz

- Rappel : en 2018, un appel d'offres a été adressé à 3 bureaux spécialisés, portant sur un mandat d'avant-projet pour la mise en conformité des 2 réservoirs de notre réseau, soit le réservoir de l'Erbenaz et le réservoir des Planches.

  Un bureau d'ingénieurs a été choisi et mandaté pour cette étude.
- Rappel : en 2019, la Municipalité a retenu 2 variantes sur 4 présentées pour la mise en conformité du réservoir de l'Erbenaz. Mais, elle n'a pas encore définitivement arrêté son choix ; dans le cadre de sa réflexion, elle a visité l'ouvrage.

- En 2021, le projet définitif devait aboutir. Toutefois, dans le contexte de la pandémie Covid-19, l'étude a été retardée. Les travaux ne sont pas prévus avant 2025-2026.

8.1.7.2 Réservoir des Planches

- Rappel : en 2020, les appels d'offres sur invitation, relatifs à la mise en conformité et à la reconstruction du réservoir ont été engagés et finalisés. Ainsi, la demande de crédit au Conseil communal, préavis n° 07/2020, a pu être établie sur la base des soumissions rentrées. Au cours de sa séance du 5 octobre 2020, le Conseil communal a accordé le crédit sollicité.
- L'enquête publique a lieu en mars 2021 et n'a pas suscité d'opposition et d'observation.

  A l'issue de cette procédure et malgré l'accord de principe que nous avions reçu, l'Office de la consommation (OFCO) et l'ECA ont souhaité que nous procédions à l'étude complémentaire d'une variante pour augmenter le régime de pression du réseau inférieur, englobant deux bornes hydrantes du centre du village dont la pression est insuffisante, ainsi que la possibilité d'ajouter un traitement par UV.

  Cette requête nous est parvenue tardivement, en raison des mesures sanitaires qui ont eu un impact sur le traitement des dossiers au sein des services du canton.

  Nous avons par conséquent engagé dite étude complémentaire. Selon les informations en notre possession, le budget de l'investissement ne devrait pas être modifié. Nous espérons en conséquence démarrer les travaux en 2022.
- En juin 2021, la porte du réservoir a été forcée par des auteurs qui n'ont pas pu être identifiés.

  Le réservoir a été mis temporairement hors service pour le désinfecter et réparer la porte.

8.1.8 Extension du réseau *(81.05.02)*

Il n'y a pas eu de travaux d'extension du réseau d'eau potable en 2021.

8.1.9 Matériel, machines et véhicule du service des eaux *(41.05.02)*

Durant l'année 2021, nous avons acquis ou remplacé le matériel suivant :

- Acquisition d'un multimètre pour le contrôle du pH, de l'oxygène dissous, de la conductivité et de la turbidité de l'eau.

9. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

Vu	le rapport de gestion ;
Ouï	le rapport de la Commission de gestion ;
Considérant	que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- De donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2021.

Au nom de la Municipalité de Savigny

La Syndique	La Secrétaire
C. Weidmann Yenny	I. Schori

Rapport adopté par la Municipalité dans sa séance du 25 avril 2022.

ANNEXE N° 1

LISTE DES POSTES DE TRAVAIL AU 31 DECEMBRE 2021

SECTION	NOM	FONCTION	EFFECTIF 31.12.2021	BUDGET 2022	BUDGET 2021	COMPTES 2020	ATTRIBUTION 2021	PART
Administration générale	Blanc J.	Organiste	1	**TPV**	**TPV**	TPV	580 Temples et cultes	100
	Feijoo C.	Secrétaire	1	**70**	**70**	70	110 Administration	90
							322 Refuge forestier	5
							357 Salle de spectacles	5
	Goyi I.	Secrétaire	1	**80**	**70**	70	110 Administration	65
							410 Service technique	35
	Kupferschmid F.	Secrétaire	1	**60**	**50**	50	110 Administration	50
							322 Refuge forestier	10
							357 Salle de spectacles	40
	Libal L.	Préposée de l'Office de la population	1	**70**	**80**	80	110 Administration	98
							190 Informatique	2
	Schori I.	Secrétaire municipale	1	**80**	**80**	80	110 Administration	100
Aff. culturelles et loisirs	Perreten S.	Assistante de bibliothèque	1	**45**	**45**	45	152 Bibliothèque	100
	Vermot F.	Bibliothécaire responsable	1	**60**	**60**	60	152 Bibliothèque	100
Bâtiments	Acaro Pilliza W.	Concierge (dès le 01.06.2021)	1	**100**			350 Maison de commune	11
							352 Collège de Savigny	7
							357 Salle de spectacles	77
							580 Temples et cultes	5
	Cordey P.	Concierge	1	**100**	**100**	100	353 Groupe scolaire	88
							357 Salle de spectacles	12
	Lazic D.	Concierge	1	**100**	**100**	100	350 Maison de commune	60
							353 Groupe scolaire	40
	Lazic S.	Concierge principal	1	**100**	**100**	100	322 Refuge forestier	6
							352 Collège de Savigny	10
							353 Groupe scolaire	20
							354 Collège du Jorat	7
							357 Salle de spectacles	57
	Silva C.	Concierge	1	**100**	**100**	100	152 Bibliothèque	15
							170 Sports	17
							322 Refuge forestier	17
							351 Agora	4
							353 Groupe scolaire	37
							357 Salle de spectacles	5
							531 Service psychopédagogique	5
	Thonney P.	Concierge (jusqu'au 31.05.2021)			**100**	100		

SECTION	NOM	FONCTION	EFFECTIF 31.12.2021	BUDGET 2022	BUDGET 2021	COMPTES 2020	ATTRIBUTION 2021	PART
Eaux	Ganière D.	Resp. du service des eaux	1	**100**	**100**	100	460 Réseau égouts	60
							810 Service des eaux	40
	Bezençon D.	Ouvrier (dès le 01.06.2021)	1	**100**			460 Réseau égouts	60
							810 Service des eaux	40
	Sanchez Giraldez J.	Ouvrier (jusqu'au 31.12.2021)			**100**	100		
Finances	Ehrbar C.	Aide-comptable	1	**100**	**100**	100	110 Administration	80
							190 Informatique	2
							322 Refuge forestier	5
							357 Salle de spectacles	10
							410 Service technique	3
	Pasche B.	Boursier communal	1	**100**	**100**	100	110 Administration	90
							190 Informatique	10
Service technique	Vaccarello M.	Technicien communal	1	**100**	**100**	100	410 Service technique	80
							420 Aménagement du territoire	20
Travaux	Anken S.	Ouvrier	1	**100**	**100**	100	431 Réseau routier	82
							181 Abribus Claie-aux-Moines	8
							460 Réseau égouts	5
							810 Service des eaux	5
	Cornut J.	Responsable de la déchetterie et huissier suppléant	1	**100**	**100**	100	450 Déchets	100
	Feusi C.	Responsable du service de la voirie	1	**100**	**100**	100	431 Réseau routier	93
							640 Inhumations	7
	Gutmann M.	Responsable des espaces verts et huissier	1	**100**	**100**	100	440 Entretien parcs, promenades	90
							101 Conseil communale	10
	Lavanchy F.	Ouvrier	1	**100**	**100**	100	450 Déchets	8
							431 Réseau routier	92
	Marques P.	Ouvrier	1	**100**	**100**	100	181 Abribus Claie-aux-Moines	2
							431 Réseau routier	90
							440 Entretien parcs, promenades	8
Totaux		**Rapport à 100% sans les TPV**		**20,7**	**20,6**	20,6	**= ETP (équivalent temps plein)**	
Totaux		**Nombre de postes (personnes) = effectif**		**24**	**24**	24		

Remarques

1. TPV = temps partiel variable
2. Les colonnes "Budget" et "Comptes" indiquent la durée de travail
3. La colonne "Part" est la répartition de la durée du travail

ANNEXE N° 2

RAPPORT D'ACTIVITES 2021 DU GARDE FORESTIER

Rapport d'activités 2021

Résumé des travaux forestiers effectués en 2021.

1. Forêts communales

La Commune de Savigny possède environ ¼ des forêts situées sur le territoire communal, le reste appartient à d'autres communes et à d'autres privés.

Les forêts situées au nord de la commune appartiennent aux Communes de Servion, Jorat-Mézières, Montpreveyres et Vucherens, ces dernières sont gérées par le garde forestier du triage 55.

Ci-dessous, un tableau et un graphique pour illustrer la répartition des forêts, et à la page suivante un plan de situation.

Propriétaire	**Surface**	**Unité**
Triage 55 (Servion, Jorat-Mézières, Montpreveyres et Vucherens)	84	ha
Savigny	142	ha
Lutry	135	ha
Privés	91	ha
Total	**452**	**ha**

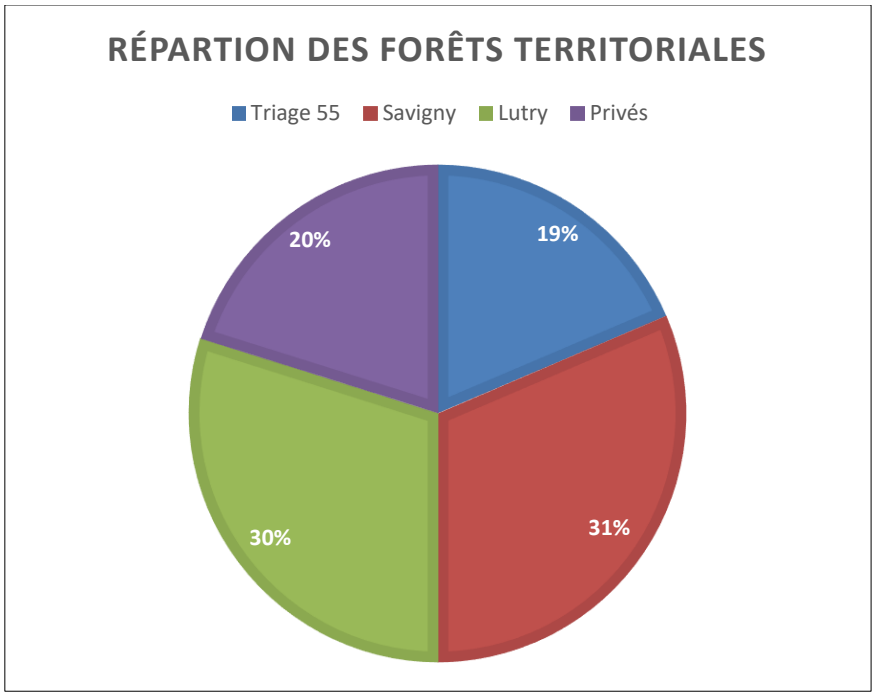

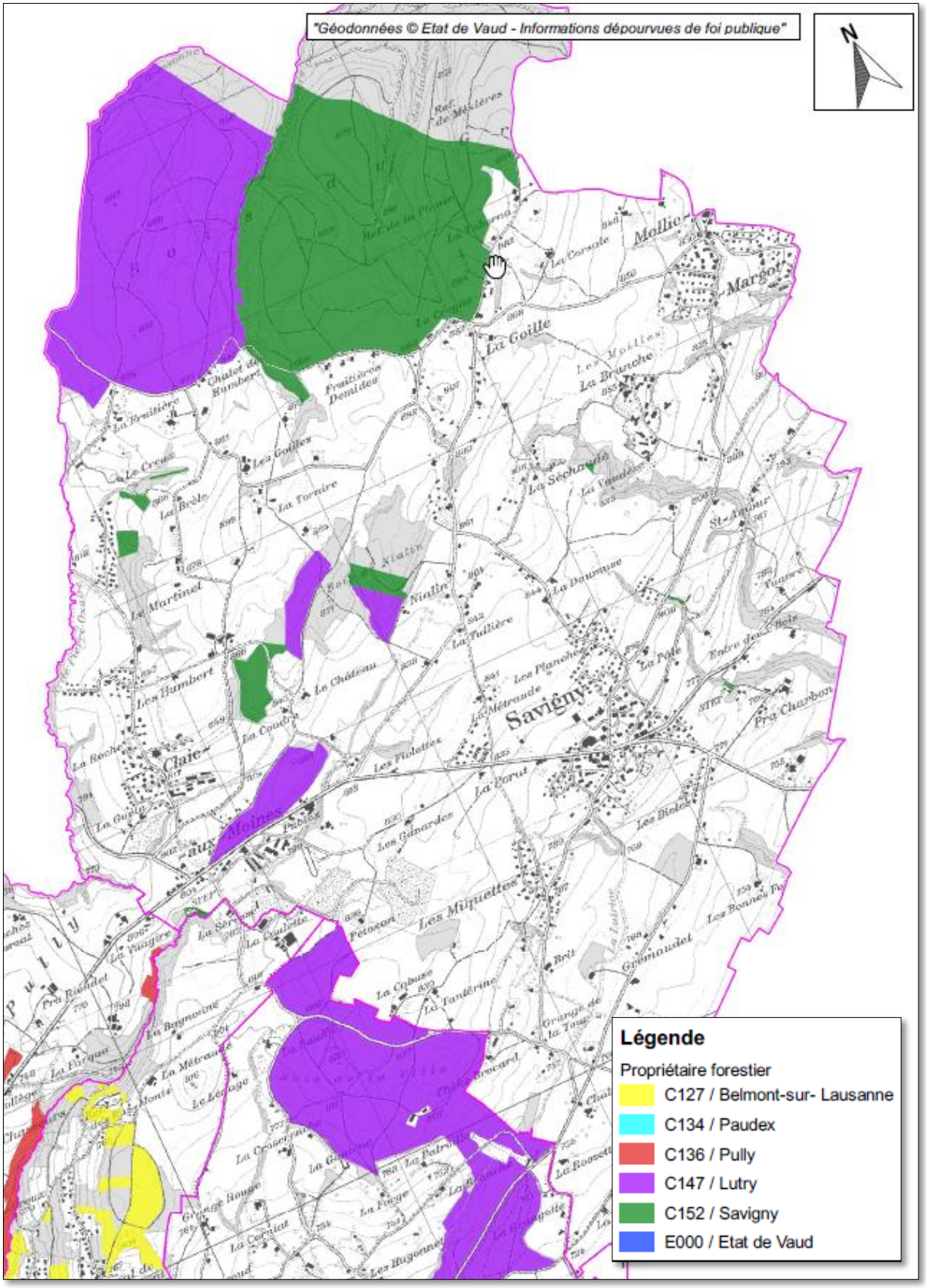
"Géodonnées © Etat de Vaud - Informations dépourvues de foi publique"
N
Légende
Propriétaire forestier
C127 / Belmont-sur- Lausanne
C134 / Paudex
C136 / Pully
C147 / Lutry
C152 / Savigny
E000 / Etat de Vaud

2. EXPLOITATION DES BOIS

2.1 Martelage :

Une partie des coupes a été martelée lors de la journée officielle de martelage le 24 juin 2021. Le volume total de bois martelés est le suivant :

Lieu-dit / N° de chantier	Intervention	Résineux		Feuillus		**Total**	
		Vol.	Tiges	Vol.	Tiges	**Tiges**	**Vol.**
Chemin de Gresaley	Chablis	49.80	27.00			**27.00**	**49.80**
Chemin de la Fontaine et de Mézières	Chablis	76.20	38.00			**38.00**	**76.20**
Grande-Borne, refuge et Pierre-Ozaire	Eclaircie perchis	120.00		100.00			**220.00**
Chemin de Mézières	Réalisation	158.80	64.00	7.50	8.00	**72.00**	**166.30**
Chemin des Deux Refuges	Réalisation	246.40	73.00			**73.00**	**246.40**
Nialin	Mise en lumière	210.80	83.00	25.10	17.00	**100.00**	**235.90**
Chemin des Aqueducs	Mise en lumière	194.60	89.00	5.60	9.00	**98.00**	**200.20**
Chemin de la Fontaine	Mise en lumière	30.30	27.00	53.40	43.00	**70.00**	**83.70**
Totaux						**478.00**	**1'278.50**
Volume disponible							**- 28.50**

2.2 Vente des bois :

Les coupes exploitées ont produit les assortiments suivants (exploitations manuelles et mécanisées et les chablis) :

Résineux (m³) :		
Bois de service	1029	
Déchiquetage	193	
Total résineux		**1222**
Feuillus (m³) :		
Bois de service	0	
Bois de feu	161	
Déchiquetage	131	
Total feuillus		**292**
Total exploitations reconnues (m³) :		**1514**

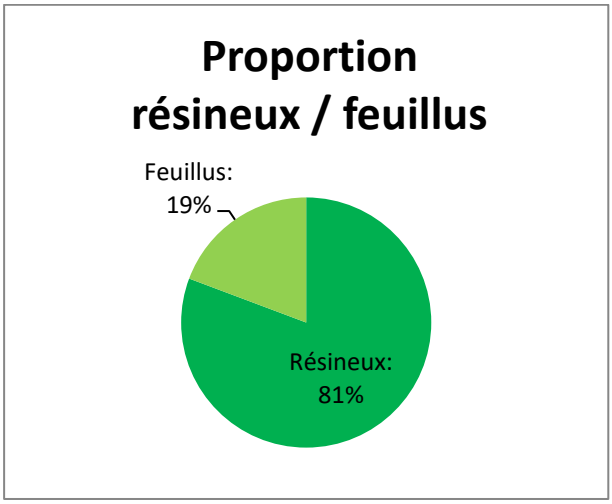

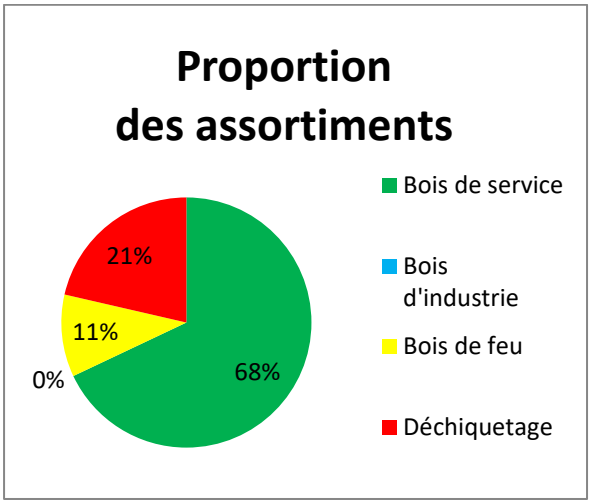

En été 2021, les prix du bois ont augmenté d'environ 20 à 25%. Cette hausse est due à la forte demande de matière première.

Les prix se situent dans les fourchettes suivantes :

- Bois de service (résineux) : CHF 50.00 à CHF 130.00/m^3
- Bois de service (feuillus) : CHF 70.00 à CHF 150.00/m^3
- Bois de feu (feuillus) : CHF 50.00/m^3
- Déchiquetage : CHF 30.00 à CHF 50.00/m^3

90% du volume exploité est commercialisé dans un rayon de 50 km. Tous les bois de sciage sont commercialisés par La Forestière, société coopérative de propriétaires et exploitants forestiers, dont la Commune de Savigny est membre.

2.3 Chablis :

Les chablis sont des arbres attaqués par les insectes, cassés ou renversés.

Environ 160 m^3 de chablis ont été exploités durant l'été 2020, la principale cause est l'attaque des bostryches.

2.4 Exploitations mécanisées :

Une éclaircie sur 4 surfaces différentes d'une superficie totale de 2.4 ha pour un volume d'environ 220 m^3 a été martelée à Combafou, à la Planie, à la Grande-Borne et au chemin de Nazareth.

Cette exploitation mécanisée est exécutée par l'entreprise forestière Métraux Sàrl, elle a produit un volume de 237 m^3 de bois. Ce volume est comptabilisé dans le point produit, mais il ne rentre pas dans les recettes de la commune étant donné que c'est un contrat bois contre travail.

3. PLANTATIONS

Comme nous privilégions le rajeunissement naturel, les plantations artificielles ne se font que si nécessaire, en l'absence de la régénération naturelle.

Automne 2021, plantation au chemin de la Planie et au chemin des Aqueducs :

- 330 épicéas
- 330 douglas
- 330 châtaigniers
- 20 sorbiers des oiseleurs
- 20 érables champêtres
- 20 fusains
- 20 cornouillers sanguins

Les douglas et châtaigniers sont protégés avec des protections appelées corbeilles pour éviter les dégâts du gibier. Par contre, l'épicéa n'est jamais protégé car le gibier ne l'abroutit pas à cause de ses aiguilles.

Les sorbiers, érables, fusains et cornouillers ont été plantés à proximité du parking à l'entrée du chemin de la Planie, dans le but d'amener un côté accueil et paysager à l'endroit.

Le choix de ces essences a été fait selon les recommandations du canton. La même politique est suivie sur tout le triage 51 (Belmont-sur-Lausanne, Lutry, Paudex, Pully et Savigny).

4. FAUCHAGE

Les travaux de fauchage ont été effectués sur 14 parcelles pour une surface de 4.4 hectares.

5. SOINS CULTURAUX

Les soins culturaux ont été effectués sur 4 parcelles pour une surface totale de 5.5 hectares.

6. PLANTES INVASIVES

Actuellement, seuls deux foyers de renouée du Japon sont identifiés dans les forêts communales. Deux à trois arrachages sont effectués annuellement pour fatiguer les plantes dans le but de les éradiquer sur le long terme.

Les déchets verts des plantes invasives sont et doivent toujours être amenés dans une centrale d'incinération afin d'éviter leur propagation.

Site web du canton relatif aux exotiques envahissantes (néophytes) :

https://www.vd.ch/themes/environnement/biodiversite-et-paysage/especes-exotiques-envahissantes/#c2071288

7. ENTRETIEN DES CHEMINS

Les travaux habituels de fauchage ont été effectués aux bords des chemins, notamment pour favoriser l'évacuation des eaux.

Deux entrées et sorties d'aqueducs ont été refaites par l'entreprise forestière Métraux Sàrl. Ces constructions en bois sont faites en châtaignier, essence très résistante à la pourriture.

8. SUBVENTIONS

–	Soins aux jeunes peuplements (RPT 2020-2024) :	CHF	13'090.00
–	Remboursement de l'impôt sur le carburant :	CHF	906.20
–	Exploitation de chablis en forêt de production :	CHF	1'608.00
–	Protection gibier	CHF	2'950.00
–	Arbres habitats	CHF	5'000.00

9. DIVERS

- L'entretien des diverses places de pique-niques et des layons permanents à usage piétonnier a été effectué afin de les pérenniser.
- La forêt a comme habituellement, fourni les branches nécessaires aux couvertures de massifs, les sapins et décorations de Noël.
- Inauguration du nouveau « sapin président », dédié à M. Gilbert Regamey, ancien municipal des forêts.
- La révision du plan de gestion pour triage 51 est terminée.
- Une analyse de la desserte à camions est en cours, afin de déterminer l'état actuel des routes forestières et de planifier des futures remises en état ou modifications.
- À la suite d'une visite sur place en décembre 2021 avec le Canton (DGE forêt & DGE Biodiversité), il apparaît que des travaux d'entretien de l'exutoire, ainsi qu'une renaturation de l'étang du Gresaley et de ses alentours, sont nécessaires. Ces travaux seront entrepris courant 2022. Ces travaux seront subventionnés à 100% par le canton.

Lutry, le 14 février 2022

Carrel Alexis
Garde forestier du triage 51 Savigny-Lutry

ANNEXE N° 3

RAPPORT D'ACTIVITES 2021 DE LA BIBLIOTHEQUE DE SAVIGNY-FOREL

RAPPORT D'ACTIVITES 2021
DE LA BIBLIOTHEQUE INTERCOMMUNALE
DE SAVIGNY-FOREL (LAVAUX)

- **En préambule**

  La situation sanitaire liée au Covid 19 a, cette année encore, impacté le personnel de la BSF et les lecteurs : d'une part, une courte fermeture en début d'année et d'autre part les mesures limitatives dues au certificat sanitaire dès le mois de septembre.
  Afin de ne pas discriminer les lecteurs qui n'étaient pas au bénéfice dudit certificat, nous avons remis en place un système de réservations et de « sacs découvertes », comme en 2020.

- **Nos lecteurs**

  La BSF étant liée à un réseau, il est difficile de comptabiliser exactement nos lecteurs.
  Pour rappel :
  Un lecteur inscrit dans Renouvaud par une autre bibliothèque mais fréquentant régulièrement la BSF n'est pas comptabilisé comme étant notre lecteur. C'est le cas des lecteurs inscrits à la BCU (bibliothèque cantonale et universitaire), dans les différents instituts universitaires (HEP pour les enseignants), les élèves de Savigny et de Forel enclassés à Mézières ou tout jeune lecteur fréquentant la bibliothèque publique mais enclassé dans un autre établissement (notamment ceux de Vers-Chez-Les Blanc, Oron et Puidoux) : ils n'apparaitront jamais comme lecteurs de la BSF quand bien même ils y viendraient chaque semaine.
  Il est donc impossible de fournir des statistiques de lecteurs qui reflètent la réalité des lecteurs fréquentant la BSF.

- **Horaire d'ouverture publique (Service du prêt)**

Mardi	16h.-18h.
Mercredi	14h.-19h.
Jeudi	14h.-19h.

  Une boîte sécurisée de retour des livres permet la restitution des documents en dehors des heures de prêt.

10 documents sont autorisés pour une durée de 4 semaines (20 documents pendant les vacances) pour chaque lecteur, quel que soit l'âge.

Pour les lecteurs à partir de 12 ans, 10 dvd sont autorisés en plus des documents.

Les anciens numéros des revues (11 titres) sont empruntables en plus des documents et des DVD.
3 quotidiens sont à disposition des lecteurs pour l'information générale.

- **Activités du personnel**

Le service public est assuré par la bibliothécaire (60%) et son assistante (15%).

Le personnel assure le prêt des documents, le rangement lors de leur retour et le renseignement au lecteur.

Hors service de prêt, le personnel travaille sur

- Le suivi des collections, choix et achats des documents.
- Le catalogage, indexation matière et CDU (classification décimale universelle).
- L'équipement des documents pour le prêt et les réparations
- L'élimination des documents obsolètes ou trop abimés
- L'animation et mise en valeur des collections
- La gestion du site Web de la bibliothèque

Le partenariat avec la plateforme numérique E-bibliomedia continue, afin de proposer aux lecteurs une collection de plus de 7000 livres numériques et audio. L'offre a pourtant un succès mitigé : les questions techniques de chargement sont parfois complexes à résoudre pour les lecteurs, ce qui explique probablement une fréquentation de la plateforme à la baisse.

La bibliothécaire a participé aux réunions professionnelles présentielles ou virtuelles, notamment les tables rondes du réseau Renouvaud, de Bibliosuisse et de Bibliomedia (réseau E-bibliomedia).
Elle a également collaboré aux journaux « Le Savignolan » et « Vivre à Forel ».

L'assistante a, quant à elle, préparé et présenté des contes à différents moments de l'année.

- **Animations publiques**

Le samedi des bibliothèques a été annulé en raison de la pandémie de Covid 19.

Les petites expositions à thème n'ont pas pu avoir lieu dans le couloir du bâtiment pour les mêmes raisons. Des flyers mensuels « Trucs et astuces » pour mieux utiliser les services de la bibliothèque ont alors pris le relais sur l'espace d'exposition.

La Nuit du conte en Suisse s'est déroulée avec succès le vendredi 12 novembre.
Le thème de cette année « Notre planète, notre maison » a réuni 26 enfants, sans leurs parents, toujours pour des raisons sanitaires.
Le personnel et un bénévole ont donc pris en charge les enfants pour 2 heures de contes et de bricolage, sans oublier le repas du soir avec une soupe à la courge.

- **La bibliothèque en chiffres au 31 décembre 2021**

  - 21591 documents à disposition des lecteurs (dont 1646 DVD et 272 livres audio)
    Accroissement de 1119 documents / élimination de 1051 documents.

  - 1145 lecteurs actifs inscrits uniquement à la BSF
    cf. paragraphe « nos lecteurs »

  - 21'568 documents prêtés

- **Et maintenant…**

La fin des restrictions sanitaires nous permet d'envisager plus sereinement la célébration du 20e anniversaire de la BSF. Le programme sera élaboré au fil du temps - la prudence restant de mise - et sera décliné au cours de l'année sur notre site, bsf-savigny.ch

- Le samedi des bibliothèques vaudoises ayant fusionné avec une nouvelle manifestation suisse « Biblioweekend », nous tenterons de fédérer nos lecteurs le dimanche 27 mars autour du thème « Décrocher la lune ».
- En juin, en partenariat avec la festival d'animation de Savigny, nous inviterons nos jeunes lecteurs et leurs familles à deux projections privées le vendredi précédent la manifestation.
- Une 3e manifestation devrait avoir lieu en début d'été ou en septembre.
- La Nuit du Conte en Suisse, en novembre, clôturera cette année festive.

Nous espérons aussi que 2022 verra revenir la petite partie de nos lecteurs qui ont déserté la bibliothèque dès le début de la pandémie. Il s'agit des personnes plus âgées qui appréhendaient vraisemblablement de se rendre dans un espace public. Un projet d'accueil festif pour ces lecteurs (et pour les seniors qui ne connaitraient pas encore la BSF) est en cours d'élaboration.

Savigny, le 1er mars 2022

Françoise Vermot
Bibliothécaire

ANNEXE N° 4

TABLEAU **DES COMPTAGES D'E**AU DE 2016 A 2021

COMMUNE DE SAVIGNY

TABLEAU DES COMPTAGES D'EAU
de 2016 à 2021

Années		2016	2017	2018	2019	2020	**2021**
Relevé des pompages (m^3)	La Planie	219 391	139 940	156 628	165 198	166 675	184 493
	Le Publoz	25 653	15 040	25 821	19 007	36 999	41 668
	Les Planches	70 539	55 645	51 260	64 266	58 299	59 114
	Total	*315 583*	*210 625*	*233 709*	*248 471*	*261 973*	*285 275*
	Le Grenet	0	0	0	0	0	0
	Lausanne	58 858	174 267	155 970	169 848	124 218	78 129
	Total	*58 858*	*174 267*	*155 970*	*169 848*	*124 218*	*78 129*
Total relevé des pompages + achats d'eau		**374 441**	**384 892**	**389 679**	**418 319**	**386 191**	**363 404**
Relevé des compteurs (m^3)	Abonnés locaux	298 124	302 920	307 899	302 894	290 267	288 109
	Abonnés hors commune	5 610	28 902	29 902	40 363	25 722	21 385
	Consommations communales	26 107	20 536	23 137	29 590	15 934	12 091
	Consommations diverses	1 568	1 360	1 160	4 535	3 367	2 517
	Fuites expliquées	10 222	3 600	4 395	4 350	7 400	4 920
	Total	*341 631*	*357 318*	*366 493*	*381 732*	*342 690*	*329 022*
Différence entre relevé des pompages + achats d'eau et relevé des compteurs		**32 810**	**27 574**	**23 186**	**36 587**	**43 501**	**34 382**
Différence exprimée en %		**8,76%**	**7,16%**	**5,95%**	**8,75%**	**11,26%**	**9,46%**

ANNEXE N° 5

INFORMATION SUR LA QUALITE **DE L'EAU DISTRIBU**EE EN 2021

COMMUNE DE SAVIGNY

Rte de Mollie-Margot 4 - 1073 Savigny
Tél. 021 781 07 30 - Fax 021 781 07 31

Eau de boisson distribuée sur le territoire communal
Information 2021

L'article 5 de l'Ordonnance du DFI (Département fédéral de l'intérieur) sur l'eau potable et l'eau des installations de baignade et de douche accessibles au public (OPBD – RS 817.022.11), en application de l'Ordonnance du 16 décembre 2016 sur les denrées alimentaires et les objets usuels (ODAIOUs – RS 817.02), stipule que les distributeurs d'eau potable doivent fournir au consommateur intermédiaire ou final, au moins une fois par an, des informations exhaustives sur la qualité de cette eau.

Pour se conformer à cette disposition, la Municipalité de Savigny communique ci-après les informations relatives à la qualité de l'eau potable distribuée par ses services en 2021.

Nombre d'habitants approvisionnés

Environ 3'370

Réseau de distribution

Le réseau de distribution de la commune est divisé en deux parties, dont l'origine résulte du développement du village :

- Réseau supérieur (Mollie-Margot et la Claie-aux-Moines), alimenté par le réservoir de l'Erbenaz
- Réseau inférieur (centre du village), alimenté par le réservoir des Planches

Les deux réseaux sont reliés entre eux à plusieurs endroits, afin d'assurer une bonne distribution.

De fait, l'eau de boisson est donc constituée d'un mélange des différentes provenances. C'est pourquoi, les valeurs d'analyse, prises en tête de réseau, peuvent être différentes de celles prises en milieu ou en fin de réseau.

Provenance

- Sources communales : 23 captages répartis dans les Bois du Grand Jorat } 78.50%
- Eau achetée à la Ville de Lausanne (prise située à Vers-chez-les-Blanc) } 21.50%

Traitement de l'eau

- *Eau de source des captages des Bois du Grand Jorat :*
  Désinfectée par chloration régulière au moyen d'une pompe doseuse
- *Eau achetée à la Ville de Lausanne :*
  Traitement assuré par le distributeur (filtration et chloration)

Nombre de contrôles *

- 3 séries d'analyses bactériologiques par an en 6 points de prélèvements (3 points dans le réseau inférieur et 3 points dans le réseau supérieur), totalisant 18 échantillons.
- 3 analyses chimiques et microbiologiques sur les réseaux inférieur et supérieur.

* Des analyses supplémentaires peuvent être faites dans le cadre de l'autocontrôle et selon les situations.

Qualité bactériologique

Désignation des échantillons		Germes aérobies minimum	Germes aérobies maximum (max. 300)
STEP de Pra Charbon	(robinet cuisine, réseau inférieur)	0	3
Ferme Le Chalet Blanc	(réseau inférieur)	5	13
Réservoir des Planches	(arrivée source : eau brute et réseau inférieur)	0	5
Réservoir de l'Erbenaz	(arrivée source, réseau supérieur)	0	2
Pompage du Publoz	(arrivée puits, réseau supérieur)	0	4
Abribus de la Claie-aux-Moines	(WC, réseau supérieur)	0	5

Qualité chimique et microbiologique

	Unité	Remarques	Valeurs minimum	Valeurs maximum
Température moyenne	°C		4	14.8
pH		Norme 6.8 – 8.2	7.7	8.2

	Unité	Remarques	Valeurs
Dureté totale (centre du village)	°F	Eau douce	19.2
Dureté totale (Mollie-Margot)	°F	Eau douce	15.1
Dureté totale (Claie-aux-Moines)	°F	Eau douce	30.8
Teneur en nitrates (centre du village)	mg/l	Valeur limite de tolérance : 40 mg/l	11.9
Teneur en nitrates (Mollie-Margot)	mg/l	Valeur limite de tolérance : 40 mg/l	5
Teneur en nitrates (Claie-aux-Moines)	mg/l	Valeur limite de tolérance : 40 mg/l	11.1

L'avantage de notre commune est que la grande majorité de ses captages se situe en forêt, ce qui nous procure une eau pauvre en nitrates.

Autres informations

- Dès septembre 2009, l'eau de la station de pompage de la Planie est chlorée.
- Le service des eaux applique le système de l'assurance qualité « autocontrôle » depuis 2003.
- Tous renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Municipalité de Savigny.

Savigny, avril 2022 Municipalité de Savigny

ANNEXE N° 6

TABLEAU RECAPITULATIF DES FUITES D'EAU 2021

COMMUNE DE SAVIGNY

RECAPITULATION DES FUITES D'EAU 2021

N°	Date	Situation	Remarque	Perte estimative (m3)	Indentification sur le plan	Date de réparation
1	2021-01-15	Route de Pré la Pierre 13	Fissure sur la conduite en fonte DN100 : pose Repaflex par le service des eaux	100	oui	2021-01-15
2	2021-01-16	Route de Mollie-Margot 9 (Complexe scolaire)	Bouchon de fin de conduite DN100 déboîté : réparation par une entreprise	500	oui	2021-01-16
3	2021-01-15	Ferme le Crêt Rouge	Fuite privée : trous (2) sur conduite en acier DN20	200	oui	2021-01-19
4	2021-02-20	Route des Miguettes 24	Trou de 3 cm sur raccord en fonte DN125 : réparation par une entreprise	400	oui	2021-02-20
5	2021-03-22	Chemin des Pilettes 22	Manchon soudé déboîté sur une conduite d'eaux usées sous pression : pose Repaflex et réparation conduite DN125 par une enteprise	20	oui	2021-03-22
6	2021-03-22	Chemin William 10	Fuite privée : un machiniste a arraché une conduite DN20	30	non	2021-03-22
7	2021-03-29	Chemin de Bellevue 10	Fuite privée : un machiniste a arraché une conduite DN20	20	non	2021-03-29
8	2021-06-29	Les Mottes 1	Fuite privée : un machiniste a arraché une conduite DN20	10	oui	2021-06-29
9	2020-08-13	Route de la Goille 31	Fuite privée	40	oui	2020-08-20
10	2021-09-06	Chemin de la Taborne 2	Trous (2) sur conduite en acier DN100 : pose 2 Repaflex par le service des eaux	50	oui	2021-09-06
11	2021-09-10	En Brit 15	Etanchéité défectueuse d'un raccord sur conduite DN125 : réparation par une entreprise	200	oui	2021-09-14
12	2021-12-07	Route de Courtaraye	Fissure sur la conduite en fonte DN100 : pose Repaflex par le service des eaux	50	oui	2021-12-07
13	2021-12-15	Route de Lutry 4	Fuite privée	60	non	2022-02-07
14	2021-12-20	Chemin des Humberts 13	Fuite privée		non	
15	2021-12-21	Route de Pierre-Ozaire 29	Fuite privée		non	
16	2021-12-23	Chemin du Casard	Fuite privée : fissure sur un raccord	40	oui	2021-12-23
				1 680		

Suivi des fuites d'eau 2021

Annexe au tableau

Route de Mollie-Margot 9 (Complexe scolaire)

Route des Miguettes 24

Chemin de la Taborne 2

En Brit 15

Route de Courtaraye

Chemin du Casard